CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
Collection Mémories

ÉCONOMIE, TRAVAIL
ET SOCIÉTÉ

2007
MÉMOIRE

SUR LA SITUATION SOCIOÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE DE L'ESPAGNE

ÉDITION RÉSUMÉE

CONSEJO ECONÓMICO Y SOCIAL



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Département de publications
NICES: 538-2008

La reproduction de cette édition résumée du Mémoire est
autorisée en citant la source.

Première édition, Octobre 2008

© Pour cette édition: Consejo Económico y Social. Espagne. 2008
Tous droits réservés conformément à la Loi.

L'édition complète du Mémoire en espagnol peut s'obtenir en s'adressant à:
Consejo Económico y Social.
Huertas, 73. 28014 Madrid. ESPAÑA.
Tel.: 91 429 00 18 - Fax: 91 429 42 57
Courrier électronique: publicaciones@ces.es
Information Internet: **www.ces.es**

Dépôt légal: M. 48.903-2008

Imprimé par: LERKO PRINT, S.A.
Paseo de la Castellana, 121
28046 Madrid

MÉMOIRE SUR LA SITUATION SOCIOÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE DE L'ESPAGNE, 2007

Approuvé en session plénière
ordinaire du Conseil Économique
et Social tenue le 28 mai 2008

ÉDITION RÉSUMÉE

CES
CONSEJO
ECONOMICO
Y SOCIAL

PRÉSENTATION

Après quinze éditions, je suis convaincu que le Mémoire sur la situation socioéconomique et professionnelle de l'Espagne a de nombreux lecteurs fidèles auxquels il ne faut plus expliquer ce qu'est le CES et ce que représente ce Mémoire dans ses activités. Cependant, pour situer les contenus de cette édition 2007, force est de commencer cette présentation en soulignant que ce diagnostic de la situation sociale et économique de l'Espagne est le résultat de travaux d'une institution comme le CES ce qui détermine l'identité, le profil de ce Mémoire.

Le CES célèbre sa quinzième année et cette activité prétend satisfaire au mandat constitutionnel de renforcer la participation des citoyens à travers ses organisations les plus représentatives dans la vie sociale et économique de notre pays. Le CES naît comme l'organisme supérieur consultatif du Gouvernement en matière socioéconomique et professionnelle. Il constitue, à mon avis, un échantillon réel et représentatif de notre société de production : syndicats, associations entreprenariales et troisième secteur ou société civile organisée.

Ils sont les protagonistes de cette réalité sociale qui doivent émettre des avis sur les projets élaborés par le Gouvernement concernant leurs intérêts représentés (sociaux, économiques et professionnels). Une de leurs obligations les plus représentatives est l'élaboration d'un Mémoire socioéconomique et professionnel de l'Espagne et son aprobation pendant les cinq premiers mois de l'année. C'est ce qui était fait lors de la Séance Plénière du 28 mai dernier avec le Mémoire de 2007 approuvé à une voix près.

Il faut laisser clairs quelques concepts. Le CES n'est pas un cabinet d'études ni une référence académique. Ce sont ses Conseillers, avec l'appui inestimable de nos experts, qui élaborent le Mémoire et c'est sa principale vertu ou identité première. Ce sont précisément les protagonistes sociaux qui donnent un diagnostic sur leur société,

un diagnostic qui, en bonne logique, doit être partagé pour que les propositions soient le fruit d'un consensus.

Cet objectif exige un processus d'élaboration sophistiqué et complexe. Il y a, au CES, une Commission pour l'élaboration du Mémoire, présidée cette fois par le Conseiller et agrégé Jésus Cruz Villalón. Le sommaire du Mémoire est élaboré au mois de novembre, puis aprouvé par la Commission Permanente et enfin par la Séance Plénière. A partir de là, commence l'élaboration en soi, partant de textes de base et des documents élaborés par le Département d'Etudes et d'Analyses. Un rapporteur est désigné pour chacun des chapitres du Mémoire (économique, professionnel et social) et les réunions se succèdent — cette fois-ci il y en a eu 31 — jusqu'à l'approbation du Mémoire, les derniers jours de mai. L'évocation de toutes ces activités oblige le Président du CES a remercier tous ces protagonistes du CES de leur engagement et leur travail pour mener à bonne fin ce projet.

Nous croyons que c'est la seule publication de notre pays qui contienne le diagnostic sur trois grands chapitres : économique, professionnel et social, dans un parcours naturel sans coupures : Quel est l'état de notre économie ? En fonction de cet état, quel type de travail avons-nous? Et, par rapport à ce type de travail, quelle est notre qualité de vie?

Chaque année, un vecteur structure l'élaboration du Mémoire. Il y a deux ans c'était l'immigration, l'année dernière c'était l'égalité. Cette année c'est la transversalité parce que nous pensons que notre monde n'est pas fait de pièces détachées. Le Mémoire ne se limite pas au diagnostic de l'ensemble d'aspects de notre réalité socioéconomique. Il cherche aussi les connexions entre ces différentes facettes, les relations entre l'emploi et la croissance économique, le modèle de production et le capital humain, le développement économique et la durabilité de ce modèle, l'évolution de la population et de l'emploi ainsi que les systèmes de protection sociale, l'emploi et l'égalité. Cette recherche de relations mutuelles n'est pas seulement un élément qui favorise l'analyse. C'est aussi une mesure essentielle pour donner forme aux actions des agents sociaux et aux politiques publiques et pour chercher la cohérence et la coopération de l'ensemble des actions publiques et privées.

Au CES nous avons abordé l'année 2007 dans un contexte international où les nouveaux agents et instruments d'investissement sont à chaque fois plus opaques et faiblement soumis à règlementation. Cela nous mène à une première conclusion, celle d'une surveillance insuffisante de risques avec des effets dont nous sommes tous conscients. Par rapport à l'Europe cela signifie alerter d'abord des difficultés qu'il y a à obtenir un fonctionnement efficient du processus de décision et obtenir

une seule voix puis cela signifie souhaiter davantage de flexibilité dans la Banque centrale Européenne et prêter plus d'attention à la croissance.

En 2007, deux caractéristiques ont défini notre économie. Sa croissance de 9 dixièmes au-dessus de la moyenne de l'Union Européenne et le maintien, la troisième année consécutive, d'un superavit dans les comptes publics. A partir de l'été, pour des causes connues de tous, commençait un processus de désaccélération qui nempêchait pas une déclaration du CES, traditionnelle maintenant, relative au besoin de développer des politiques structurelles stables dans le temps pour stimuler la productivité et la compétitivité à travers l'amélioration du capital physique, humain et technologique.

Nous remarquons aussi la solidité de notre système financier, compatible avec les restrictions du crédit aux foyers et aux entreprises et l'augmentation du financement extérieur qui atteint 9,7% du PIB, un des plus élevés des pays développés.

La désaccélération remet en question les prévisions budgétaires relativement optimistes, ce qui peut nous mener à un écart significatif. Quoiqu'il en soit, pour le futur, le CES souligne qu'il faudra rendre compatible l'expansion de la dépense publique (engagée dans certains secteurs clés : éducation, R+D+I, les infrastructures, etc.) et la pression fiscale.

En ce qui concerne les Communautés autonomes, le CES défend qu'il serait souhaitable que le système de financement atteigne un accord multilatéral qui se maintienne et que les principes d'autonomie s'équilibrent avec ceux de cohésion sociale. Cela ne semble pas impossible si nous rappelons que pendant 2007 le processus de convergence régionale s'est maintenu entre les différentes Communautés autonomes, puis entre ces dernières et les régions européennes.

En ce qui concerne le marché du travail, les politiques d'emploi et les relations professionnelles il faut remarquer d'abord l'incertitude alimentée par une désaccélération dans le rythme de croissance de l'emploi, avec des prévisions qui le situent au dessous du 1% pour les deux années prochaines. Ses effets, déjà sentis en 2007, annoncent des répercussions inquiétantes pour 2008.

Dans ces circonstances, le CES se prononce à faveur de la modernisation des services publics de l'emploi, en insistant sur les collaborations interne et externe. Cela signifie de la coopération entre les différents services publics de l'emploi dont les carences sont significatives à ce niveau, et de la collaboration externe, en tirant profit de la présence et de l'expérience des différentes entreprises privées qui

agissent sur le marché : des entreprises de travail temporaire, d'outplacement, de formation, etc.

Les problèmes cités existent mais il est vrai que la marque d'identité de cette année a été la forte augmentation de l'emploi salarié indéfini et la chute nouvelle de l'emploi temporaire (la première depuis 1993 dans le secteur privé). A côté de cela l'emploi des femmes apporte quelques données positives : davantage de croissance de l'emploi stable et maintien de cette augmentation dans des périodes de moindre croissance économique.

A côté de cela, le dialogue social s'est renforcé. Le CES rappelle les trois grands accords de la Législature qui finissait en 2003, concernant l'amélioration de la croissance de l'emploi, les mesures en matière de Sécurité Sociale et l'action dans la protection des situations de dépendance. Ce dialogue peut s'associer à une nouvelle chute des indices de sinistralité, à des chiffres de conflictivité historiquement bas et aussi à la compatibilité entre la modération de l'inflation et le maintien du pouvoir d'achat des salaires.

Le CES insite aussi sur le fait qu'au futur il ne faudrait pas seulement agir au niveau des normes mais aussi sur les instruments d'application normative et sur le contrôle du fonctionnement du marché du travail et l'efficacité des politiques actives. Une partie considérable de cette efficacité passe par la coopération et la coordination, d'une part entre les différentes Administrations Publiques et, d'autre part, entre ces Administrations et les différents acteurs qui opèrent sur le marché du travail.

Dans son analyse de la situation de la protection sociale, le CES part du fait que l'Espagne, en tant que société développée, doit relever de nouveaux défis : le vieillissement, l'immigration, de nouvelles structures familiales, etc. Nous assumons ces nouveaux défis d'une manière raisonnable. Nous avons vécu une mutation sociale : 10% de notre population est composée d'étrangers et plus de 2 millions d'espagnols ont plus de 80 ans aujourd'hui. Malgré tout, nous occupons la place numéro 13 de l'indice statistique de développement humain élaboré par les Nations Unies, une situation meilleure que celle de la plupart des Etats membres de l'Union Européenne.

La Santé Publique est peut-être le chapitre le plus affecté par ces nouveaux défis. L'on remarque l'augmentation de la dépense en santé publique qui, rappelons-le, a pratiquement doublé ces huit dernières années. Les dificultés se focalisent, comme tout le monde sait, sur le temps d'attente et nous constatons encore des problèmes de collaboration entre les différents Systèmes de Santé.

Depuis un certain temps, le CES considère l'éducation comme la pièce clé du système et s'inquiète depuis longtemps aussi à cause de la présence de problèmes qui, espérons le, ne devraient pas être permanents. Outre le contenu du rapport PISA, nous constations l'année dernière que nous souffrons d'un des taux les plus élevés d'abandon précoce du système scolaire (30%), d'une participation encore faible des jeunes espagnols à la formation professionnelle et d'une présence réduite d'élèves dans les carrières de sciences expérimentales et techniques, ce qui donne lieu au syndrome du sablier.

Nous voulons signaler brièvement, comme le rapporte le Mémoire, qu'en ce qui concerne le logement, malgré la désaccélération des prix, les possibilités d'accéder à la propriété empirent.

C'est bien connu, la consommation est notre principal agrégat et depuis 2004 les dettes totales des foyers dépassent leur revenu brut disponible (133,2% en 2006). L'endettement pour motif de consommation a augmenté considérablement pendant 2007 et l'augmentation de crédit pendant les dernières années aurait dû être accompagné d'une série de mesures d'information et d'éducation financière.

Quant à la Sécurité Sociale, elle montre une situation financière assainie avec 1,3% de supéravit du PIB. C'est l'essentiel mais n'oublions pas que le rythme de croissance des inscriptions a diminué par rapport à l'année antérieure. Quant aux autres chapitres, il est peut-être intéressant de remarquer que pendant 2007 les retraites anticipées ont légèrement diminué pour la première fois depuis plusieurs années (2,3 %).

Le CES attache une importante spéciale au Système d'Attention aux Personnes en Situation de Dépendance. Il est encore tôt pour évaluer avec rigueur les premiers pas de la loi, à cause de la faible information disponible, dont la qualité doit sans doute s'améliorer. Il est hors de doute que la collaboration entre les différentes Communautés autonomes doit aussi s'améliorer.

Ce chapitre termine en parlant de cohésion et d'inclusion sociale. Malheureusement, l'amélioration dans ce domaine n'a pas signifié une réduction significative des innégalités. 19,9 % de la population se trouve au-dessous du risque de pauvreté relative et cette situation affecte surtout les femmes, les personnes de plus de 65 ans et les moins de 16 ans.

Pour conclure, notre évaluation de l'année 2007 ne peut pas être dissociée de la période fondamentale d'élaboration de ce Mémoire, le premier trimestre 2008. Il n'est pas facile de s'abstraire des sensations que toutes les personnes intéressées par

ces sujets ont eu pendant les premiers mois d'une année avec moins de croissance économique et de l'emploi.

Les dernières lignes de la présentation du Mémoire de 2006 rapportaient un diagnostic positif, mais sans complaisance, de la situation socioéconomique de l'Espagne parce qu'il y avait des réalités qu'il fallait corriger ou améliorer. Notre patron de croissance ne nous satisfaisait par complètement et nous demandions davantage d'engagement en éducation/formation et en recherche, développement et innovation.

Si la vision de l'année 2006 était positive mais non complaisante, celle de 2007 est encore positive mais inquiétante. Nous avons assez parlé des facteurs qui inquiètent. Je veux maintenant, faire référence aux éléments positifs qu'il y a dans le Mémoire. Les protagonistes de la vie économique et sociale sont capables d'identifier en consensus, des faiblesses et des lignes d'actions à suivre et cette capacité de diagnostic partagé s'est sentie aussi dans la pratique du dialogue social. Nous avons donc la capacité de gérer raisonnablement des situations comme celles qui existent en ce moment d'approbation du Mémoire du CES et cette gestion devra sans doute inclure des actions qui suivront la ligne d'amélioration du modèle de production présenté dans le Mémoire précédent.

Quoiqu'il en soit, ce Mémoire est une photo fixe de notre réalité sociale, économique et professionnelle et c'est ainsi qu'il doit être compris. Ces pages recueillent le reflet et le comportement de notre société et prétendent servir à l'analyse d'un passé immédiat sur lequel devra se construire notre futur proche.

MARCOS PEÑA

Président du Conseil Économique et Social

CHAPITRE I: PANORAMA ÉCONOMIQUE

1. Contexte international

Économie internationale

Les incertitudes découlant des turbulences des marchés financiers pendant le deuxième semestre de 2007 qui menaient à une détérioration des attentes de croissance pour le semestre suivant, n'ont pas empêché que l'année 2007 enregistre une forte croissance économique qui a permis de prolonger le cycle expansif le plus long depuis les années soixante. Cette fois-ci, la désaccélération de l'économie nord-américaine a été compensée par le fort dynamisme des économies émergentes et par la croissance de l'Union européenne qui, quoique modérée, a été la seconde la plus forte des sept dernières années.

Cependant, à partir de l'été, ces mêmes turbulences sur les marchés financiers mondiaux qui amenaient un empirement des conditions de crédit et un manque de liquidité, ainsi que la forte chute des actifs immobiliers des Etats Unis, provoquaient une révision à la baisse des attentes de croissances pour 2008. L'augmentation des prix des matières premières, en particulier du pétrole et de certains produits basiques, surtout les céréales, ainsi que le réajustement des taux de change avec la forte dépréciation du dollar ont contribué à la détérioration des attentes.

Commerce mondial

Dans le domaine du commerce, la désaccélération de l'économie des Etats Unis et l'augmentation déjà citée des prix du pétrole provoquaient en 2007 une croissance inférieure des échanges commerciaux mondiaux, une intensification des pressions protectionnistes commerciales et à

peine quelques progrès vers la conclusion de la ronde de Doha de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

2. Union européenne

Situation économique

Les résultats de l'économie européenne en 2007 ont été relativement favorables en termes de croissance et les variables macroéconomiques ont rapporté de bons fondements, exception faite de l'inflation à partir du mois de septembre, avec lesquels elle devra affronter l'étape de désaccélération économique qui s'approche. Les principaux organismes internationaux et la Commission européenne, dans leurs prévisions du printemps 2008, avancent une modération de la croissance dans l'Union européenne et dans la zone euro et une augmentation de l'inflation qui devient la principale source d'inquiétude à court terme, au delà des incertitudes sur la fin des tensions financières et leur impact sur l'économie réelle. Par contre, la situation assainie, en général, des finances publiques européennes peut jouer le rôle de fonction stabilisatrice face à une possible détérioration de la situation économique mondiale. Si à cela s'ajoute que, pendant les dernières années, la situation financière des entreprises et des économies domestiques s'est améliorée et que dans le commerce extérieur de l'Union européenne, celui réalisé dans les domaines les moins exposés aux perturbations financières a un poids important, l'on peut penser avec confiance que l'économie européenne peut faire face d'une manière satisfaisante à la désaccélération qui aura lieu prévisiblement pendant les deux prochaines années.

Dans l'Union européenne, même si en moyenne annuelle, les prix se sont maintenus à des taux modérés, depuis la fin de l'été leur tendance, à nouveau à la hausse, est venue s'ajouter à la désaccélération de l'activité et à l'incertitude dominante sur les marchés financiers. Cette évolution des prix, depuis septembre, s'explique surtout par l'impact des prix de l'énergie et d'autres matières premières basiques, surtout les céréales, et par leur répercution sur les chapitres transports et alimentation, respectivement.

Politique monétaire

Après quelques années avec des taux d'intérêt historiquement bas, la Banque Centrale Européenne (BCE) a maintenu le ton restrictif de la politique monétaire qui débutait l'année précédente avec des montées du taux d'intérêt de référence jusqu'à le situer au 4,0 pour

100 en juin 2007, le niveau le plus haut depuis 2001. L'on prétendait faire face aux risques que supposait, pour la stabilité des prix à moyen terme, une possible évolution à la hausse des prix du pétrole et la vigoureuse croissance économique et l'abondante liquidité monétaire dans la zone euro, pésentes à ce moment-là.

Cependant, les turbulences sur les marchés financiers qui se sont produites pendant l'été, motivées surtout par la crise hypothécaire aux Etats Unis et les incertitudes par rapport à la désaccélération économique ont créé une situation de méfiance qui, dans le domaine de la politique monétaire, s'est traduite par le frein que la BCE a mis à sa politique de montées continues des taux d'intérêt alors qu'aux Etats Unis, la Réserve Fédérale entamait une politique monétaire expansive avec des baisses successives des taux d'intérêt, jusqu'à les situer au 2,0 pour 100.

La crise financière qui a eu son origine dans le comportement du marché immobilier des Etats Unis, s'est propagée parce qu'il y avait, à échelle mondiale, de nouveaux agents et des instruments d'investissement à chaque fois plus opaques et faiblement soumis à des régulations prudentes. En définitive, il s'est produit une surveillance insuffisante des risques ce qui allait mener au besoin de mettre en place des règles spécifiques de supervision financière qui rendraient plus transparent le secteur financier, à augmenter l'information sur les positions des investisseurs, en particulier ceux qui opèrent avec un effet levier élevé, à établir un contrôle plus fort des institutions extraterritorielles d'investissement spéculatif et à atteindre plus de coordination des politiques économiques de l'Union européenne avec les Etats Unis pour éviter que les coûts de financement dans les deux régions soient, comme c'est le cas aujourd'hui, très différents.

Le degré différent de réponse aux autorités monétaires européennes et des Etats Unis face à la récente situation a relancé le débat sur le rôle que joue la BCE par rapport à la prise de décisions en politique monétaire et son insistance à contrôler l'inflation, ainsi que la position que doivent adopter tant l'Union européene dans son ensemble comme les Etats membres, pour minimiser l'impact assymétrique sur les différentes économies des décisions prises en politique monétaire. Ce débat existe dans l'opinion publique et il génère même des positions contraires entre les Etats membres, en considérant que la

BCE devrait être plus flexible dans le processus de prise de décisions et porter une écoute spéciale à la croissance.

Il allait falloir, comme il a déjà été dit, plus de coordination entre les institutions responsables de la politique monétaire au delà des interventions coordonnées de liquidité, spécialement entre la Réserve Fédérale et la BCE car, bien qu'elles aient des priorités et des objectifs différents, elles doivent faire face aux mêmes problèmes, en termes de désaccélération de l'activité économique, à l'incertitude sur les conséquences de la crise financière et de l'inflation.

L'incertitude sur la situation des marchés financiers et les possibles restrictions en liquidité qui pouvaient se produire, généraient une certaine pression à la hausse dans l'évolution des taux et, dans tous les cas, une augmentation importante de la volatilité. Le principal taux d'intérêt de référence sur les marchés, l'Euribor, enregistrait des croissances continues en 2007 qui se maintiennent en 2008, et il se situait à la fin du mois d'avril de cette dernière année au-dessus du 4,9 pour 100. Dans ce contexte d'incertitude, les épargneurs choisissaient des positions de moindre risque en ayant recours surtout à la dette publique, qui est devenue un actif refuge avec une demande qui a augmenté de manière importante à la fin de l'année.

En ce qui concerne le marché des valeurs, après les bons résultats atteints en 2006, l'instabilité des marchés financiers a signifié une augmentation de la volatilité, qui a caractérisé leur évolution surtout pendant le second semestre 2007 et qui a dérivé en chutes importantes des cotisations. L'évolution des bourses en Europe a été influencée par celle des marchés nord-américains et par les différentes décisions prises en politique monétaire.

Quant au marché de devises, le différentiel des taux d'intérêt et la base différente des fondements macroéconomiques sur lesquels s'appuient les économies de la zone euro et des Etats Unis permettent d'expliquer la forte appréciation de l'euro face au dollar pendant 2007. A ces facteurs est venue s'ajouter depuis l'été la pression de la crise des marchés hypotécaires des Etats Unis, qui a généré une situation moins confiante dans l'économie des Etats Unis et par conséquent, une dépréciation du dollar sur les marchés de devises. Face à cela, l'euro est devenu une monnaie refuge, par rapport à l'hégémonie traditionnelle du dollar. La forteresse de l'euro face au

dollar est due plus qu'au fait que le dollar, dans les circonstances actuelles, s'est affaibli qu'à la considération d'un euro fort et par conséquent valoré en excès, et dont les effets positifs et négatifs doivent s'apprécier en tenant compte du poids important que le commerce intracommunitaire représente dans le total du commerce extérieur face au commerce avec les pays de la zone dollar.

Progrès dans la stratégie de Lisbonne

En ce qui concerne la Stratégie renouvellée de Lisbonne, tout au long de l'année, les différents Etats membres, entre eux l'Espagne, ont poursuivi l'application de leurs respectifs Programmes Nationaux de Réforme et ont élaboré les rapports de progrès qu'ils ont présenté à la Commission pour leur évaluation en automne 2007. La Commission européenne a évolué favorablement le progrès de la Stratégie de Lisbonne à la fin de son second cycle 2005-2007, au vu du progrès général vers l'obtention des objectifs, mais elle a manifesté qu'il fallait augmenter les efforts. Elle a aussi présenté les propositions pour le lancement de la phase suivante de 2008-1010, propositions qui demandent davantage d'engagement des institutions communautaires pour la mise en marche des actions communautaires et elle a présenté les «Directrices intégrées pour la croissance et l'emploi 2008-2010», qui prétendent orienter d'une façon coordonnée les politiques économiques des Etats membres, afin d'arriver à unir les efforts et à permettre d'aborder les problèmes de l'Union européenne d'une manière plus efficiente.

Cependant, l'abordage initial dans cette phase a été altéré par la nouvelle situation cyclique des économies européennes moins favorable que la scène présente lorsqu'elle était formulée et c'est pourquoi il faudrait articuler les mécanismes nécessaires autant pour adapter quantitativement les objectifs aux nouvelles circonstances que pour encourager les mesures qui permettraient de les atteindre.

Domaine institutionnel

Dans le domaine institutionnel, l'année a été marquée par un nouvel élargissement, avec l'incorporation de la Bulgarie et de la Roumanie le 1 janvier et par la signature du Traité de Lisbonne le 13 décembre, signature qui a permis de surmonter le blocage institutionnel vécu par l'Union européenne par le refus au projet constitutionnel vers la moitié de l'année 2005.

Quoique le nouveau Traité, qui entrera en vigueur le 1 janvier 2009 si tous les Etats membres l'ont ratifié, recueille des aspirations

plus modestes que le projet constitutionnel qui a échoué, il permet de doter l'Union européenne de plus de capacité de decision, de plus de cohésion et de personnalité juridique au niveau international. Dans tous les cas, l'on constatait un ralentissement dans le progrès de l'Union européenne, dû aussi aux difficultés à atteindre un fonctionnement efficient du processus de décision et à refondre la diversité européenne en une seule voix, ralentissement accentué par la complexité ajoutée qu'apporte l'assimilation des incorporations récentes de nouveaux Etats membres et leurs effets, surtout en termes d'adoption de politiques communes.

3. Économie espagnole

Situation économique et perspectives

L'économie espagnole s'est maintenue en 2007 parmi les plus dynamiques de son entourage, enregistrant une croissance du PIB du 3,8 pour 100, neuf dixièmes supérieure à la moyenne de l'Union européenne. Cependant, ce progrès était légèrement inférieur à celui de l'année précédente et, en termes trimestriaux, l'on appréciait une lente désaccélération de l'activité économique, en réponse à la perte d'essor des principaux facteurs qui avaient soutenu la croissance économique pendant le dernier cycle expansif: la dépense de consommation des foyers et le secteur du bâtiment, surtout la construction résidentielle. De cette façon, l'apport de la demande interne à la croissance du PIB se modérait en 2007 et en même temps, la contribution négative du secteur extérieur se réduisait légèrement.

Au début, les prévisions signalaient des croissances de l'activité économique plus modérées mais possiblement plus durables à moyen et long terme, atribuables surtout à l'ajustement dans le secteur de la construction résidentielle et à une consommation dans les foyers moins forte pendant que l'on attendait que la récupération de l'économie espagnole encouragerait les exportations espagnoles, en contribuant, avec la désaccélération des importations, à réduire l'apport négatif du secteur extérieur sur l'économie.

Cependant le panorama a changé dans l'essentiel avec le début de la crise hypothécaire aux Etats Unis pendant l'été 2007 et son déplacement sur le marché financier international, avec une concrétisation des principaux canaux de transmission des turbulences financières dans le durcissement des conditions d'accès au crédit, la détérioration

de la confiance des agents économiques et l'effet richesse plus faible dérivé de la modération des prix des actifs boursiers et immobiliers.

Tout cela, uni à d'autres facteurs de risque associés à l'appréciation persistante de l'euro face au dollar et à une inflation élevée conséquence des augmentations du prix des matières premières et des aliments sur les marchés internationaux, a mené les principaux organismes internationaux et le Gouvernement à réviser à la baisse plus d'une fois, les prévisions de croissance pour l'économie espagnole.

Par ailleurs, face à l'intensification de la détérioration économique au début 2008, le Décret-loi royal 2/2008 du 21 avril sur des mesures de stimulation de l'activité économique, dans le but ultime de stimuler la consommation des foyers et l'activité entreprenariale, de freiner la détérioration du marché de l'immobilier et de palier aux effets négatifs sur l'emploi, à travers une série de mesures fiscales et financières et l'autorisation au Gouvernement d'approuver un Plan extraordinaire de mesures d'orientation, de formation professionnelle et d'insertion professionnelle dirigé aux chômeurs ou aux personnes en risque d'exclusion du marché professionnel.

Dans le contexte économique actuel, le superavit public offre une marge de manoeuvre pour mener à terme des mesures de politique fiscale qui contrecarrent les effets d'une désaccélération plus forte que prévue, en se dessinant comme le principal instrument de politique économique de demande dans la conjoncture actuelle, dans la mesure où les décisions en politique monétaire correspondent à la Banque Centrale Européenne et, étant donné les tensions inflationnistes actuelles, il ne semble pas réaliste qu'il y ait à court terme une chute des taux d'intérêt qui, dans le cas de l'Espagne cependant, supposerait une stimulation pour la consommation des foyers et l'investissement entreprenarial.

Quant à l'offre, atteindre une croissance économique équilibrée et durable exige un développement de politiques structurelles stables dans le temps qui encouragent la productivité et la compétitivité, à travers l'amélioration du capital physique (infrastructures de transport, technologie et communications), humain (éducation et formation) et technologique (R+D+I) et, par le biais d'une mise décidée pour l'innovation et la qualité des produits. Pour ce faire, en 2007 l'on a continué à avancer dans le développement des actions contemplées au

Plan National de Réformes, en portant une attention particulière aux principaux défis identifiés pour l'économie espagnole au Conseil Européen du Printemps 2007, tels que l'amélioration de la compétence sur les marchés de l'énergie, la réduction de la segmentation sur le marché professionnel et le besoin d'améliorations additionnelles en éducation et formation.

Secteurs productifs

L'évolution de la croissance des différents secteurs de production pendant 2007 révèle, lors d'une analyse détaillée, l'impact différent qu'ont eu, sur les résultats de chaque branche, les changements de la conjoncture internationale, les turbulences des marchés financiers et la cherté des matières premières, mais aussi la désaccélération de la demande interne et l'évolution du secteur du bâtiment.

Ainsi, la hausse des prix des matières premières a répercuté directement sur le secteur primaire et sur le secteur de l'énergie. L'évolution du revenu agricole a répondu à la croissance du prix des céréales, de sorte que les productions végétales ont manifesté une croissance importante du revenu nominal, alors que le secteur de l'élevage a souffert directement de la cherté des fourrages.

Le secteurs les plus sensibles à la montée considérable qu'a vécu le prix du barril de pétrole pendant 2007 ont bénéficié de la forteresse de l'euro par rapport au dollar, en amortissant son impact nominal. Cependant, le secteur de l'énergie et le secteur des transports, les plus directement afectés, et le reste des activités de production vulnérables aux variations dans le coût de l'énergie devront internaliser le choc de l'offre réelle qui s'est produite ; de fait, les stratégies espagnoles de l'épargne et de l'efficience énergétiques mettent en évidence un besoin de réduire la dépendance énergétique espagnole de pétrole brut.

Le ralentissement du secteur du bâtiment qui avait entamé l'exercice antérieur timidement à cause de la modération dans la croissance de l'investissement en logement dans une situation avec des taux d'intérêts majeurs, était une réponse à deux effets: d'une part les turbulences financières qui, fin 2007, ont donné comme résultat une restriction du crédit répercutant considérablement sur un secteur qui demande un effet levier élevé pour réaliser son activité et, d'autre part, en moindre mesure, la disparution de l'impact positif

qu'a supposé l'approbation du Code Technique de la Construction sur l'activité du bâtiment.

Les difficultés par lesquelles passent les marchés financiers internationaux qui ont limité l'accès au crédit, jointes aux effets que produisaient déjà les montées graduelles des taux d'intérêt ont imprimé un ton moins expansif de la demande interne. L'élan moins fort manifesté par l'activité industrielle en fin d'année était dû autant à cette désaccélération de la demande finale, avec le secteur de l'automobile comme l'exemple le plus paradygmatique, qu'à la détérioration de l'activité du bâtiment qui a supposé une demande inférieure des produits industriels utilisés lors de différentes phases de l'activité du bâtiment. De toutes les façons, l'industrie bénéficiait pour l'ensemble de l'année 2007, de la croissance de l'investissement en biens d'équipement et du bon comportement relatif des exportations.

A côté de la construction et de l'industrie, le secteur de la distribution commerciale a manifesté une certaine sensibilité face à cet élan moins fort de la demande interne, plus exactement à la modération de la consommation des foyers. Etrangers à ces circonstances, le tourisme et les communications ont manifesté un comportement plus expansif en 2007 que pendant l'exercice antérieur.

Les services financiers et les résultats des organismes de dépôt espagnols, qui ont fait l'objet d'une attention spéciale à partir de la seconde moitié de 2007 à cause de l'évolution des marchés financiers internationaux, ont fini l'exercice avec une augmentation de leurs résultats nets, en confirmant une faible exposition directe aux risques associés aux turbulences financières. Ces résultats permettraient aux entités espagnoles de faire face aux défis qui dérivent de l'effet de deuxième tour plus important de cette crise, la contraction de la liquidité internationale, mais aussi du changement de cycle du secteur de la construction.

Agrégats de la demande

En 2007, la demande était encore le principal moteur de l'activité économique quoiqu'elle amortissait son rythme de croissance pendant l'année, circonstance qui, avec un apport négatif mineur du secteur extérieur, a permis d'avancer timidement vers un patron de croissance plus équilibré.

Le parcours suivi par la demande interne en 2007 s'expliquait par la désaccélération de la demande de consommation et par l'épuisement du cycle de la construction, secteur qui était le protagoniste de l'élan pris par la formation brute de capital fixe lors des derniers exercices.

La modération de la consommation privée pendant 2007 a répondu surtout au changement de signe, de détérioration et/ou d'incertitude par rapport aux facteurs qui avaient soutenu la croissance de la demande en consommation des foyers pendant les dernières années en Espagne, c'est à dire l'augmentation du revenu disponible, l'augmentation de l'emploi et la réduction du chômage, le maintien de facilités de crédit et «l'effet richesse» dérivé de la revalorisation autant des actifs boursiers et financiers que des actifs immobiliers qui, conjointement, avaient généré des augmentations des revenus présents et facilité la formation d'attentes favorables du revenu futur des foyers avec l'effet positif qui en découlait sur la demande de consommation privée.

Cependant, le panorama a beaucoup changé pendant 2007, surtout pendant les derniers mois de l'année. Le prix de l'argent a poursuivi sa montée entamée fin 2005; ces taux d'intérêt majeurs ont provoqué que les familles consacrent une partie plus importante de leur revenus disponibles à honorer leurs dettes qui, dans un contexte d'endettement fort des foyers, a contribué à modérer la dépense en consommation des économies domestiques. De même, l'évolution de l'inflation pendant les derniers mois de l'année a provoqué une détérioration du revenu réel disponible des foyers qui a répercuté directement sur leur capacité de consommation. En outre, l'on a observé, surtout pendant le dernier trimestre 2007, un empirement important de la confiance des consommateurs qui serait associé à l'incertitude croissante au sujet de la future évolution de leurs revenus disponibles, face à la détérioration de l'emploi, et de leur richesse, étant donné le comportement pire des marchés boursiers et les doutes au sujet de la future évolution des prix des logements, principal composant du patrimoine des familles.

Quant au financement externe de la demande de consommation il semble qu'une des conséquences des turbulences financières a été le changement dans l'orientation de la politique de crédits des entités espagnoles. Cela a supposé plus de restriction dans l'offre de crédit qui a surtout affecté les prêts aux entreprises mais a aussi durci le

crédit aux foyers autant pour leurs activités de consommation que d'investissement.

L'investissement total, mesuré par la formation brute de capital fixe, a modéré son rythme de croissance expliqué par la désaccélération de l'investissement en biens d'équipement mais, surtout, par une progression inférieure de l'investissement dans le bâtiment. Malgré un profil désaccéléré tout au long de 2007, l'investissement en biens d'équipement a été de nouveau l'élément le plus dynamique de la demande interne en réponse à la progression des bénéfices entreprenariaux et au bon comportement des exportations.

L'évolution de l'investissement dans le bâtiment a répondu à la présence de multiples facteurs qui, en définitive, décrivent la fin d'un cycle de grande activité comme celui de ce secteur pendant les dernières années. L'investissement en logement des économies domestiques a freiné à cause d'une accessibilité au logement à chaque fois plus difficile et aux restrictions de crédits. En outre, l'investissement entreprenarial qui, dans ce domaine, s'adapte d'habitude avec retard aux changements de la demande et qui se faisait l'écho du ralentissement du marché, renforçait l'amortissement de son rythme de croissance à cause du durcissement des conditions des crédits dans une situation d'endettement des entreprises du secteur.

En définitive, la désaccélération graduelle de l'activité semblait affecter les plans d'investissement entreprenarial qui, par ailleurs, étant donné le contexte de taux d'intérêt plus grands et de plus de restriction du crédit, devraient se montrer suffisament rentables face à cet augmentation du financement. Les faibles taux d'intérêt réels des dernières années ont permis l'accès au financement externe à de nombreuses activités de production, y compris à celles à faibles taux internes de retour de l'investissement. Cela a fait que l'endettement total des activités de production ait fortement grandi de 2004 à 2006 et que la participation des différentes branches dans cette endettement total s'altérait, à faveur des activités tertiaires, et plus précisément, les activités de l'immobilier. Ces circonstances auraient pu enlever de l'attrait à d'autres investissements dans des activités catalysatrices de la croissance ou génératrices d'externalités positives, comme par exemple en R+D+I qui à court terme offrent d'habitude de faibles rendements mais qui à moyen et long terme sont essentielles pour la durabilité de l'activité.

Ces dernières années, le besoin de crédit des entreprises espagnoles et le crédit aux économies domestiques n'a pas pu être couvert par l'épargne interne et générait un besoin croissant de recourrir au financement externe.

Et le besoin de financement externe de l'économie espagnole a augmenté de nouveau, quoique moins que les quatre dernières années. Cette nouvelle augmentation a situé alors le besoin de financement de l'économie espagnole face au reste du monde à 9,7 pour 100 du PIB, le chiffre le plus élevé, après celui de la Grèce, des pays développés.

Cependant, la contribution à la croissance agrégée de la demande extérieure nette en 2007 était plus favorable que l'année antérieure, en affectant 0,7 points de pourcentage à la croissance face au –1,2 points de 2006, à conséquence d'une accélération dans le rythme de croissance des exportations de biens et de services unie à une modération de l'intensité de croissance des importations. Le dernier trimestre de l'année a enregistré un apport négatif encore plus bas, de 0,4 de pourcentage, avec une prévision officielle, pour l'année 2008, d'un apport de quatre dixièmes négatifs.

La détérioration du solde courant était plus due, cette fois-ci, à l'augmentation du déficit de la balance des revenus qu'à l'augmentation traditionnelle du solde négatif de la balance commerciale. Le reste des rubriques, comme ces dernières années, n'a pas amélioré non plus sa contribution au déficit exterior.

Distribution des revenus

En ce qui concerne la distribution fonctionnelle des revenus, la détérioration de la participation à la rémunération de salariés depuis l'économie entamée en 200 s'est arrêtée et elle s'est maintenue invariable, par rapport à l'année antérieure, à conséquence d'une légère augmentation du taux de salarisation qui a permis de compenser la légère chute du coût professionnel unitaire réel. Quant à la participation des impôts nets sur la production et l'importation, elle a diminué en partie à cause du ralentissement du marché du logement, alors que le poids de l'excédent brut d'explotation et des revenus mixtes a augmenté de nouveau. Il faut signaler à ce sujet qu'une analyse de l'évolution des composants de ces revenus, séparément, permet de voir comment l'augmentation de leur participation au PIB ces dernières années répond à plus grande échelle au

composant de revenus mixtes et, en même temps, dans le cas concret de l'excédent brut d'explotation, la partie correspondante à la consommation de capital fixe, ou dépréciation, explique en partie l'augmentation de ce type de revenus.

La rémunération moyenne par salarié a augmenté en 2007 par rapport à l'année précédente, autant en termes nominaux que réels. En termes réels, en appliquant le déflacteur du PIB, elle est devenue positive après la détérioration importante enregistrée pendant le dernier quinquennat ce qui, joint à une nouvelle amélioration de la productivité apparente du travail, a permis que le coût professionnel unitaire, quoiqu'encore négatif, enregistre une chute moins prononcée en 2007.

Les bénéfices entrepreneuriaux ont augmenté d'une façon significative en 2007 mais à des niveaux inférieurs à ceux de l'année précédente, en ligne avec la désaccélération de l'activité productive.

Inflation et marchés financiers

Durant la première partie de 2007, l'évolution de l'inflation, mesurée à travers l'Indice de prix de consommation (IPC) a maintenu la tendance à la modération entamée l'année antérieure mais il est vrai que depuis septembre les prix ont commencé une montée qui a situé le niveau général des prix pendant les derniers mois de 2007 et les premiers de 2008 au-dessus du 4,0 pour 100, en portant l'inflation à ses plus hauts niveaux depuis l'entrée de l'euro. L'augmentation des prix se devait, entre autres facteurs, à la hausse des prix sur les marchés internationaux du pétrole et d'autres matières premières, en particulier les céréales. Quant à l'inflation latente qui exclut du calcul de l'indice général les composants les plus volatiles comme les prix de l'énergie et ceux des aliments non élaborés, elle s'est maintenue, avec des hauts et des bas, à des niveaux modérés tout au long de l'année, entamant à partir de septembre, une tendance à la hausse qui s'explique par la montée des aliments élaborés.

Face à ce comportement de l'inflation, le différentiel de prix avec l'Eurozone, mesuré en termes d'Indice de Prix à la Consommation Harmonisé, s'est élargi en décembre jusqu'à 1,2 points pour 100, avec la détérioration consécutive de la compétitivité-prix de l'économie espagnole et en considérant que la remontée inflationiste dérivée des prix du pétrole et d'autres matières premières se réflétait aussi sur l'inflation de la zone euro. Exeption faite du comportement

énergétique il y a certains facteurs qui rendent persistante une partie du différentiel de prix, en particulier en ce qui concerne le composant de biens, surtout les aliments, et de services.

Sur le marché des valeurs, le comportement des bourses espagnoles continuait positif, dans la ligne des années précédentes. Il se détachait de l'ensemble des bourses européennes par volume de recrutement et rentabilité malgré l'incertitude existante au niveau mondial par rapport aux effets de la crise financière et à l'augmentation de la volatilité des marchés.

Les systèmes et les mécanismes utilisés pour fixer des prix et des références sur les marchés ont été mis à l'épreuve et se sont révélés comme un élément fondamental au moment de fournir de l'information fidèle et ponctuelle sur les actifs. Ainsi, les marchés boursiers ont réussi à donner une réponse positive et de confiance à la volatilité et la crise.

Secteur public

Pour la troisième année consécutive, les comptes des Administrations Publiques ont clos 2007 avec un superavit équivalent au 2,2 pour 100 du PIB cette fois-ci, 33,2 pour 100 supérieur à l'exercice précédent. Comme pour les exercices précédents, le superavit a été la conséquence de la perception d'impôts directs très liée à la croissance de l'activité et de l'emploi, combinée avec la modération de la croissance de la dépense publique qui n'a que légèrement grandi au-dessus du PIB. Il faut signaler que l'investissement direct se montre encore assez dynamique, avec un taux d'augmentation du 7,1 pour 100, et un poids sur le PIB du 3,8 pour 100, supérieur une année de plus à la moyenne de l'UE-27 qui atteint 2,6 pour 100 et reflète les efforts d'accumulation de capital que réalise l'économie espagnole pour converger avec les niveaux de revenu *per capita* des pays européens les plus avancés.

En pensant au futur, il faudra considérer jusqu'à quel point l'expansion de la dépense publique dérivée de la volonté de renforcer certaines politiques telles que l'éducation, la R+D+I ou des infrastructures et d'en développer d'autres nouvelles comme celle de la protection des personnes dépendantes, peut être compatible avec la réduction de la pression fiscale associée aux allègements fiscaux de l'impôt direct approuvés et annoncés, sans remettre en question le maintien de l'équilibre budgétaire. En outre, sur une scène de désaccélération

économique comme celle qui s'ébauche, les politiques fiscales à caractère expansif prendront force, au delà du jeu des stabilisateurs automatiques du budget.

En ce sens, étant donné le caractère relativement optimiste de la scène économique qui a servi de base à l'élaboration du Budget Général de l'Etat pour 2008, les chiffres réels de la dépense réalisée durant cet exercice, en particulier celui associé au chômage, ainsi que ceux des revenus impositifs associés au revenu et à la consommation qui modèreront sensiblement leur croissance, pourraient se détourner significativement des prévisions contenues dans les documents budgétaires. Cela répercuterait alors sur le solde budgétaire des Administrations publiques. L'effectivité des stabilisateurs automatiques du budget amortira la désaccélération de la demande agrégée et contribuera à soutenir les revenus des familles, en particulier celui des familles affectées par des situations de chômage.

Bien que l'année 2007 n'ait pas été généreuse en réformes tributaires, certaines mesures ont été approuvées, telles que l'introduction, dans l'IRPF, de l'abattement de 2.500 euros pour naissance ou adoption et l'abattement pour location du logement habituel dont pourraient bénéficier les locataires à faibles revenus. Une déflaction a été faite, en ligne avec les recommandations du CES, le tarif et les minima personnel et familial ainsi qu'une mise à jour de la réduction pour rendements du travail et pour activités économiques des travailleurs autonomes indépendants. Dans le domaine de l'Impôt des Sociétés il y a eu modification de la base d'imposition conformément aux critères d'accord avec les critères incorporés dans le nouveau Plan Comptable Général. Toujours en 2007, il y a eu une reformulation de l'Impôt Spécial sur certains moyens de transport pour régler de manière échelonnée les taux d'imposition en fonction des émissions de CO2 des véhicules, ce qui peut être perçu comme une approche timide de l'Administration centrale vers l'utilisation d'instruments tributaires pour stimuler l'épargne énergétique et réduire les émissions, une *réforme fiscale verte* qui est déjà très développée dans certains pays de l'Union Européenne. Finalement, une fois commencée l'année 2008, une série de mesures tributaires de stimulation de l'activité économique ont été aprouvées telle que la déduction de 400 euros dans la contribution de l'IRPF, l'ajournement des effets fiscaux des justements dans l'Impôt de Sociétés dérivés de la réforme comptable, l'élimination de la restriction qu'il y avait de

l'exemption des rendements de la Dette Publique lorsqu'ils étaient obtenus à travers des pays et des territoires considérés comme des paradis fiscaux, l'élimination de l'Impôt sur le Patrimoine, l'élargissement du concept de réaménagement de bâtiments dans le domaine de la TVA, et le non assujetissement à l' ITPAJD des actes publics qui documentent l'élargissement de l'échéance des prêts hypothécaires.

Finalement, la réforme des Statuts d'Autonomie de six communautés autonomes entre 2006 et 2007, avec des implications importantes pour le système de financement par les autonomies, permet d'avancer que, dans la législature présente, le débat sur cette question sera relancé. Il serait souhaitable d'atteindre un accord multilatéral qui dotera de stabilité et de cohérence le système au moyen de l'équilibre nécessaire entre les principes d'autonomie et de cohésion sociale qui favorisera l'efficience par plus de décentralisation fiscale mais sans entamer les résultats distributifs, c'est à dire en le combinant avec des virements étatiques de mise à niveau qui apportent un financement suffisant à toutes les Communautés pour garantir des niveaux comparables de prestation des services publics aux citoyens dans tout le territoire de l'Etat.

Dans tous les cas, le débat sur la réforme du système de financement ne devrait pas être troublé par la publication annoncée des bilans fiscaux territoriaux parce que, au delà des difficultés méthodologiques qui découlent de l'imputation territoriale, les revenus et les dépenses de l'Administración centrale, importants par ailleurs en termes de déficit ou superavit selon le niveau plus ou moins élevé de revenus de chaque territoire, seraient le reflet naturel du système de redistribution de revenus entre les personnes, implicite dans le budget central de revenus et dépenses, en particulier, dans celui de la Sécurité Sociale.

Recherche technologique et innovation

Le système espagnol d'innovation a maintenu son retard par rapport aux pays voisins. La dépense de l'Espagne en R+D, même si elle suit une tendance clairement croissante ces dernières années, se chiffre en 2006 à 1,2 pour 100 du PIB, encore bien au-dessous de l'objectif de 2,0 pour 100 fixé pour 2010 au Programme National de Réformes, de la moyenne de l'OCDE qui atteint 2,25 pour 100 ainsi que de la moyenne de l'UE-27 qui se situe à un modeste 1,84 pour 100 si elle est comparée au seuil du 3,0 pour 100 fixé par l'Agenda

de Lisbonne comme objectif pour 2010. Par ailleurs, le niveau d'implication des entreprises espagnoles dans le financement des activités en R+D montre encore une tendance à la hausse et il est significativement inférieur en Espagne au 55 pour 100 qu'enregistre, en moyenne l'UE-27 auquel est fixé l'objectif du PNR pour 2010. La distance est encore plus grande par rapport à la moyenne de l'OCDE, du 62,7 pour 100, une donnée qui reflète la position centrale qu'occupent les entreprises dans le système d'innovation japonais et des États Unis.

Le progrès scientifique et technologique, en tant que stimulateur de la productivité et du changement de modèle économique dans le contexte d'une économie de plus en plus globalisée, constitue une des priorités principales de la politique économique espagnole. Partant de cette prémisse et pour doter de cohérence et de sens stratégique les politiques publiques développées dans ce domaine, en 2007 étaient approuvés trois outils de planification de premier ordre, à long, moyen et court terme et articulés entre eux: la Stratégie nationale de Science et Technologie, avec un horizon temporaire qui recouvre jusqu'à 2015, le Plan National de R+D + I pour la période 2008-2011 et le Programme de Travail pour 2008. Ce grand accord essaie d'intégrer les éléments basiques de concensus sur les grands principes et orientations qui doivent réguler les politiques et les programmes de recherche et innovation, y compris les dimensions nationale et régionale, pour assurer leur permanence au delà des cycles économiques ou politiques ainsi que l'effort politique et budgétaire maintenu pendant une période de temps prolongée. L'on identifie aussi un ensemble d'indicateurs de ressources et de résultats du système de R+D+I pour 2011 et 2015 et l'on chiffre l'augmentation annuelle des ressources publiques nécessaires pour atteindre ces objectifs, autant pour l'Administration centrale que pour des administrations autonomiques, au 16 pour 100 pendant les quatre prochaines années.

Économie régionale

Les régions espagnoles ont enregistré de nouveau en 2007 un dynamisme important et le processus de convergence régionale s'est maintenu, autant entre les différentes communautés qu'entre ces dernières et les régions européennes. Les aides structurelles reçues par l'Espagne dans le cadre de la politique régionale communautaire ont beaucoup contribué à ce résultat. Cependant, les changements dans la politique de développement régional pour la période 2007-

2013 dérivés de l'élargissement à douze nouveaux Etats membres, supposent une réduction des ressources reçues par l'Espagne, ce qui pourrait se refléter sur le résultat économique des régions espagnoles ainsi que dans le processus de convergence. Il faut aussi ajouter à cela, en pensant aux prochaines années, le possible impact de l'actuelle conjoncture économique sur la croissance régionale qui en grande mesure sera déterminé par la différente spécialisation productive des communautés autonomes.

L'augmentation de l'inflation en 2007 s'est généralisée dans toutes les communautés autonomes, quoiqu'avec des différences significatives en intensité comme le montre l'augmentation du degré de dispersion jusqu'à 1,7 points de pourcentage, en grande partie à cause du comportement différent enregistré au niveau régional par les composants les plus inflationistes de l'IPC en 2007: énergie et alimentation.

INDICATEURS SOCIOÉCONOMIQUES INTERNATIONAUX, 1999-2008

(Taux de variation interannuelle)

Indicateurs	1990-99	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008(p)
Croissance PIB											
Monde	2,9	3,7	4,7	2,2	2,8	3,6	4,9	4,4	5,0	4,9	3,7
Pays avancés*	2,7	3,5	3,9	1,2	1,6	1,9	3,2	2,6	3,0	2,7	1,3
Etats Unis	3,1	4,4	3,7	0,8	1,6	2,5	3,6	3,1	2,9	2,2	0,5
Japon	1,5	–0,1	2,9	0,2	0,3	1,4	2,7	1,9	2,4	2,1	1,4
Canada	2,4	5,5	5,2	1,8	2,9	1,9	3,1	3,1	2,8	2,7	1,3
Union Européenne	2,0	3,0	3,9	2,1	1,4	1,5	2,7	2,1	3,3	3,1	1,8
Allemagne	2,3	1,9	3,1	1,2	–	–0,3	1,1	0,8	2,9	2,5	1,4
France	1,9	3,0	3,9	1,9	1,0	1,1	2,5	1,7	2,0	1,9	1,4
Italie	1,4	1,9	3,6	1,8	0,5	–	1,5	0,6	1,8	1,5	0,3
Royaume Uni	2,1	3,0	3,8	2,4	2,1	2,8	3,3	1,8	2,9	3,1	1,6
Espagne	2,8	4,7	5,1	3,6	2,7	3,1	3,3	3,6	3,9	3,8	1,8
Zone Euro	–	3,0	3,8	1,9	0,9	0,8	2,1	1,6	2,8	2,6	1,4
Pays en développement	3,2	4,1	5,9	3,8	4,7	6,2	7,5	7,1	7,8	7,9	6,7
Afrique	2,3	2,7	3,5	4,9	6,1	5,3	6,5	5,7	5,9	6,2	6,3
Asie	7,2	6,4	6,9	5,8	6,9	8,1	8,6	9,0	9,6	9,7	8,2
Chine	9,9	7,6	8,4	8,3	9,1	10,0	10,1	10,4	11,1	11,4	9,3
Amérique latine	2,9	0,3	4,1	0,7	0,4	2,1	6,2	4,6	5,5	5,6	4,4
Europe centrale et orientale	1,2	0,5	4,9	0,4	4,2	4,8	6,9	6,1	6,6	5,8	4,4
Russie	–	6,4	10,0	5,1	4,7	7,3	7,2	6,4	7,4	8,1	6,8
Inflation (IPC)											
Pays avancés	3,0	1,4	2,2	2,1	1,5	1,8	2,0	2,3	2,4	2,2	2,6
Etats Unis	3,0	2,2	3,4	2,8	1,6	2,3	2,7	3,4	3,2	2,9	3,0
Japon	1,2	–0,3	–0,7	–0,7	–0,9	–0,3	–	–0,3	0,3	–	0,6
Canada	2,2	1,7	2,7	2,5	2,3	2,7	1,8	2,2	2,0	2,1	1,6
Union Européenne	10,0	2,2	3,1	3,0	2,5	2,2	2,3	2,3	2,3	2,4	3,1
Allemagne	2,4	0,6	1,4	1,9	1,4	1,0	1,8	1,9	1,8	2,3	2,5
France	1,9	0,6	1,8	1,8	1,9	2,2	2,3	1,9	1,9	1,6	2,5
Italie	4,1	1,7	2,6	2,3	2,6	2,8	2,3	2,2	2,2	2,0	2,5
Royaume Uni	3,3	1,3	0,9	1,2	1,3	1,4	1,3	2,0	2,3	2,3	2,5
Espagne	4,3	2,2	3,5	2,8	3,6	3,1	3,1	3,4	3,6	2,8	4,0
Zone Euro	–	1,1	2,2	2,4	2,3	2,1	2,1	2,2	2,2	2,1	2,8
Pays en développement	51,4	10,3	8,5	7,6	6,7	6,6	5,9	5,7	5,4	6,4	7,4
Afrique	24,9	11,8	11,7	11,0	9,1	8,6	6,3	7,1	6,4	6,3	7,5
Asie	8,6	2,5	1,9	2,7	2,0	2,5	4,1	3,8	4,1	5,3	5,9
Chine	7,5	–1,4	0,4	0,7	–0,8	1,2	3,9	1,8	1,5	4,8	5,9
Amérique latine	98,4	8,3	8,3	6,5	8,7	10,5	6,6	6,3	5,3	5,4	6,6
Europe centrale et orientale	60,1	23,7	24,9	21,5	16,4	10,1	6,3	5,1	5,4	5,6	6,4
Russie	–	85,7	20,8	21,5	15,8	13,7	10,9	12,7	9,7	9,0	11,4
Chômage (taux)											
Pays avancés	6,8	6,3	5,7	5,8	6,3	6,5	6,3	6,1	5,7	5,4	5,6
Etats Unis	5,8	4,2	4,0	4,7	5,8	6,0	5,5	5,1	4,6	4,6	5,4
Japon	3,0	4,7	4,7	5,0	5,4	5,3	4,7	4,4	4,1	3,9	3,9
Canada	9,6	7,6	6,8	7,2	7,6	7,6	7,2	6,8	6,3	6,0	6,1
Union Européenne*			8,6	8,4	8,8	9,0	9,0	8,7	7,9	7,2	
Allemagne	7,1	7,5	6,9	6,9	7,7	8,8	9,2	10,6	9,8	8,4	7,9
France	10,7	10,5	9,1	8,4	8,6	9,0	9,3	9,3	9,2	8,3	7,8
Italie	10,3	10,9	10,1	9,1	8,6	8,4	8,0	7,7	6,8	6,0	5,9
Royaume Uni	8,2	6,0	5,5	5,1	5,2	5,0	4,8	4,8	5,4	5,4	5,5
Espagne	19,7	15,6	13,9	10,6	11,5	11,5	11,0	9,2	8,5	8,3	9,5
Zone Euro	–	9,0	8,1	7,8	8,2	8,7	8,8	8,6	8,2	7,4	7,3

(p) Prévision. Note : Les chiffres du Fond Monétaire International ne coincident pas toujours avec les chiffres officiels de chaque pays. * Données des Prévisions économiques de printemps de 2008 de la Commission Européenne.
Source : FMI, *Perspectivas de la Economía Mundial*, avril 2008.

INDICATEURS STRUCTURELS DE SUIVI DE LA STRATÉGIE DE LISBONNE RENOUVELÉE, 2000-2007

Indicateurs structurels		UE-25		UE-15		UEM (13)		Espagne	
		2000	2007	2000	2007	2000	2007	2000	2007
Panorama économique	PIB per capita en PPA	100,0	100,0	115,2	111,5	113,9	109,5	97,7	104,7
	Productivité du travail (par personne employée)	100,0	100,0	113,1	109,9	113,7	109,5	103,9	102,8
Emploi[1]	Taux d'emploi	62,2	64,5	63,4	66,2	61,5	64,8	56,3	64,8
	Taux d'emploi des plus de 55 ans	36,9	43,5	37,8	45,3	34,3	41,8	37,0	44,1
R+D[1]	Dépense en R+D (% PIB)	1,86	1,84	1,92	1,91	1,84	1,85	0,91	1,20
	Niveau d'éducation des jeunes[2]	76,6	77,9	73,7	75,0	73,1	74,0	66,0	61,6
Réformes économiques[1]	Niveau de prix comparé[3]	100,0	100,0	104,9	104,9	100,5	102,5	85,0	93,3
	Investissement entreprenarial[4]	18,4	18,2	18,3	18,1	18,9	18,7	22,7	26,6
Cohésion sociale[1]	Taux de risque de pauvreté après les transferts	16,0	16,0	15,0	16,0	15,0	16,0	18,0	20,0
	Dispersion régionale du taux d'emploi	130,0	11,4	13,4	10,9	13,0	10,7	10,7	7,8
	Taux de chômage de longue durée	4,0	3,7	3,4	3,2	4,0	3,7	4,6	1,8
Environnement	Émissions de gaz effet serre[5]	90,7	92,1	96,6	98,0	99,2	102,2	132,8	152,3
	Intensité énergétique de l'économie[5]	213,1	208,1	190,5	184,9	184,2	183,4	227,0	219,2
	Volume de transports/PIB[1]	99,1	106,7	101,9	105,0	104,2	110,5	116,4	150,9

[1] Données de 2006
[2] Pourcentage de jeunes (20-24 años) qui ont terminé au moins l'éducation secondaire.
[3] Prix comparés de consommation finale par foyer incluant les impôts indirects (UE-25=100). Données de 2006.
[4] Formation brute de capital fixe du secteur privé en pourcentage du PIB. Données de 2005.
[5] Dernière donnée disponible de 2005.
Source: Eurostat.

TABLEAU MACROÉCONOMIQUE, 2003-2007

(Taux de variation interannuelle)

Concepts	2003	2004	2005	2006	2007
PIB et ajouts de la demande					
Produit intérieur brut	3,0	3,2	3,6	3,9	3,8
Consommation finale	3,3	4,7	4,5	4,0	3,6
– Foyers	2,8	4,2	4,2	3,7	3,1
– AAPP	4,8	6,3	5,5	4,8	5,1
Formation brute de capital fixe	5,9	5,0	6,9	6,8	5,9
– Biens d'équipement	4,2	4,4	9,2	10,4	11,6
– Bâtiment	6,2	5,5	6,1	6,0	4,0
Exportation de biens et services	3,7	4,1	2,6	5,1	5,3
Importation de biens et services	6,2	9,6	7,7	8,3	6,6
Demande interne (1)	3,8	4,9	5,2	5,1	4,6
Demande externe (1)	–0,8	–1,7	–1,7	–1,2	–0,7
Prix et coûts					
Déflacteur du PIB	4,1	4,0	4,2	4,0	3,1
IPC (moyen annuel)	3,0	3,0	3,4	3,5	2,8
IPC (décembre)	2,6	3,2	3,7	2,7	4,2
Coûts professionnels unitaires	3,0	2,5	2,2	2,3	2,7
Marché du travail					
Variation de l'emploi (2)	2,4	2,7	3,2	3,2	3,0
Taux de chômage	11,5	11,0	9,2	8,5	8,3
Variation de la productivité (3)	0,7	0,6	0,4	0,7	0,8
Foreign trade (as % of GDP)					
Solde commercial (biens et services)	–2,1	–3,8	–5,1	–6,2	–6,4
Besoin de financement de l'économie	–2,5	–4,2	–6,5	–8,3	–9,7
Besoin de financement AAPP (en % PIB)	0,0	–0,2	1,1	1,8	2,2
Pro memoria					
PIB nominal (millions d'euros)	782.531	840.106	908.450	980.954	1.049.848

(1) Apport à la croissance du PIB.
(2) Emploi équivalent à temps complet de la CNTR.
(3) PIB par travailleur actif (séries corrigées et emploi équivalent à temps complet.
Source : INE et Ministère de l'Economie et des Finances.

EVOLUTION DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE PAR SECTEURS, 2006-2007

(Taux de variation interannuelle)

Années	Trimestres	Agriculture et pêche	Energie	Industrie	Bâtiment	Services		
						Total	du marché	hors du marché
2006	I Trim.	–0,1	3,7	1,4	5,8	4,0	4,1	3,6
	II Trim.	2,3	1,4	2,7	5,3	4,1	4,1	4,5
	III Trim.	–2,4	4,1	3,9	5,1	4,2	4,3	3,8
	IV Trim.	10,1	–3,2	3,5	3,9	4,2	3,9	5,2
	Moyenne	**2,4**	**1,4**	**2,9**	**5,0**	**4,1**	**4,1**	**4,3**
2007	I Trim.	6,8	–3,6	5,0	4,5	4,2	4,2	4,3
	II Trim.	2,8	3,4	3,6	4,2	4,2	3,9	5,2
	III Trim.	2,8	0,0	2,4	3,8	4,3	4,0	5,3
	IV Trim.	2,9	4,5	1,4	2,8	4,1	3,9	5,0
	Moyenne	**3,8**	**1,0**	**3,1**	**3,8**	**4,2**	**4,0**	**5,0**

Source: INE, *Contabilidad Nacional Trimestral de España . (Comptabilité Nationale Trimestrielle de l'Espagne).*

AGRÉGATS DE LA DEMANDE, 1998-2007

(Taux de variation interannuelle)

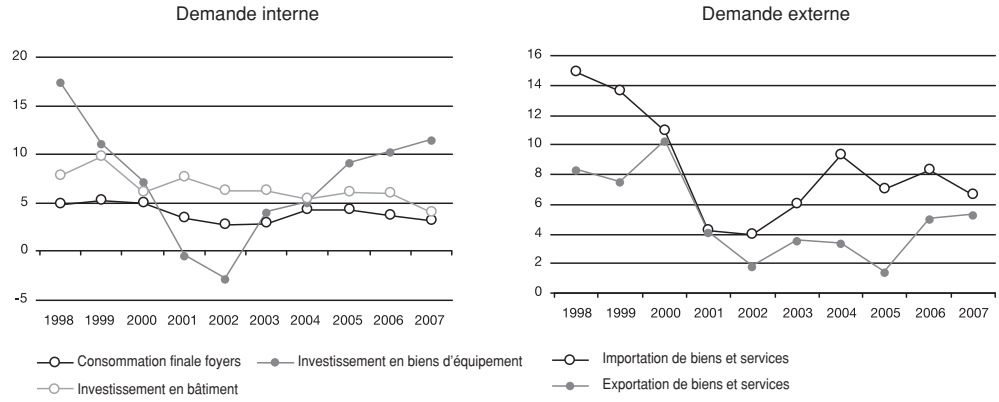

Source: Banque d'Espagne, *Síntesis de Contabilidad Nacional de España. (Synthèse de Comptabilité Nationale de l'Espagne).*

DISTRIBUTION FONCTIONNELLE DU REVENU, 2000-2007 (En pourcentage du PIB)

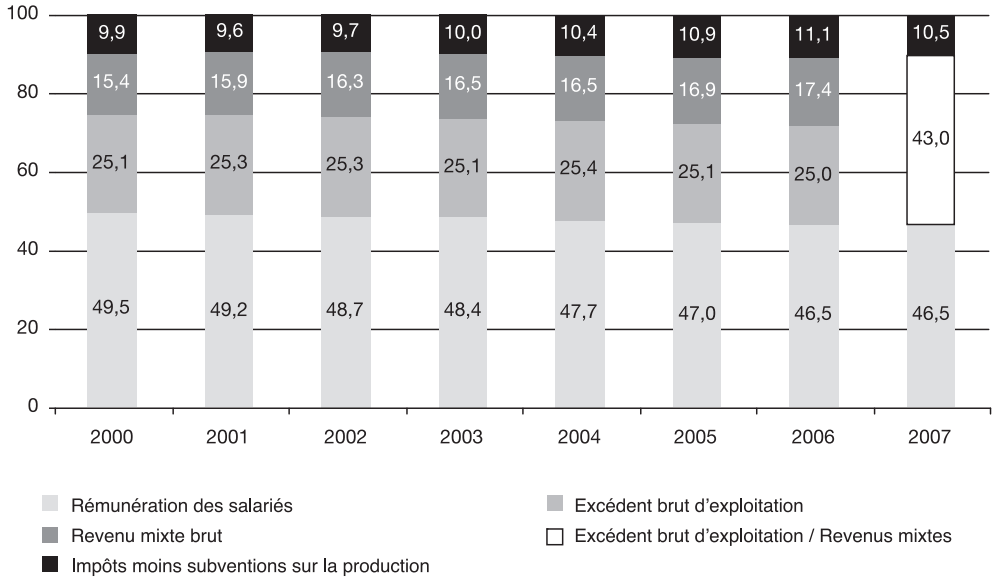

Nota: pour l'année 2007 il n'y a pas d'information désagrégée de l'EBE/Revenus mixtes disponible.
Source : INE, *Contabilidad Nacional de España. (Comptabilité Nationale de l'Espagne)*. Comptes économiques intégrés.

INFLATION GÉNÉRALE ET SOUS-JACENTE, 2004-2007

(Taux de variation interannuelle de l'IPC)

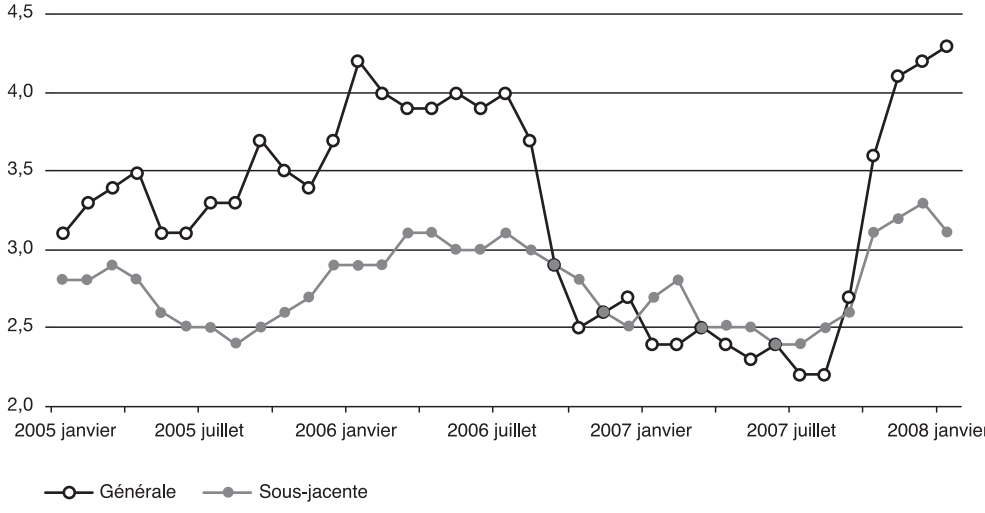

Source : INE

INDICATEURS BASIQUES DU SECTEUR PUBLIC ESPAGNOL ET DE L'UE-25, 2001-2006 (En pourcentage du PIB)

Revenus publics / PIB

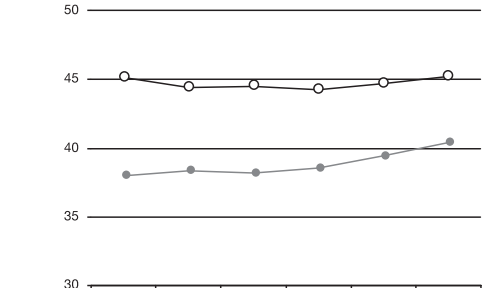

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
UE-25	45,1	44,4	44,5	44,2	44,7	45,2
Espagne	38,0	38,4	38,2	38,5	39,4	40,4

Dépense publique / PIB

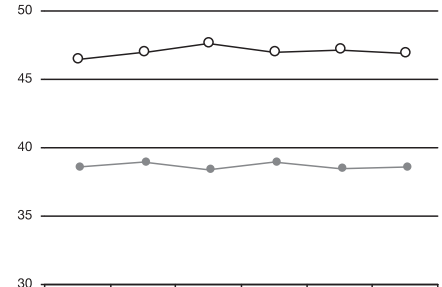

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
UE-25	46,4	47,0	47,6	47,0	47,1	46,9
Espagne	38,6	38,9	38,4	38,9	38,5	38,6

Capacité (+) nécessité (-) financement / PIB

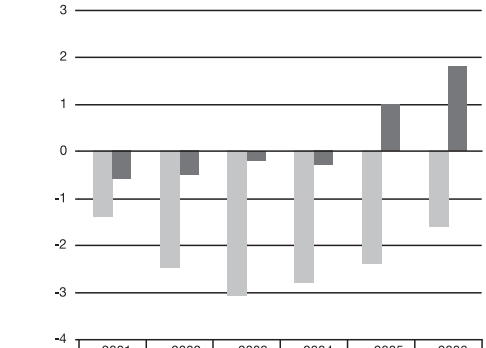

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
UE-25	-1,4	-2,5	-3,1	-2,8	-2,4	-1,6
Espagne	-0,6	-0,5	-0,2	-0,3	1,0	1,8

Dette publique / PIB

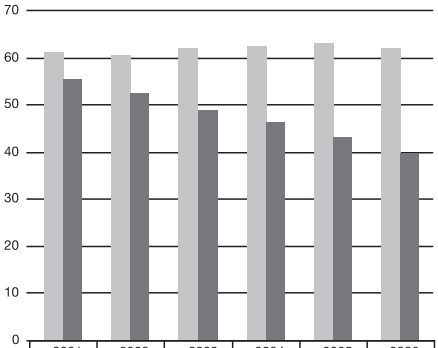

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
UE-25	61,1	60,5	62	62,4	63,1	61,9
Espagne	55,5	52,5	48,7	46,2	43	39,7

Source : Eurostat et OCDE. *Main Science and Technology Indicators*. Volume 2007/2

DÉPENSE EN R+D, 2000-2006 (En pourcentage du PIB)

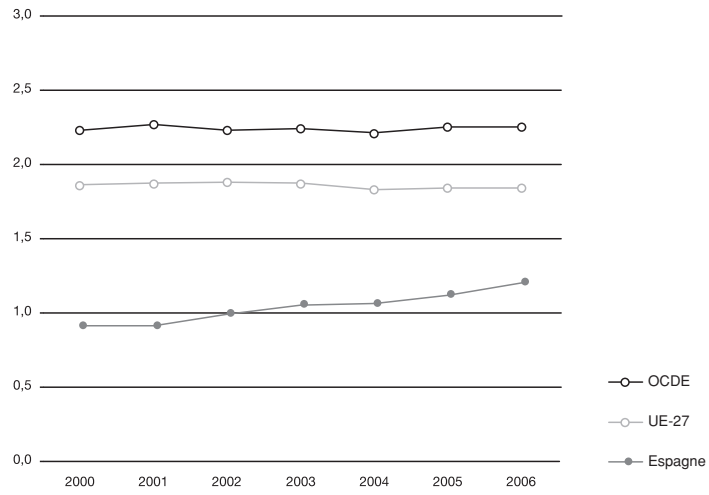

Source : Eurostat et OCDE. *Main Science and Technology Indicators*. Volume 2007/2

DÉPENSE EN R+D FINANCÉE PAR LES ENTREPRISES, 2000-2006

(En pourcentage de la dépense en R+D totale)

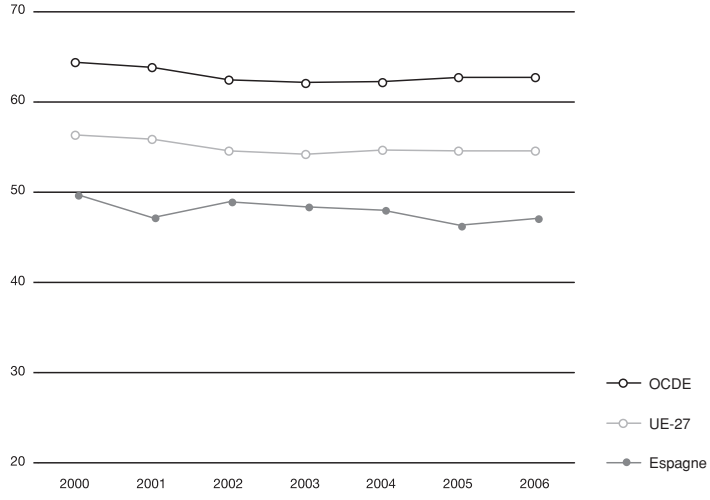

Source : Eurostat et OCDE. *Main Science and Technology Indicators*. Volume 2007/2

PIB PER CAPITA ET CROISSANCE INTERANNUELLE DU PIB DES RÉGIONS ESPAGNOLES, 2000-2007

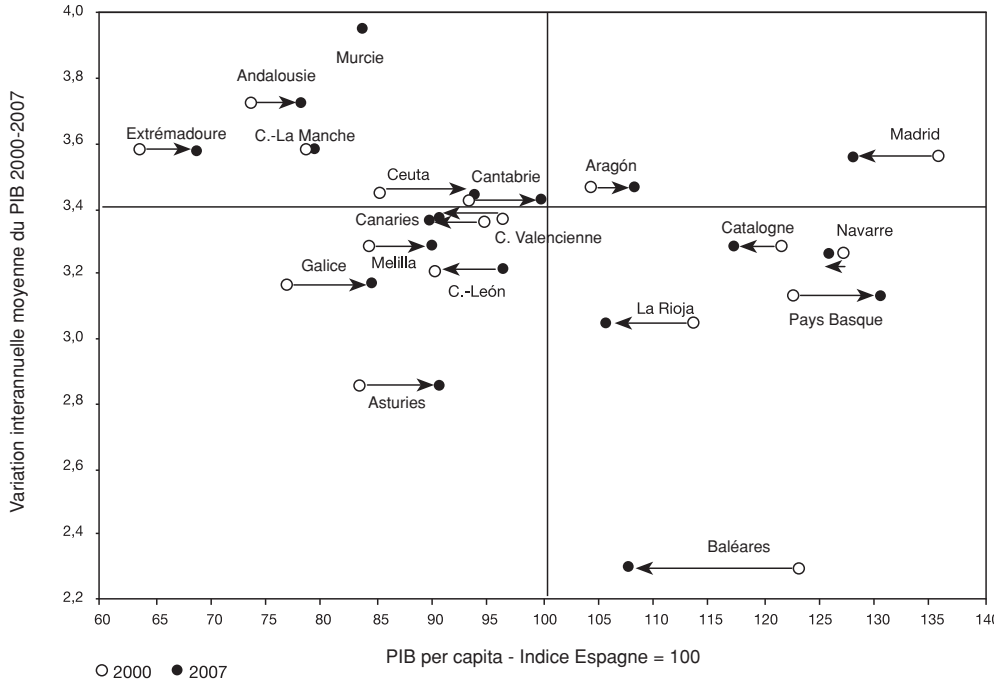

Source : INE, *Contabilidad Regional de España.(Comptabilité Régionale de l'Espagne).*

CHAPITRE II: MARCHÉ DU TRAVAIL, POLITIQUES D'EMPLOI ET RELATIONS PROFESSIONNELLES

1. Marché du travail et politiques d'emploi

Perspective européenne: evolution, objectifs et débats

Le rythme de croissance économique de l'année 2007 a favorisé une certaine stabilité des marchés professionnels, avec une création d'emploi appréciable et une bonne réduction du chômage dans l'Union Européenne. Cependant, l'incertitude par rapport à l'évolution de l'économie mondiale, plus forte depuis l'été 2007 avec la crise du marché du crédit hypothécaire aux Etats Unis et ses répercussions sur d'autres marchés, s'est manifestée par le début d'une phase de désaccélération de l'économie mondiale, avec des perspectives de croissances inférieures pour 2008 et 2009 et, par conséquent, des effets négatifs sur l'économie réelle et, en particulier, le marché du travail dans l'Union. Les Prévisions de printemps montrent une désaccélération du rythme de croissance de l'emploi pour les deux prochaines années à des niveaux inférieurs au 1 pour 100.

Dans ce contexte, la Commission Européenne a présenté en décembre ses propositions pour le nouveau cycle (2008-2010) de la Stratégie de Lisbonne. Elle y insiste sur les références à l'emploi dans les directrices macroéconomiques et le rôle des interlocuteurs sociaux est établi avec plus de précision dans le contexte de la "flexisécurité" sur le marché du travail.

Tout au long de l'année, d'autres questions d'importance associées à l'emploi abordées par la Commission étaient la proposition d'un

Plan d'Action de Mobilité professionnelle pour la période 2007-2010, le besoin de promouvoir la participation pleine des jeunes en éducation, l'emploi et la société et l'exigence d'un engagement renouvellé pour développer la politique commune nécessaire en immigration. De même, le processus de débat et les consultations concernant le Livre Vert sur la modernisation du droit professionnel s'est poursuivi. Selon la Commission, le résultat le plus évident de ce processus est l'existence d'une conscience profonde des défis que relève le nouveau marché professionnel européen et le besoin d'adapter la législation professionnelle aux nouvelles réalités, pour résoudre les défis du XXI siècle. Il faut aussi citer quelques actions sur l'égalité des genres qui peuvent s'encadrer dans le fait que 2007 est considéré l'Année européenne de l'égalité des chances pour tous, quoiqu'elles le débordent: la Résolution du Parlement européen, au mois de mars, concernant le Plan de travail pour l'égalité entre femmes et hommes 2006-2010, et de la part de la Commission, l'étude d'abord et les propositions ensuite pour éliminer les différences salariales entre les genres pour des raisons non objectivables.

Par ailleurs, le débat européen en matière d'emploi durant 2007, en maintenant l'objectif central de créer davantage d'emploi et de meilleure qualité, s'est centré sur l'amélioration de la productivité de l'économie européenne et sa montée à une position plus compétitive face aux défis de l'économie mondiale. Un des mécanismes les plus traités dans ce débat est la flexisécurité sur laquelle, après les débats intenses de l'année précédente, la Commission a présenté en juin 2007 une communication dans laquelle elle signalait le besoin d'un marché du travail plus flexible accompagné de niveaux de sécurité qui permettent d'aborder simultanément les nouveaux besoins des employeurs et des employés. Le Conseil de l'Europe de décembre 2007 a approuvé, en décembre 2007, les principes communs qui doivent guider le design de stratégies intégrées de flexisécurité dans les Etats membres, en consensus avec les interlocuteurs sociaux et celles incluses dans les PNR respectifs.

Les interlocuteurs sociaux européens, partant du fait qu'il n'existe pas d'abordage unique de la flexisécurité, ont émis un ensemble de recommandations comunes à son sujet, dans un document récent sur la situation du marché du travail et l'emploi dans l'UE depuis une vaste perspective, en incluant aussi un ensemble de recommandations pour affronter les principaux défis futurs, en renforçant le binome

emploi et productivité présenté dans la Stratégie de Lisbonne renouvellée.

Bilan de la Stratégie Européenne d'Emploi

Trois années à peine après l'atteinte des objectifs fixés dans la Stratégie de Lisbonne renouvellée, l'on constate, pour l'ensemble de l'UE, une amélioration des indicateurs d'emploi qui reflètent le progrès fait par rapport à l'année antérieure et la situation favorable du marché du travail quoique cette avancée soit lente et d'une intensité variable selon l'indicateur analysé. Cette intensité différente permet d'anticiper l'atteinte de l'objectif qui prétend situer le taux d'emploi féminin en 2010 au 60 pour 100, avec de plus grandes difficultés pour atteindre l'objectif de taux d'emploi général (70 pour 100) et, en particulier, celui des plus de 55 ans (50 pour 100). En Espagne, l'évolution de l'emploi en 2007 a été positive sous cette perspective européenne car elle a continué à réduire les différentiels en emploi et en chômage par rapport à l'UE-27 et qu'il y a eu encore des progrès pour atteindre des objectifs de l'EEE.

Néanmoins, surtout dans le cas de l'Espagne, il faut redire que les prévisions les plus récentes confirment une désaccélération pour 2008 et 2009, avec des conséquences importantes sur les marchés du travail, ce qui peut freiner ces succès et empêcher le progrès vers les objectifs en matière d'emploi. Il faudrait prendre en compte cette situation et adopter les mesures de politique d'emploi nécessaires pour minimiser cet impact.

En ce qui concerne le PNR espagnol, le Gouvernement a présenté en octobre 2007 le second Rapport de progrès, dans lequel sont recueillis les progrès faits par rapport aux deux objectifs prioritaires de convergence en revenu avec l'UE-25 et de taux d'emploi, ainsi que toutes les mesures de politique économique développées cette dernière année. La Commission a évalué positivement, en lignes générales, le degré de progrès atteint. Elle considère qu'il y a eu une réponse adéquate aux engagements pris par rapport aux domaines prioritaires et qu'en général les recommendations faites ont été suivies, quoique partiellement celles faites sur l'emploi. Elle signale comme un des points forts du Programme le progrès en matière d'emploi féminin et souligne l'intégration des systèmes de formation pour répondre au mieux aux besoins des marchés du travail et à la modernisation de la protection de l'emploi. Cependant, elle signale aussi des carences et des insuffisances parmi lesquelles se trouvent

les efforts appliqués à la réduction de l'abandon scolaire ou au besoin de plus de coordination au niveau régional.

Par ailleurs, il faut signaler le contraste existant entre les nombreuses réussites à l'abri du dialogue social et la faible participation des interlocuteurs sociaux dans le PNR. Celle-ci était très limitée autant lors de son élaboration initiale en 2005 que dans le premier Rapport de Progrès un an après. C'est pourquoi pour améliorer la situation, fin 2006 était accordé un protocole de consultation, de participation et de suivi. Mais, quoique cet instrument semble utile pour améliorer la participation des interlocuteurs sociaux et qu'il a amélioré la façon de développer cette participation par rapport à la définition initiale du PNR et au premier rapport de progrès, il n'y a pas encore assez d'implication dans son processus d'élaboration, de suivi et de mise à jour. En ce sens, il est demandé au Gouvernement plus d'engagement pour prendre en compte les apréciations et les observations des interlocuteurs sociaux dans ce processus.

Panorama général de l'emploi en Espagne 2007

Les chiffres moyens de l'année 2007 dans l'EPA ont montré un volume d'emploi un peu en dessous de 20,4 millions de personnes ce qui représente 608.400 personnes de plus que l'année précédente et un volume de chômage supérieur à 1,8 millions de personnes, à peine 3.000 de moins. Il s'agit de la plus petite croissance de l'emploi de cette décennie, avec celle de 2002. Les données de l'affiliation à la Sécurité Sociale et celles du chômage enregistré du SISPE montrent aussi la désaccélération de la création d'emploi et la montée rapide du chômage. Il est encore tôt pour apprécier la portée de ces tendances mais les premiers chiffres de 2008 les confirment et les rendent plus inquiétantes.

Quoique le rythme inférieur de création d'emploi ait atteint aussi les femmes, la tonique d'une période longue pendant laquelle l'emploi féminin était plus dynamique en période d'expansion a continué, et elle a maintenu son rythme de croissance pendant les périodes de faible croissance de l'économie. Par ailleurs, et tous déterminants confondus, il est clair qu'il y a eu un impact innégal en 2007 de la désaccélération entre espagnols et étrangers sur le marché du travail. L'emploi et le chômage de ces derniers s'est détérioré atteignant les deux sexes et presque tous les âges. Le chômage enregistré montre aussi une évolution très négative pour les étrangers pendant presque tout 2007, alors que pour les espagnols la tendance à l'empirement

se limitait à la seconde moitié de l'année et elle était moins prononcée.

Le panorama de l'année 2007 montre un trajet de l'emploi innégal selon les secteurs économiques et en légère descente dans l'industrie, qui n'est pas très différent de celui que l'on observait les années précédentes. L'évolution trimestrielle était clairement descendante dans le bâtiment et l'industrie et beaucoup plus modérée quoiqu'appréciable dans le secteur services.

Le détail par branches d'activité de ce panorama sectoriel a montré, dans le cas des services, plusieurs points critiques en 2007, qui donnaient des résultats différents de ceux correspondants aux années antérieures et qui sont ceux qui peuvent nuancer, dans l'attente de ce qui se passera pendant les prochaines périodes, la perspective actuelle incertaine, puisque dans les branches les plus importantes la croissance minima n'a atteint que l'hôtellerie, alors que le dynamisme «d'autres activités entreprenariales» continuait, que remontait le commerce de détail et que se maintenait à bon rythme la «santé publique et les services sociaux». En même temps, dans les branches moyennes la désaccélération se concentrait surtout dans «des foyers qui employaient du personnel domestique» et dans les branches plus petites il y avait deux notes importantes, une négative (frein dans les activités immobilières) mais une autre positive (croissance élevée et soutenue dans des activités informatiques).

Exception faite de la métallurgie et des produits métalliques, les branches industrielles de plus grande taille par emploi avaient un bon comportement en 2007, meilleur dans certains cas qu'en 2006. Mais l'ensemble de toutes les augmentations ne suffisait pas pour compenser les pertes dans la plupart des branches moyennes et petites, surtout dans certaines moyennes qui voyaient s'accentuer le rythme de décroissance des derniers exercices: bois et liège, confection, textile et papier perdaient, dans l'ensemble 51.300 emplois, plus de la moitié du total des pertes par branches dans l'industrie. En termes relatifs, certaines branches petites avaient des résultats encore plus défavorables: la fabrication de machines de bureau et les équipements informatiques ; industrie du tabac; minerie énergétique.

De nouveau, l'augmentation la plus forte de l'emploi en 2007 correspondait au caractère salarié dans le secteur privé, avec 521.000

Evolution de la temporalité: effets de la réforme

occupés de plus (3,9 pour 100); la croissance était forte aussi, en termes relatifs, parmi les «chefs d'entreprise sans salariés ou les travailleurs indépendants» (4 pour 100).

En outre, il aparaissait aussi une forte augmentation de l'emploi indéfini, ce qui constitue un des signes les plus remarquables du marché du travail en 2007. Il faut rappeler ici que l'effet initial de la réforme présentée par l'AMCE (Accord pour l'Amélioration et la Croissance de l'Emploi) et exprimée dans la Loi 43/2006 a représenté plus de 520.000 conversions (de contrats temporaires en indéfinis) bénéficiaires du plan extraordinaire établi à cet effet, ainsi que plus de 170.000 contrats indéfinis, nouveaux bénéficiaires du Programme d'encouragement de l'emploi de la Loi. Cependant, en 2007, malgré une création d'emploi inférieure pendant l'année et un effet direct de la réforme a priori limité dans le temps à 2006, l'emploi indéfini a grandi de 7,2 pour 100, face aux chiffres, toujours au dessous du 4 pour 100, où se situaient ses augmentations entre 2004 y 2006. Cette augmentation se conjugait, pour la première fois, avec une chute de l'emploi temporaire. Cela donnait comme résultat une réduction de la temporalité de 2,4 points en pourcentage (2,8 points dans le secteur privé), la plus grande réduction annuelle entre 1997 et 2007. Malgré tout, il faut rappeler que la temporalité en Espagne demande, pour une réduction importance, des résultats ininterrompus pendant une longue période.

La croissance de l'emploi stable était, par ailleurs, plus grande dans le cas féminin, autant en termes relatifs qu'en nombre de personnes et davantage à des âges jeunes et intermédiaires. Ainsi, le désavantage des femmes en ce qui concerne la temporalité se réduisait mais continuait à être, à partir des 40-49 ans, 5 points plus forts que pour les hommes.

Partant des données relatives aux contrats enregistrés, le rythme de l'embauche indéfinie se maintenait pendant 2007. De fait l'embauche indéfinie à caractère ordinaire aurait vécu un fort élan coïncidant avec la réforme, alors que les contrats indéfinis d'encouragement ne se sont pas montrés plus stimulés par les nouvelles bonifications par rapport à d'autres antérieures.

Instruments des PAE: situation en 2007

Il y a eu du progrès dans le développement normatif pour la mise en marche d'actions concrètes d'encouragement et de gestion de l'emploi, dirigées surtout à favoriser l'incorporation au marché du

travail de collectifs spécifiques, mais il y a encore des questions en attente de solution. Entre elles, la modernisation du SPEE qui aurait dû être la base du design et du développement d'un Plan Global de modernisation dirigé à améliorer la qualité des services. Il aurait fallu aussi aborder une réforme globale des politiques d'emploi actives pour qu'elles soient plus efficientes, en portant une attention spéciale aux femmes, aux jeunes, aux personnes handycapées et à la population immigrante en concevant des mesures, dans ce dernier cas, pour favoriser leur intégration professionnelle. Il y avait aussi un besoin de réguler le rôle des agents qui interviennent sur le marché du travail et leur domaine d'action: services publics d'emploi, entités collaboratrices, agences de placement et entreprises d'outplacement. Pour tout cela, il faut encore aborder cette tâche, fruit de l'engagement dans le cadre du dialogue social, pour obtener un fonctionnement plus efficace du marché du travail, plus encore dans une situation comme l'actuelle où la désaccélération affecte déjà le chômage de certains collectifs.

Dans cette ligne, malgré le temps qui a passé depuis l'approbation de la Loi sur l'Emploi en décembre 2003, le développement du règlement du Système National de l'emploi est très positif tout comme celui de ses instruments de coordination dont l'objectif est de renforcer le fonctionnment du Système, au moyen de la régulation des organes et des instruments de coopération et de coordination des politiques d'emploi entre les différentes administrations et dont on attend qu'il permette un fonctionnement meilleur et plus transaprent de l'ensemble du système.

Pendant 2007 il y a eu des progrès importants de faits dans l'élaboration de la normative nécessaire pour la mise en marche du nouveau système de formation pour l'emploi accordé entre les interlocuteurs sociaux. L'on remarque entre eux la régulation dans le RD 395/2007 du système de formation professionnelle pour l'emploi, qui supprime la division entre la formation occupationnelle et la formation continue.

Ensuite, il y a une définition des principes du sous-système de formation pour l'emploi et une articulation d'initiatives de formation différentes qui configurent le nouveau modèle et dont le développement normatif spécifique se faisait plus tard: Formation en Demande, qui englobe des actions en formation des entreprises et des permis

individuels de formation financés total ou partiellement avec des fonds publics, pour les besoins spécifiques des entreprises et de leurs travailleurs; Formation en Offre, qui comprend des plans de formation pour des travailleurs occupés et des actions de formation pour des chômeurs pour habiliter les uns et les autres à la réalisation qualifiée de professions et à l'accès à l'emploi ; De la formation en alternance avec l'emploi, à travers des actions de formation, des contrats pour la formation et avec les programmes publics d'emploi-formation, actions très importantes basées sur l'expérience des écoles-ateliers et des maisons des métiers. Pour participer à toutes ces actions, priorité était donnée aux collectifs qui avaient le plus de difficultés d'insertion dans le cas de chômeurs ou de maintenance sur le marché dans le cas des travailleurs occupés.

Finalement l'on incluait des actions d'appui et d'accompagnement, dirigées à la réalisation d'études de caractère général et sectoriel, à des recherches et à la diffusion du Système ainsi qu'au développement d'un système intégré d'information et d'orientation professionnelle qui conseillerait sur les opportunités en formation et emploi.

L'objectif ultime de tout cela était d'améliorer l'efficacité du sous-système. Cela sera possible avec un engagement clair et continu des administrations compétentes, pour l'amélioration de la qualité de la formation professionnelle pour l'emploi en ce qui concerne les contenus, la durée, le professorat et les installations et aussi les résultats, en particulier en ce qui concerne l'insertion stable, l'adéquation aux besoins du tissu de production et l'efficience des ressources et moyens employés.

Le nombre de demandeurs d'emploi formés en formation occupationnelle atteignait 278.917 en 2006, avec un profil socio-démographique des élèves similaire à celui des années antérieures: des femmes, des jeunes et avec un faible niveau de formation. Du nombre total des élèves formés en 2006, presque 72 pour 100 trouvait un emploi pendant 2007. L'insertion masculine était 5 points plus élevée et l'insertion globale devenait décroissante à partir des 30 ans.

Les actions en formation professionnelle continue augmentaient de nouveau en 2007, et le nombre de participants montait à plus de 1.560.000. Le type de formation prédominante est encore générique et de niveau moyen ou supérieur et les deux tiers de cette formation

se font avec l'élève présent quoique l'on enregistre une légère augmentation de la téléformation. La formation à distance ou mixte a légèrement diminué par rapport à l'année antérieure. Le profil sociodémographique des participants n'a pas varié non plus: de 26 à 45 ans, homme, éducation secondaire; 41 pour 100 sont des travailleurs qualifiés. La plupart viennent encore d'entreprises de plus de 1000 travailleurs quoique leur présence diminue à faveur des PMEs.

Politiques pour une nouvelle scène

L'application d'un des objectifs fixés dans l'AMCE concernant la réforme globale des politiques actives d'emploi pour augmenter son efficacité est encore à faire. Cela s'encadre, à son tour, dans le besoin de poursuivre le développement de la Loi sur l'Emploi dans son approche intégrale de ces politiques, sans oublier leur articulation territoriale. Ainsi, une fois configurés les organes et les instruments du Système National de l'Emploi, il faut encourager sans retard leur mise en marche pour plus de coopération et de coordination des actions, en particulier celles des services publics de l'emploi étatique et des autonomies.

Il faut rappeler que le pronostic annonce maintenant une croissance économique faible au moins pour les deux prochaines années, circonstance qui situe les politiques économiques et, avec elles, celles de l'emploi, dans un contexte différent. En ce sens il convient de continuer, dans la mesure où c'est nécessaire, avec quelques actions mises en marche qui donnent priorité comme bénéficiaires des politiques actives d'emploi, à certains collectifs speécifiques du point de vue sectoriel et dont l'objectif va au-delà de n'encourager que l'emploi et qu'ils essaient de contribuer au développement du tissu productif et à répondre à des problèmes spécifiques relatifs à la compétitivité de l'économie espagnole.

Par ailleurs, les données des premiers mois de 2008 ont mené à l'approbation du Décret-Loi Royal 2/2008, du 21 avril, de Mesures d'encouragement à l'activité économique, dont l'objectif final est de stimuler la consommation des foyers et l'activité entrepreneuriale, freiner la détérioration du marché de l'immobilier et pallier les effets négatifs sur l'emploi. En ce qui concerne ce dernier aspect, le Gouvernement est autorisé à approuver un Plan extraordinaire de mesures d'orientation, de formation professionnelle et d'insertion professionnelle.

L'on prétend faire face à la remontée du chômage des derniers mois avec un ensemble d'actions de caractère extraordinaire, visant à augmenter l'embauche professionnelle et à renforcer la stabilité professionnelle des personnes sans travail mais aussi de celles en risque d'exclusion. Le Plan contemple des mesures d'orientation, de formation et d'insertion qui s'ajoutent à celles qui sont déjà en vigueur, ainsi que des subventions pour le processus de recherche d'emploi et pour faciliter la mobilité géographique. Les premières sont dirigées à des chômeurs qui répondent à certaines exigences, comme la participation à des actions d'orientation sous la tutelle de professionnels, incluant la présentation à des offres d'emploi. Les subventions prétendent faciliter l'embauche stable de chômeurs lorsque celle là implique des déplacements et un changement de résidence dans le territoire.

En marge de tout cela, il faut réorienter et renforcer les politiques d'emploi depuis une perspective globale et dans le cadre du dialogue social. Cela suppose en plus, conformément à la position commune des interlocuteurs sociaux européens, compter sur des ressources et des services adéquats, dans les décisions le plus proches possible du citoyen et en comptant sur l'appui d'investissements privés ou publics rentables. Dans la conjoncture actuelle, il est encore plus important de combiner des politiques actives avec des systèmes de protection pour chômeurs bien conçues, qui conjuguent des droits et plus de facilité d'insertion professionnelle. Et bien sûr, soigner l'égalité des chances pour tous si l'on souhaite renforcer la cohésion sociale et mobiliser toutes les potentialités qu'offre le marché du travail.

Dimension territoriale: politiques d'emploi dans les communautés autonomes

A quelques rares exceptions près, il y a eu désaccélération dans la croissance de l'emploi dans toutes les communautés autonomes en 2007. Et, dans toutes, il y a eu une chute prononcée de l'emploi pendant la seconde moitié de l'année. Cependant, le rapprochement de toutes les communautés autonomes des objectifs de l'EEE et du PNR s'est poursuivi. Par ailleurs, certains indicateurs permettent de parler d'une certaine convergence dans l'emploi pendant la période 2001-2007, même si les distances subsistantes indiquent des déséquilibres territoriaux encore très accusés. Dans le chômage le rapprochement a été encore plus grand, avec une réduction généralisée des taux de chômage qui a raccourci la distance entre les territoires dans cet indicateur.

Dix CCAA dépassaient en 2007 l'objectif fixé au PNR pour 2010, d'un taux d'emploi du 66 pour 100; une autre se situait seulement un dixième au dessous. Plus encore, cinq d'entre elles dépassaient en 2007 l'objectif du 70 pour 100 marqué dans l'EEE aussi pour 2010: la Catalogne, la Navarre, Madrid, les Baléares et Aragon. Mais, même à ces meilleures places, la distance entre le taux d'emploi masculin et féminin accentue le besoin de continuer à encourager des croissances plus fortes dans l'emploi des femmes et à réduire le chômage féminin plus grand. Il en va de même pour les taux d'emploi des moins de 25 ans, beaucoup plus bas que ceux de la population à des âges intermédiaires ; ici la distance plus petite entre activité et emploi indiquerait comme priorité l'augmentation de la participation professionnelle du collectif plus jeune dans toutes les communautés autonomes.

Plans d'emploi des communautés autonomes

En matière de promotion de l'emploi, l'ensemble d'actions développé par les communautés autonomes est vaste et varié pour répondre aux besoins de chaque territoire et il est basé en bonne mesure sur les Plans accordés entre les gouvernements autonomiques et les interlocuteurs sociaux dans ce domaine. Quoique la gestion et l'exécution de ces actions soient, en gande partie, la compétence des communautés autonomes, en collaboration avec les entités locales, l'origine différente des sources de financement (européenne, étatique et même privée) rend néessaire un effort continu de coordination et de collaboration entre tous les agents concernés. En ce sens, la Loi 56/2003 a établi un concept intégral de politique d'emploi qui, dans le domaine des communautés autonomes, inclut autant les décisions adoptées par celles-ci comme par l'Etat pour améliorer la qualité de l'emploi, adapter l'offre et la demande dans le marché du travail et réduire le chômage.

A ce sujet, en décembre 2007, était approuvé le Royal Décret 1722/2007, qui développait règlementairement le Système National de l'Emploi pour les organes et instruments. La principale nouveauté est la création du Conseil Général du Système National de l'Emploi comme organe consultatif en matière de politique d'emploi, formé par des représentants de l'administration centrale, de chaque communauté et ville autonome et des organisations entreprenariales et syndicales. Entre autres fonctions, ce Conseil doit approuver des mécanismes qui garantissent la coordination et la coopération entre le SPEE et les SPE autonomiques, dans les domaines respectifs de

compétences en matière d'emploi, de formation et de politique professionnelle d'émigration, en portant une attention spéciale aux politiques actives d'emploi, ce pourquoi il faut aussi connaître leurs progarmmes de travail ainsi que les études et les analyses de diagnostic sur le marché du travail réalisés dans chaque territoire.

Budget: dépense par fonctions et origine des fonds

La dépense totale des communautés autonomes au chapitre encouragement de l'emploi a représenté 2,8 pour 100 du total du budget. Plus de la moitié correspond à l'apport de l'Etat pour la gestion des politiques actives d'emploi. En 2007 cela a représenté 2.667,7 millones de euros, 4,7 pour 100 de plus que le montant budgeté l'année précédente et 35,4 pour 100 du total du Budget de l'Etat consacré à des politiques actives d'emploi. La distribution de ces fonds par programmes reflète qu'ils sont destinés majoritairement à des programmes d'encouragement de l'emploi et d'Ecoles Ateliers, des Maisons des Métiers et des Ateliers d'Emploi (54,2 pour 100), et à des mesures de formation professionnelle occupationnelle et continue (41,5 pour 100).

L'aide du Fond Social Européen (FSE) a un poids relatif considérable s'il s'aborde, comme il est logique, par rapport à la dépense autonomique pour des politiques de promotion de l'emploi dont il représente à peu près un quart. En outre, étant donné les carences et les difficultés découlant de l'évaluation de l'ensemble d'actions réalisées en matière d'emploi, la disponibilité d'information détaillée sur les actions cofinancées par le FSE, en ce qui concerne le design, des résultats atteints et la contribution à parvenir aux objectifs fixés au préalable, ainsi que l'existence de mécanismes d'évaluation définis permet de connaître l'effectivité des politiques menées à terme et de les réorienter, le cas échéant, vers de nouveaux besoins des marchés de travail.

A ce sujet, l'évaluation des actions entreprises pendant la période 2000-2006 est très positive et il faut remarquer l'adaptation des actions définies aux carences et faiblesses de chaque marché de travail, ainsi que le progrès fait par rapport aux objectifs finaux fixés. Cependant, les évaluations ont aussi mis en exergue certains défis encore à relever et le besoin d'approfondir dans certaines lignes d'action parmi lesquelles se détachaient: le renfort des déficits de qualification, l'appui aux collectifs avec des difficultés spéciales d'insertion, la mise en harmonie de la formation et des besoins du

tissu productif, ou l'encouragement du tissu entreprenarial, autant d'aspects pour lesquels a été signalé le besoin de faire de plus grands efforts et qui constituent des lignes centrales d'action des politiques d'emploi dans tous les domaines territoriaux.

2. Dialogue social et relations professionnelles

Dialogue social dans l'UE

En 2007, les organisations syndicales et entreprenariales européennes ont approfondi dans le dialogue bipartite autonome, contribuant à travers divers instruments, aux objectifs d'emploi, de compétitivité, de cohésion sociale et de durabilité dans l'UE.

L'on remarque, en premier lieu, la signature d'un nouvel accord bipartite, l'Accord Cadre Européen sur le Harcèlement et la violence au travail, accord qui a comme but d'élever le niveau de conscience et de compréhension de la part des chefs d'entreprises, des travailleurs et de leurs représentants, du harcèlement et de la violence au travail et de leur offrir un cadre orienté vers l'action pour prévenir, identifier et traiter ces problèmes.

En second lieu, les organisations citées ont élaboré et approuvé le document «Les grands défis des marchés du travail européens: une analyse conjointe des interlocuteurs sociaux européens», dans lequel ils formulaient un diagnostic sur la situation des marchés du travail en Europe, identifiaient les principaux défis auxquels ils faisaient face et formulaient une série de propositions d'action. Pour le prochain cycle de la Stratégie européenne de croissance et d'emploi, les organisations d'entrepreneurs et de travailleurs au niveau europeen comptent sur cette analyse partagée pour adopter ensembles des recommandations dirigées aux institutions européennes et nationales, pour définir des priorités à inclure dans un cadre d'actions pour l'emploi et pour négocier un accord cadre autonome, soit sur l'intégration professionnelle des groupes défavorisés, soit sur l'apprentissage permanent.

Par ailleurs, les interlocuteurs sociaux européens exprimaient leurs opinions, dans le cadre du processus de consultations, par rapport aux politiques de conciliation de la vie professionnelle et familiale, entre autres. De même, ils présentaient leurs positions par

rapport au débat sur le Livre vert présenté par la Commission en 2006 sur la modernisation du droit du travail.

Dialogue social en Espagne

Le processus de dialogue social développé tout au long de la législature qui a culminé en 2007, a donné forme à une étape caractérisée par une nouvelle méthode, au moyen de l'accord préalable sur les domaines matériels de ce dialogue dans un agenda ou un programme. Ce dialogue s'est étendu à de multiples matières de nature économique, sociale et professionnelle, regroupées en treize blocs ou domaines thématiques, le tout autour d'un objectif stratégique et il se basait sur un diagnostic partagé par le Gouvernement et les interlocuteurs sociaux.

Le résultat le plus immédiat de cette étape de dialogue était la signature d'un vaste ensemble d'accords de diverses portées. Ces accords débouchaient pour la plupart sur de nouveaux instruments normatifs, des lois et des règlements, de sorte que le dialogue de cette étape imprégnait d'une manière intense l'activité législative de caractère social des Cortes et l'exercice du pouvoir règlementaire de la part du Gouvernement.

Un de ces principaux axes du dialogue social a été l'amélioration du fonctionnement du marché du travail, en cherchant à maintenir et améliorer la création d'emploi, à encourager l'embauche indéfinie et à réduire la temporalité ainsi qu'à améliorer l'intégration professionnelle des femmes et des jeunes et des collectifs ayant des difficultés à accéder à l'occupation.

Dans la même ligne, un objectif important était d'améliorer les instruments de régulation des flux migratoires professionnels, en renforçant leur lien avec le marché du travail et l'intégration professionnelle des immigrants. Même si l'on améliorait le design et l'application des mécanismes légaux de régulation de l'immigration professionnelle il faudra renforcer leur lien avec l'ensemble des instruments de la politique d'immigration et les priorités de la politique générale d'emploi et les caractéristiques du système de production.

En matière de marché de travail, un des objectifs visait l'amélioration de l'efficacité des politiques actives d'emploi et des services publics d'emploi. Il faut souligner le besoin de redoubler les

efforts pour l'application efficace de ces politiques et pour un meilleur fonctionnement de ces services, dans le cadre d'une coordination adéquate des différentes administrations publiques compétentes, car il y a encore en attente des questions différentes recueillies dans l'Accord pour l'amélioration de la Croissance et de l'Emploi et dans les normes qui en découlent.

Le développement règlementaire récent de la Loi de l'Emploi, à travers le Décret Royal 1722/2007 du 21 décembre, qui s'occupe des organes du Système National de l'Emploi et qui développe, entre autres, les fonctions de coordination des politiques d'emploi, ainsi que de l'essor de la collaboration et de la coopération entre le Service public d'emploi étatique et les Services publics d'emploi des communautés autonomes, devrait déboucher, en bonne logique, sur le renforcement de la transparence dans le fonctionnement du marché du travail et de la libre circulation des travailleurs pour des motifs d'emploi ou de formation.

A côté de l'objectif de modernisation des politiques actives d'emploi, le dialogue social de cette étape répercutait su l'amélioration des prestations pour chômage de certains collectifs de travailleurs.

Les objectifs les plus généraux d'amélioration du fonctionnement du marché du travail ont mis l'accent sur la revalorisation et le renforcement des institutions professionnelles. C'est le cas de l'Inspection du Travail et de la Sécurité Sociale (ITSS), de la Commission Consultive Nationale des Conventions Collectives ou encore de la Commission Nationale de la Sécurité et santé au Travail. En ce qui concerne l'ITSS, il faut encore stimuler son renforcement et améliorer le rythme des dotations d'effectifs, en ligne avec les objectifs et les engagements assumés.

En pensant au futur, il y a coïncidence sur le besoin d'agir au niveau des normes mais aussi de mettre l'accent sur le renforcement des instruments d'application normative et de contrôle du fonctionnement du marché du travail et de l'efficacité des politiques actives, rôle des services publics d'emploi, de l'action de l'ITSS ou du fonctionnement des mécanismes de régulation de l'immigration professionnelle, le tout par rapport aux objectifs et aux priorités en matière d'emploi et de marché du travail.

La prévention de risques au travail, l'amélioration des instruments et des politiques dans ce domaine, l'élévation ds niveaux de sécurité et de santé au travail et la lutte contre la siniestralité professionnelle, ont fait l'objet d'un dialogue social continu et structuré dans le cadre de la Table de dialogue social spécifique sur la prévention de risques professionnels. L'on peut espérer que l'incorporation de nouveaux instruments pour l'amélioration de la prévention, combinée avec l'application de mesures et de plans d'action dans divers domaines et à des niveaux différents, débouche sur une amélioration de l'activité de prévention dans les entreprises avec des effets positifs sur la sécurité et la santé professionnelles.

Un autre axe clé du dialogue social était le renforcement du système de protection sociale, d'une part, en améliorant l'adéquation et la durabilité du système de pensions, au moyen de l'introduction d'une série de modifications dans le régulation des principales prestations du niveau contributif, ainsi que la revalorisation, au dessus de la moyenne, des pensions minima et d'autre part, à travers la création et la mise en marche du système de promotion de l'autonomie personnelle et des soins dispensés à des situations de dépendance. Il faut mettre l'accent sur l'évaluation de la mise en marche de ce système au moyen d'un suivi et du contrôle du développement effectif des serices et des prestations.

Il s'est produit aussi un important dialogue bipartite, entre les organisations entrepreneuriales et syndicales les plus représentatives, pour renforcer le rôle de la négociation collective et l'enrichissement des contenus des conventions collectives ainsi que leur adaptation à de nouvelles réalités et aux changements normatifs. Les accords interconfédéraux pour la négociation collective ont contribué, pendant ces années, à maintenir la croissance de l'économie et de l'emploi et à maintenir un rythme de croissance modéré des salaires, à côté du renouvellement des contenus des négociations. Cependant, l'on n'abordait pas formellement le cadre juridique de la négociation collective. En ce qui concerne la rationalisation de leur structure, les ANC recueillaient dès 2005, la recommandation faite aux négociateurs de conventions de procéder, dans leurs domaines et en respectant l'autonomie des parties, à analyser la structure de la négociation collective du secteur correspondant ainsi que l'articulation de matières entre les différents domaines de négociation qui permettrait d'appliquer au mieux et efficacement les résultats du pacte.

En matière d'industrie, l'on avançait dans la création et la mise en marche d'observatoires sectoriels qui permettaient de tracer un diagnostic et de formuler des propositions pour apporter des solutions aux défis spécifiques de chaque secteur et de l'ensemble du tissu productif. Leurs travaux sont supposés offrir une base adéquate pour concevoir une stratégie qui servira à renforcer le tissu productif et l'emploi. Cependant, il n'y a pas eu de progrès par rapport aux objectifs plus larges et horizontaux de la politique industrielle générale, de l'environnement et de développement technologique, politiques étroitement connectées avec l'objectif final de réorientation du modèle de production.

Ce panorama général était complété par le dialogue dans le domaine des Administrations Publiques, entre le Gouvernement et les organisations syndicales les plus représentaives de la Fonction Publique, qui a donné comme premiers résultats divers accords sur des thèmes d'importance pour la modernisation administrative et l'amélioration des services publics, débouchant sur la signature de l'Accord sur le projet de Statut basique de l'employé public.

Finalement, le résultat le plus récent du dialogue social de la dernière étape en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE) venait avec la signature d'un Accord tripartite en la matière en décembre 2007, le premier accord de cette nature dans ce domaine.

Les résultats de tout ce processus demandent un effort important pour le développement et l'application effective de ce qui est accordé, alors que les objectifs stratégiques qui sont à leur orogine demandent d'insister, dans le futur, sur le développement d'engagements à agir de la part des différents acteurs, interlocuteurs sociaux et Administrations publiques et d'orienter la discussion et le débat vers l'ensemble des éléments qui structurent le modèle productif et vers l'ensemble des politiques économiques et fiscales, par une approche plus transversale.

Quoiqu'il en soit, le vaste bilan de cette étape a consolidé le dialogue social comme un outil de valeur stratégique pour aborder les défis économiques et sociaux, un outil qui devra être essentiel encore pour contribuer à la croissance économique et à l'amélioration du fonctionnement du marché du travail et du système de protection

sociale, surtout dans un nouveau contexte marqué par la désaccélération de cette croissance.

Négociation collective

Au mois de février, les organisations syndicales CCOO et UGT, et entreprenariales CEOE et CEPYME signaient l'Accord Interconfédéral pour la Négociation Collective (ANC) 2007, prorogé ensuite pour la négociation de 2008, qui maintenait une ligne de continuité avec les antérieurs mais, en même temps, incorporait une série de nouveautés centrées sur le chapitre sur l'emploi, la formation, la flexibilité et la sécurité et les droits à l'information et à la consultation, l'aide à l'emploi des handycapés et le traitement de la sécurité et la santé au travail, noveautés dérivées fondamentalement d'accords atteints par les interlocuteurs sociaux et le Gouvernement dans le cadre du dialogue social.

Ces dernières années, en matière de négociation salariale et de temps de travail, la négociation collective suivait encore une ligne d'augmentations salariales modérées, en grande mesure après les recommandations faites pendant les ANC successifs, et suivait aussi une ligne de réduction constante de la journée accordée. L'année 2007 n'a pas été une exception.

La journée accordée par convention était réduite en 2007 de 2,9 heures, toujours dans la ligne des années antérieures, pendant lesquelles l'on enregistrait une diminution presque continue dans tous les domaines de négociation, et elle atteignait les 1.747,4 heures annuelles, soit 38,2 heures de travail par semaine.

En matière de rétribution, les conventions de 2007 enregistraient une augmentation salariale de 3,0 pour 100 qui montait jusqu'à 4,1 pour 100 avec l'application des clauses de révision salariale. Les clauses de sauvegarde figuraient dans la moitié des conventions avec des effets sur 68,8 pour 100 des travailleurs couverts par la négociation collective et elle s'appliquaient effectivement avec un pourcentage majoritaire. Cependant, l'analyse de l'augmentation salariale révisée par tronçons montre que presque 40 pour 100 des travailleurs couverts par convention ont été affectés par des augmentations salariales inférieures au 4 pour 100 et, par conséquent, inférieures à l'augmentation de l'IPC enregistré en décembre. Quoique, en prenant comme référence l'augmentation de l'IPC moyen annuel qui se situait au 2,8 pour 100, la perte de

pouvoir d'achat n'aurait affecté que le 22 pour 100 des travailleurs couverts.

Par secteurs, la plus grande augmentation salariale accordée révisée en 2007 était celle du secteur du Bâtiment qui vivait une accélération très importante, suivi de l'Agriculture, de l'Industrie et des Services. Parmi les branches de production qui concentrent le plus grand volume d'emploi il y avait des augmentations salariales supérieures à la moyenne uniquement dans les branches industrielles et dans le Commerce au détail et le Transport terrestre, alors que le reste des branches des services enregistraient des augmentations inférieures à la moyenne.

En 2007 l'on incluait des clauses de décrochage salarial dans la moitié des conventions de domaine supérieur à celui de l'entreprise, affectant deux tiers des travailleurs couverts par la négociation collective mais nous ne disposons pas d'information sur le nombre d'entreprises qui appliquent effectivement ce décrochage. La régulation de ces clauses, comme pendant les années précédentes, se centrait sur les garanties causales et de procédures pour appliquer un traitement salarial différencié dans les entreprises ayant des difficultés économiques, en fixant souvent des limites temporaires à cette exception et en soulignant son caractère provisoire à travers la récupération des augmentations rétributives accordées pour l'ensemble du secteur, une fois surmontées les difficultés économiques de l'entreprise.

Salaires accordés, pouvoir d'achat et emploi

Le modèle de pacte salarial appliqué de 2002 à 2007, dans le cadre d'une stratégie de long parcours partagé par les agents sociaux d'augmentations salariales modérées basées sur l'application des clauses de révision salariale, a contribué à la création d'emploi et à modérer l'inflation mais tout cela sans enlever de la valeur au maintien du pouvoir d'achat des salaires, dans la mesure où les augmentations salariales moyennes accordées par convention ont été supérieures à l'inflation, rapprochée pratiquement toutes les années à travers la variation de l'IPC.

Cependant, l'évolution des salaires négociés depuis 2002 semble s'être séparée d'une certaine manière du parcours suivi par les salaires moyens effectifs qui se voyaient influencés par d'importants changements dans la composition de l'emploi associés au patron de

croissance de l'économie espagnole. Depuis 2002, la dérive ou le glissement salarial annuel[1] a été négative tous les ans, ce qui implique aussi une évolution moins favorable des salaires moyens efectifs en termes de pouvoir d'achat.

Sur l'ensemble de la période 2002-2006, la rémunération moyenne par salarié de l'économie a augmenté un 13,1 pour 100 en termes nominaux ce qui, une fois soustraite l'augmentation de l'IPC (du 13,5 pour 100), implique une réduction du 0,4 pour 100.

Les données désagrégées par branches indiquent que «l' effet composition sectorielle de l'emploi» a influencé négativement et de manière très accusée le comportement de la rémunération de moyenne de l'économie et, par conséquent, la dérive salariale agrégée, parce que deux tiers des 1,9 millions d'emplois salariés nets créées pendant ces quatre années se concentraient dans des branches d'activité qui enregistraient une rémunération par salarié inférieure à la moyenne: le Bâtiment, le Service domestique, le Commerce et les réparations, l'Hôtellerie, d'autres activités sociales et des services à la communauté, les Transport et les communications et l'Agriculture. En outre, hormis le Bâtiment et le Commerce, «l'effet salaire» de ces branches était aussi négatif parce que la rémunération moyenne par salarié s'est soit beaucoup réduite comme c'est le cas du Service domestique et de l'Hôtellerie, soit a grandi au dessous de la moyenne, comme dans d'autres activités sociales et des services à la communauté, les Transports et les Communications et l'Agriculture.

La concentration des nouveaux emplois dans des activités et des occupations avec des niveaux salariaux et de qualification relativement bas et avec une proportion élevée d'emploi temporaire où l'incorporation des femmes, de jeunes et d'immigrants a été forte, explique en bonne mesure que les dérives aient montré un signe négatif ces dernières années. Cet écart contre-cyclique des glissements permet d'aventurer leur changement de signe pour les années prochaines si la désaccélération de l'activité économique prévue se traduit par un ajustage dans l'emploi concentré sur les collectifs de travailleurs temporaires et/ou avec moins de qualification, d'expé-

[1] Différence entre l'augmentation du salaire effectif, aproximatif par la rémunération moyenne par salarié qu'offre la Comptabilité Nationale et l'augmentation salariale accordée avec les clauses de revision incluses.

rience et d'ancienneté, en définitive avec des niveaux rétributifs inférieurs.

Développements récents d'autres contenus de négociation

Les contenus de la négociation collective se sont agrandis et enrichis progressivement ces dernières années. En 2007, la négociation collective s'est déroulée dans un contexte marqué par de récentes normes dérivées du dialogue social, des nouveautés qui élargissent les appels aux conventions collectives dans des thèmes tels que l'égalité des chances et de traitement ou l'utilisation de l'emploi temporaire. A côté d'elles, d'autres sont étudiées telles que la sécurité et santé au travail et la prévision sociale complémentaire comme le rapporte un échantillon de conventions de 2007.

L'égalité de traitement et de chances entre femmes et hommes, presente dans le dialogue entre les interlocuteurs sociaux pendant ces dernières années, a acquis un protagonisme spécial dans la négociation collective de 2007 avec l'entrée en vigueur de la Loi Organique 3/2007, du 22 de marzo. Il découle des conventions de 2007 analysées, en lignes générales, une continuité dans le traitement de différents aspects mais l'on observe cependant une amélioration progressive dans les contenus des conventions non signées pendant les derniers mois de l'année, et, surtout, quelques conventions se font l'écho des prévisions de la Loi d'une manière plus complète, parmi d'autres aspects, en ce qui concerne la négociation de plans d'égalité.

Par ailleurs, la promotion de la stabilité dans l'emploi depuis la négociation collective a été une constante dans les successifs ANC depuis 2002. Les clauses des conventions collectives visant à promouvoir la stabilité de l'emploi et à réguler l'utilisation de l'embauche temporaire et de durée déterminée se sont maintenues, quantitativement, à des niveaux similaires ces dernières années, avec une légère tendance à la hausse. En 2007, selon des données encore provisoires, ce type de clauses a légèrement augmenté, en particulier celles qui prévoient la conversion de l'emploi temporaire en indéfini. Dans le secteur étatique, certaines conventions contiennent une régulation détaillée de l'embauche temporaire et de durée déterminée orientée vers la promotion d'une embauche professionnelle stable et une utilisation des modalités d'embauche temporaire qui réponde au caractère causal de cette embauche, étendant ces prémisses à tout le secteur à partir d'une articulation de la négociation collective autour de la convention étatique qui est réservée à ces matières. Par ailleurs,

les nouvelles prévisions de l'article 15.5 du Statut des Travailleurs, relatives à l'enchaînement de contrats temporaires, dérivées de l'AMCE et introduites par la Loi 43/2006, sur l'amélioration de la croissance et de l'emploi, se sont reflétées, quoique faiblement, sur la négociation collective de 2007.

En ce qui concerne la sécurité et la santé au travail, les organisations syndicales et entreprenariales les plus représentatives ont établi, dans les successifs ANC, des critères pour la négociation collective dans cette matière, avec des nouveautés importantes dans l'ANC 2007 et, en particulier, dans sa prorrogation. L'évolution de la négociation collective montre une tendance à l'incorporation croissante de clauses sur la santé professionnelle dans les conventions collectives quoiqu'un bon nombre des conventions analysées reproduisent encore les contenus de la LPRL ou en font de simples références, ou invoquent des principes généraux sans articuler des pratiques qui permettraient de développer ces bases.

Certaines conventions analysées contiennent des références détaillées des plans d'évaluation de risques et du plan de prévention lui même, mais peu d'entre elles consacrent une attention spécifique à des aspects tels que des moyens de protection ou de la formation.

En outre, la négociation collective a incorporé progressivement un traitement plus large de clauses de prévision sociale complémentaire, en insistant sur la négociation au niveau de l'entreprise, depuis les ANC successifs. Les données de 2006 et 2007, provisoires, reflètent, en termes généraux, la consolidation de ces clauses dans la négociation collective. L'établissement, dans les conventions collectives, de plans de pensions a augmenté peu à peu pendant les dernières années, surtout dans les conventions d'entreprises, bénéficiant un nombre à chaque fois plus grand de travailleurs. Cependant, l'on apprécie que le développement des plans de pensions dans les conventions se maintient encore à des niveaux relativement bas et qu'il y a encore une grande marge à parcourir pour la généralisation de ces instruments de protection sociale complémentaire.

Conflictivité professionnelle

La conflictivité au travail a maintenu une tendance à la diminution importante et progressive pendant les dernières décennies, en nombre de conflits, de participants et de journées et depuis 1997 cette conflictivité se situe clairement au dessous des huit cent grèves par

an. En 2007, les paramètres étaient similaires quoique l'on enregistrait une remontée en terme de journées non travaillées que les données, encore provisoires, permettent d'apprécier. Les grèves pendant 2007 ont convoqué, en moyenne, 690 travailleurs et représenté 1.636 journées non travaillées par conflit, avec 2,4 journées perdues par participant. L'approche par grands secteurs, quoique la plupart des grèves, observées depuis leur répercussion économique en terme de journées non travaillées ont affecté le secteur services au niveau de 34 pour 100, signale l'incidence des grèves la deuxième année consécutive dans le secteur du bâtiment, très au dessus de celle enregistrée en 2006, incidence qui a concentré presque le tiers du total des journées perdues.

2007 enregistrait une descente, pour la deuxième année consécutive, en nombre de conflits traités par le Service Interconfédéral de Médiation et Arbitrage (SIMA) mais pas en nombre de travailleurs concernés qui dépassait le 1,2 million. Cette donnée était due, fondamentalement, à une diminution du type de conflits prédominant dans l'activité, ceux d'une interprétation ou d'une application d'une norme de l'Etat ou d'une convention collective. Malgré tout, pendant ces dix ans de fonctionnement, les conflits traités par cet organisme sont passés de cinquante à plus de deux cent par an, avec un volume croissant d'entreprises et de travailleurs concernés, en se consolidant comme organe qui analyse presque totalement la solution extrajudiciaire des conflits professionnels dépendants de son domaine d'action.

Quant à la conflictivité professionnelle traitée à travers les organes de solution extrajudiciaire crées par l'autonomie collective au niveau des communautés autonomes, elle a grandi ces dernières années. L'activité de l'ensemble de ces organes s'est multipliée par quatre en dix ans et elle arrivait à gérer plus de 4.000 conflits collectifs qui, la dernière année, concernaient presque 2,9 millions de travailleurs et plus de 229.000 entreprises.

Au contraire, les conciliations et les médiations administratives diminuaient clairement un an de plus. Les conciliations collectives diminuaient de 20 pour 200 alors que les médiations rapportaient aussi le chiffre le plus bas des dix dernières années.

Finalement, les cas résolus par devant les organes juridictionnels de l'ordre social montraient à peine des variations significatives par

rapport aux années antérieures dans l'ensemble des cas résolus, exception faite des procédures pour conflits collectifs qui, en 2007, enregistraient de nouveau une augmentation importante, de plus de 25 pour 100 venant rejoindre la tendance croissante de ces dernières années.

Nouveautés normativess dans l'emploi et les relations professionnelles

Une des principales nouveautés législatives dans ce domaine venait de l'approbation du Statut Basique de l'Employé Public par la Loi 7/2007 du 12 avril, dont l'élaboration doit beaucoup au rôle important du dialogue social dans les Administrations Publiques. Cette norme dotait d'une manière complète les bases du régime statutaire des fonctionnaires, en révisant et en systématisant la norme antérieure et à partir de là l'on procédait à la régulation de la prestation de services de l'ensemble des employés comme un des outils fondamentaux pour favoriser la modernisation de l'Administration Publique et la situer dans de meilleures conditions pour qu'elle joue son rôle de fonction constitutionnelle de service objectif aux intérêts généraux et qu'elle garantisse aux citoyens la qualité dans la prestation des services publics.

La Loi 20/2007, du 11 juillet qui règlemente le Statut du Travail Indépendant, constitue aussi une autre nouveauté importante car elle régule, pour la première fois, un statut juridique unitaire du travail indépendant qui aménage dans leur totalité les principaux éléments configurateurs de cette importante forme d'emploi et de prestation de services, depuis la propre définition de l'autoemploi jusqu'aux instruments d'encouragement et de promotion de cette forme d'emploi, en passant par le catalogue des droits, individuels et collectifs et des devoirs des travailleurs indépendants, la configuration et le développement de la protection sociale de ce collectif ou encore la stimulation à la sécurité et santé au travail.

D'autres nouveautés importantes en ce qui concerne les normes référentes aux relations professionnelles et l'emploi étaient les modifications introduites dans le Statut des Travailleurs, en matière de droits à l'information et à la consultation, par la Loi 38/2007, du 16 novembre et la régulation des entreprises d'insertion par la Loi 44/2007, du 13 décembre. De même, il faut faire référence aux réformes, entre 2006 et 2007, des Statuts d'Autonomie de la Communauté Valencienne, de Catalogne, des Baléares, d'Andalousie, Aragón et Castille et León, qui incorporent des nouveautés dans divers

domaines, entre eux le socioprofessionnel. L'on remarque dans certains de ces nouveaux Statuts (ceux de Catalogne, Andalousie et Aragón) l'attribution à l'Administration autonome de la compétence exécutive sur la fonction publique d'inspection en matière de travail et relations professionnelles dans leur territoire. De même, l'on remarquait, comme une autre nouveauté importante, la matière d'immigration, avec quelques Statuts (Catalogne et Andalousie) qui assument, pour la première fois, la compétence exécutive en matière d'autorisations initiales de travail à des étrangers dont la relation professionnelle se développe dans le territoire de la Communauté Autonome.

Prévention de risques professionnels

2007 a été l'année de l'approbation de la Stratégie Espagnole de Sécurité et Santé au Travail, élaborée dans le cadre du dialogue social avec le consensus des organisations entreprenariales et syndicales les plus représentatives. La Stratégie établit le cadre général des politiques de prévention de risques professionnels pour la période 2007-2012, signalant comme objectifs stratégiques la réduction de 25 pour 100 des taux de siniestralité des cinq prochaines années afin que l'Espagne s'approche des valeurs moyennes de l'UE, ainsi que l'amélioration continue et progressive des niveaux de sécurité et santé au travail.

D'autres instruments et initiatives sont nés en 2007 dans le domaine sanctionneur, avec l'aprobation du Décret Royal 597/2007 du 4 mai, sur la publication des sanctions à cause d'infractions très graves en matière de prévention de risques professionnels, le renforcement de la collaboration entre Administrations en matière d'enquête de délits contre la vie, la santé et l'intégrité physique des travailleurs, ainsi que des mesures déterminées en matière de Sécurité sociale, concernant la sécurité et la santé professionnelle, introduites par la Loi 40/2007, entre autres.

Au mois de novembre 2007, était publiée la VI Enquête Nationale sur les Conditions de Travail, réalisée par l'Institut National de Sécurité et Hygiène au Travail, qui prétend refléter les conditions de travail et les éléments de l'environnement professionnel qui ont une influence sur la santé et la sécurité des travailleurs, les possibles risques et le niveau d'exposition à ces mêmes risques, ainsi qu'estimer l'activité en prévention des entreprises. La VI Enquête incorpore des changements concrets qui permettent de capter les conditions de sécurité au travail d'un plus grand nombre de collectifs de travailleurs

mais qui, en même temps, difficultent la comparabilité des données avec les Enquêtes antérieures. Les résultats de l'Enquête reflètent l'amélioration progressive de questions concrètes relatives à l'activité de prévention développée par les entreprises quoiqu'elles signalent d'autres aspects susceptibles d'amélioration.

Parmi les données positives que montre l'Enquête figure l'augmentation progressive ces dernières années de la mise en place de services de prévention établis par les propres entreprises, représentant 15,8 pour 100 en 2007 face au 5,3 pour 100 en 1999, pourcentage qui augmente avec la taille des entreprises. L'Enquête montre aussi des améliorations dans la mise en marche des études de risques et de formation en prévention. Pour ce qui est des données négatives, les résultats de l'Enquête signalent que presque 30 pour 100 des travailleurs interrogés ne connaissent pas les ressources préventives dont dispose l'entreprise et 13 pour 100 nient l'existence de ces ressources dans leur entreprise.

Les données de l'Enquête semblent indiquer davantage de respect de la norme sur la prévention de risques professionnels de la part des entreprises mais aussi une diminution de la fréquence avec laquelle les travailleurs s'exposent à des risques d'accidents. La chute des taux de sinistres semble aussi le confirmer. Cependant, il y a encore des domaines déterminés, comme par exemple les PMES et, parmi elles, celles consacrées au bâtiment, dans lesquelles il faudrait augmenter les efforts en prévention. La situation des travailleurs temporairement embauchés mérite aussi une attention spéciale au vu des résultats de l'étude.

En 2007 une nouvelle chute du taux d'incidence des accidents de travail s'est produite quoiqu'ils se maintenaient élevés. Le chiffre total d'accidents avec arrêt de travail pendant la journée de travail s'est maintenu pratiquement comme celui de l'année antérieure, avec un total de 934.351 sinistres. Quant aux accidents sans arrêt de travail ils augmentaient à un peu plus de 69.000, alors que les maladies professionnelles chutaient à peu près à 4.700.

Le taux d'incidence totale des accidents de travail descendait de 3,5 pour 100. Cette nouvelle chute, qui se confirme en 2007 dans tous les secteurs sauf dans l'agriculture, continue une tendance à la réduction lente mais constante. L'on remarque la descente de 15,7

pour 100 du taux d'incidence des accidents de travail mortels, avec un maintien de la tendance à la baisse en 1998, exception faite de la remontée enregistrée en 2002. Quant aux accidents graves, leur tendance à la diminution ne peut pas être considérée satisfaisante car, en 2007, cette même tendance qui débutait en 1999 et semblait consolidée, s'est immobilisée.

En 2007, la tendance des dernières années se maintenait et l'on n'enregistrait aucune mort de maladie professionnelle. Et le nombre de maladies professionnelles continuait à descendre, pour la deuxième année consécutive, de 21,6 pour 100 par rapport à 2006.

INDICATEURS DE L'EMPLOI EN ESPAGNE ET DANS L'UE-25, 2006-2007

(Pourcentages)

Indicateurs[1]	Espagne		UE-27		UE-27 UE-25 moyenne 3 meilleurs		Différence Espagne/ UE-25		Différence Espagne-moyenne 3 meilleurs		Objectifs 2010[2]		Différence en 2007 par rapport aux objectifs 2010	
	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	Espagne	UE	Espagne	UE
Emploi														
Taux d'emploi	64.8	65.6	64.5	65.4	73.0	75.8	0.3	0.2	–8.2	–10.2	66.0	70.0	–0.4	–4.6
Taux d'emploi des femmes	53.2	54.7	57.3	58.3	68.6	71.5	–4.1	–3.6	–15.4	–16.8	57.0	60.0	–2.3	–1.7
Taux d'emploi des plus de 55 ans	44.1	44.6	43.5	44.7	58.9	62.9	0.6	–0.1	–14.8	–18.3	–	50.0	–	–5.3
Chômage														
Taux de chômage (% population active)	8.5	8.3	8.2	7.1	4.1	3.6	0.3	1.2	4.4	4.7	–	–	–	–
Taux de chômage des femmes (% population active féminine)	11.6	10.9	8.9	7.8	4.3	3.9	2.7	3.1	7.3	7.0	–	–	–	–
Taux de chômage des jeunes (% population active dJe 15 à 24 ans)	17.9	18.2	17.3	15.5	7.6	7.3	0.6	2.7	10.3	10.9	18.6	–	–0.4	–
Ratio chômage jeunes (% population des 15 à 24 ans)	8.6	8.7	7.6	6.8	3.7	3.2	1.0	1.9	4.9	5.5	–	–	–	–
Chômage de longue durée (% total sans emploi)	21.7	20.4	46.0	42.8	20.6	16.2	–24.3	–22.4	1.1	4.2	–	–	–	–
Croissance du PIB réel	3.9	3.5	3.1	2.9	10.6	9.8	0.8	0.6	–6.7	–6.3	3.0	3.0	0.5	–0.1

1) et 2) Les objectifs de l' an 2010 por l'Espagne sont ceux indiqués au Programme National de Réformes de 2005 et pour l'Union Européenne sont ceux fixés au Sommet de Lisbonne et au Sommet de Stockholm de 2001. Objectif croissance PIB réel annuel 3,0%: Scénario économique de base, Sommet de Lisbonne. L'objectif de chômage n'est pas quantifié, mais il faut parvenir à un taux frictionnnel en 2010. La Commission Européenne utilise habituellement comme modèle la moyenne des trois pays avec meilleurs résultats en taux de chômages

Source: Elaboration CES avec Eurostat: Labour Force Survey, et données annuelles sur la croissance du PIB réel à des prix constants (2000).

TAUX D'EMPLOI PAR SEXE, NATIONALITE ET AGE, 2005-2007

(Pourcentages de personnes occupées du total de la population dans chaque cas, moyennes annuelles. Variation annuelle en pourcentage)

Nationalité	Sexe et âge											
	Hommes						Femmes					
	Total	16-24	25-34	35-44	45-54	55+	Total	16-24	25-34	35-44	45-54	55+
Total												
2005	53.5	47.7	85.2	89.5	86.1	27.0	34.7	35.8	67.8	62.0	52.9	10.7
2006	54.3	48.6	86.1	89.8	86.9	27.5	36.1	37.7	69.5	64.5	55.4	11.2
2007	54.3	48.5	86.5	89.8	86.3	27.4	37.1	37.0	71.3	66.2	58.0	11.8
var 05-06	*0.7*	*0.9*	*0.9*	*0.3*	*0.8*	*0.6*	*1.4*	*1.9*	*1.7*	*2.5*	*2.5*	*0.6*
var 06-07	*0.1*	*0.0*	*0.4*	*0.0*	*–0.6*	*–0.1*	*1.0*	*–0.7*	*1.8*	*1.7*	*2.6*	*0.5*
Espagnols												
2005	52.1	45.9	84.9	89.8	86.5	26.8	33.2	34.8	68.5	61.3	51.7	10.4
2006	52.6	46.8	85.7	90.2	87.2	27.3	34.3	36.0	70.7	63.7	54.5	10.9
2007	52.7	47.3	86.6	90.5	86.9	27.1	35.3	35.9	72.9	66.0	57.4	11.5
var 05-06	*0.5*	*0.9*	*0.8*	*0.4*	*0.7*	*0.5*	*1.1*	*1.2*	*2.2*	*2.4*	*2.7*	*0.5*
var 06-07	*0.1*	*0.5*	*0.9*	*0.2*	*–0.3*	*–0.2*	*1.0*	*–0.1*	*2.2*	*2.2*	*2.9*	*0.5*
Étrangers												
2005	69.9	61.5	86.9	87.2	80.9	30.2	51.9	43.1	63.9	67.0	67.1	18.4
2006	70.4	61.3	87.6	86.9	83.4	33.1	52.7	47.7	63.9	69.4	64.7	20.8
2007	68.6	57.1	86.0	86.0	80.0	33.2	51.6	42.2	65.4	67.3	63.8	20.4
var. 05-06	*0.5*	*–0.2*	*0.7*	*–0.3*	*2.5*	*2.9*	*0.8*	*4.6*	*0.0*	*2.4*	*–2.3*	*2.4*
var. 06-07	*–1.8*	*–4.2*	*–1.5*	*–0.9*	*–3.4*	*0.1*	*–1.1*	*–5.5*	*1.5*	*–2.1*	*–0.9*	*–0.4*

Source: INE, *Encuesta de Población Activa* [http://www.ine.es/inebmenu/mnu_mercalab.htm].*(Enquête sur la population active)*.

TAUX DE CHOMAGE PAR SEXE, NATIONALITE ET AGE, 2005-2007

(Pourcentages de chômeurs du total de population active dans chaque cas, moyennes annuelles. Variation annuelle en pourcentages)

Nationalité	Sexe et âge											
	Hommes						Femmes					
	Total	16-24	25-34	35-44	45-54	55+	Total	16-24	25-34	35-44	45-54	55+
Total												
2005	7.0	16.7	7.6	5.1	4.6	5.2	12.2	23.5	12.2	10.6	8.9	7.2
2006	6.3	15.0	6.9	4.8	4.0	4.6	11.6	21.6	11.9	10.1	8.8	7.1
2007	6.4	15.2	6.6	4.8	4.6	4.6	10.9	21.9	10.5	9.5	8.6	7.4
var 05-06	*–0.7*	*–1.7*	*–0.7*	*–0.3*	*–0.6*	*–0.6*	*–0.6*	*–1.8*	*–0.3*	*–0.6*	*–0.1*	*–0.2*
var 06-07	*0.1*	*0.3*	*–0.3*	*0.0*	*0.7*	*0.0*	*–0.7*	*0.3*	*–1.4*	*–0.6*	*–0.2*	*0.3*
Espagnols												
2005	6.8	16.7	7.5	4.7	4.3	5.1	11.9	23.5	12.0	10.4	8.8	7.0
2006	5.9	15.1	6.6	4.2	3.6	4.3	11.0	21.8	11.1	9.7	8.5	6.8
2007	5.7	14.7	6.0	4.0	4.0	4.2	10.2	21.4	9.8	8.8	8.3	7.0
var 05-06	*–0.9*	*–1.7*	*–0.9*	*–0.5*	*–0.7*	*–0.8*	*–0.9*	*–1.7*	*–0.9*	*–0.7*	*–0.3*	*–0.2*
var 06-07	*–0.2*	*–0.3*	*–0.6*	*–0.2*	*0.4*	*–0.1*	*–0.8*	*–0.3*	*–1.2*	*–0.9*	*–0.2*	*0.2*
Étrangers												
2005	9.5	16.8	8.2	7.8	8.2	9.9	14.0	23.5	13.8	11.9	9.5	11.2
2006	9.3	14.6	8.5	8.3	8.0	11.9	14.9	20.8	15.8	12.2	11.7	11.2
2007	10.4	17.7	8.8	9.0	11.0	13.8	14.4	24.2	13.0	13.0	10.9	13.3
var. 05-06	*–0.2*	*–2.2*	*0.2*	*0.4*	*–0.2*	*2.0*	*0.9*	*–2.7*	*2.1*	*0.4*	*2.2*	*0.0*
var. 06-07	*1.1*	*3.2*	*0.3*	*0.8*	*3.0*	*1.9*	*–0.5*	*3.4*	*–2.9*	*0.7*	*–0.8*	*2.1*

Source: INE, *Encuesta de Población Activa* [http://www.ine.es/inebmenu/mnu_mercalab.htm]. *(Enquête sur la population active).*

EVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIE DANS LE SECTEUR PRIVE PAR TYPE DE CONTRAT, 1988-2007

(Pourcentages de variation par rapport à l'année antérieure, moyennes annuelles)

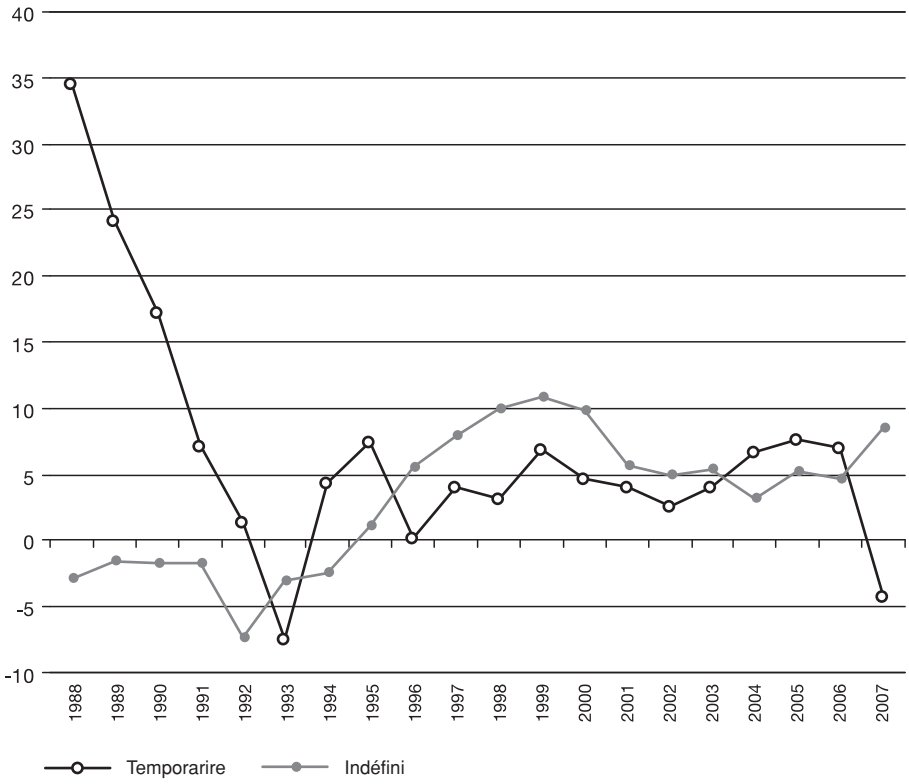

Source: INE, *Encuesta de Población Activa* [http://www.ine.es/inebmenu/mnu_mercalab.htm]. *(Enquête sur la population active).*

CONTRATS PAR TYPES EN 2007

Embauche	2007		Variations					
			Mensuelle (nov)		Interannuelle (déc 06))		Annuelle	
Indéfinie	Décembre	Accumulée	Absolue	Relative	Absolue	Relative	Absolue	Relative
Embauche ordinaire	59.798	989.589	–29.758	–33,2	12.029	25,2	334.389	51,0
Embauche d'encouragement à l'emploi	17.703	315.489	–9.131	–34,0	–11.122	–38,6	–35.274	–10,1
Conversion	56.291	902.210	–16.237	–22,4	–101.346	–64,3	–247.275	–21,5
Temporaires	1.127.835	16.419.516	–275.576	–19,6	–24.440	–2,1	43.238	0,3
Total	**1.261.627**	**18.626.804**	**–330.702**	**–20,8**	**–124.879**	**–9,0**	**95.078**	**0,5**

Source: SPEE.

DEPENSE EN POLITIQUES D'EMPLOI PAR TYPE D'ACTION EN ESPAGNE ET DANS L'UE, 2006

Catégories de dépense	Espagne		UE-15		UE-27	
	Millions d'euros	Pourcentage par rapport au total	Millions d'euros	Pourcentage par rapport au total	Millions d'euros	Pourcentage par rapport au total
1. Services de marché de travail	931,7	4,4	24.382,9	11,2	25.066,1	11,2
2. Formation	1.424,3	6,7	23.958,7	11,0	24.390,6	10,9
3. Roulement et distribution de travail	71,5	0,3	401,7	0,2	401,7	0,2
4. Incentives à l'emploi	3.097,4	14,6	14.039,9	6,4	14.384,0	6,4
5. Intégration d'handycapés	208,0	1,0	6.737,4	3,1	7.238,8	3,2
6. Création directe d'emploi	601,3	2,8	8.123,5	3,7	8.406,5	3,8
7. Incentives à la création d'entreprises	770,7	3,6	4.451,6	2,0	4.589,1	2,1
Total mesures actives (1–7)	*7.104,7*	*33,6*	*82.095,7*	*37,7*	*84.476,8*	*37,8*
8. Maintien de revenus et appui aux exclus du marché du travail	13.683,5	64,7	127.161,3	58,4	129.023,6	57,8
9. Pré–retraites	376,4	1,8	8.497,5	3,9	9.829,5	4,4
Total mesures actives (8–9)	*14.060,0*	*66,4*	*135.658,8*	*62,3*	*138.853,1*	*62,2*
Total	**21.164,6**	**100,0**	**217.754,5**	**100,0**	**223.329,9**	**100,0**

Source: Eurostat, *Labour Market Policy. Expenditure and Participants Data* 2006, 2008.

POSITION RELATIVE DES COMMUNAUTÉS AUTONOMES DANS L'EMPLOI, 2007

Taux emploi 16–64 ans Deux sexes		Croissance totale 2001–2007 ESP = 7,9 pp		
		Inférieure à celle de l'ESP (< 7,5 pp)	**Proche de celle de l'ESP (7,5´-8,5 pp)**	**Supérieure à celle de l'ESP (> 8,5 pp)**
Taux en 2007 ESP = 66,6%	**>70**	Baléares Catalogne Navarre		Aragón Madrid
	65–70	Communauté Valencienne	Murcie La Rioja Galice Castille La Manche Pays basque	Cantabrie Castille et León
	60–65	Canaries		Asturies
	<60		Extremadoure	Andalousie
Taux d'emploi 16–64 ans Femmes		**Croissance totale 2001–2007 ESP = 11,6 pp**		
		Inférieure à celle de l'ESP (< 11,0 pp)	**Proche de celle de l'ESP (11,0–12,0 pp)**	**Supérieure à celle de l'ESP (> 12,0 pp)**
Taux en 2007 ESP = 55,5%	**>60**	Baléares Navarre Catalogne		Aragón Madrid
	55-60	Communauté Valencienne Galice	Pays basque La Rioja	Cantabrie
	50-55	Canaries		Asturies Castille et León Murcie
	<50		Extrémadoure	Andalousie
Taux d'emploi < 25 ans Deux sexes		**Croissance totale 2001–2007 ESP = 6,1 pp**		
		Inférieure à celle de l'ESP (< 5,5 pp)	**Proche de celle de l'ESP (5,5–6,5 pp)**	**Supérieure à celle de l'ESP (> 6,5 pp)**
Taux en 2007 ESP = 42,9%	**>45**	Baléares Catalogne Communauté Valencienne Murcie		Castille La Manche
	40-45	Aragón Navarre La Rioja		Andalousie Madrid
	35-40	Canaries Pays basque		Cantabrie Castille et León Galice
	<35	Extremadoure		Asturies

POSITION RELATIVE DES COMMUNAUTÉS AUTONOMES DANS L'EMPLOI, 2007 *(cont.)*

Taux emploi 55–64 ans Deux sexes		**Croissance totale 2001–2007 ESP = 5,4 pp**		
		Inférieure à celle de l'ESP (< 5,0 pp)	**Proche de celle de l'ESP (5,0-6,0 pp)**	**Supérieure à celle de l'ESP (> 6,0 pp)**
Taux en 2007 ESP = 44,6%	**>50**		Baléares	Catalogne
	45-50	Madrid La Rioja		Aragón Navarre
	40-45	Canaries Castille et León Galice Murcie	Cantabrie Castille La Manche Communauté Valencienne	Pays basque
	<40	Asturies	Andalousie	Extremadoure

Source: INE, Encuesta de Población Activa [http://www.ine.es/inebmenu/mnu_mercalab.htm]. (Enquête sur la population active).

BILAN DU DIALOGUE SOCIAL 2004–2007

Déclaration pour le Dialogue Social 2004	Accords et principaux processus de consultations	Concrétisation dans des normes
Marché du travail		
Consensuer les modifications légales et d'autre nature, en cherchant des compromis qui permettent d'unir sécurité pour les travailleurs et flexibilité pour les entreprises.	Accord pour l'Amélioration de la Croissance et de l'Emploi (Gouvernement, CC.OO., UGT, CEOE et CEPYME, mai 2006). Consultations sur le projet du Statut du travailleur indépendant	Loi 43/2006, du 29 décembre pour l'amélioration de la croissance et de l'emploi. Loi 20/2007, du 11 juillet du Statut du Travail Autonome.
Emploi de collectifs en difficulté		
Promouvoir fortement des actions visant à favoriser l'emploi des jeunes, des travailleurs d'âge mûr, des personnes handycapées et d'autres collectifs avec de grandes difficultés d'insertion professionnelle.	Accord pour l'Amélioration de la Croissance et l'Emploi (Gouvernement, CC.OO., UGT, CEOE et CEPYME, mai 2006).	Loi 43/2006, du 29 décembre pour l'amélioration de la croissance et de l'emploi.
Chercher en consensus des solutions qui promeuvent l'intégration professionnelle des femmes et améliorent leurs conditions de travail et faire en sorte qu'il y ait conciliation de la vie de famille et professionnelle, le tout conformément au principe d'égalité et de non discrimination.	Consultations sur l'Avant–projet de Loi des entreprises d'insertion Aspects professionnels et de la Sécurité Sociale de l'Avant–projet de Loi de l'égalité entre femmes et hommes (Gouvernement, CC.OO. y UGT, mars 2006).	Loi 44/2007, du 13 décembre pour la régulation du régime des entreprises d'insertion. Loi Organique 3/2007, du 22 mars pour l'égalité effective de femmes et hommes.
Immigration professionnelle Dialogue spécifique pour le développement règlementaire de la « Loi sur le statut des étrangers » (sic.).	Développement et application des aspects professionnels de la LO des droits et libertés des étrangers en Espagne (Gouvernement, CC.OO., UGT, CEOE et CEPYME, 2004).	Royal Décret 2393/2004, du 30 décembre.
Formation permanente Analyser conjointement les adaptations nécessaires du modèle actuel de formation des travailleurs, afin de favoriser la formation permanente pendant toute la vie professionnelle.	Accord sur la Formation professionnelle pour l'Emploi (Gouvernement, CC.OO., UGT, CEOE et CEPYME, février 2006) IV Accord National de Formation (CC.OO., UGT, CEOE et CEPYME, février 2006).	Royal Décret 395/2007, du 23 mars qui régule le sous–système de formation professionnelle pour l'emploi.
Politiques actives et rôle des services publics de l'emploi		
Analyser quel doit être le design des politiques actives et le rôle des SPE pour assurer l'efficacité et l'efficience de leurs fonctions mais aussi la protection adéquate contre le manque d'emploi: prestations et politiques actives. Assurer la coopération et la coordination adéquates entre les Administrations et les agents concernés, publics et privés.	Accord pour l'Amélioration de la Croissance et l'Emploi (Gouvernement, CC.OO., UGT, CEOE et CEPYME, mai 2006).	Loi 43/2006, du 29 septembre pour l'amélioration de la croissance et de l'emploi.
Revalorisation d'institutions professionnelles		
Améliorer le fonctionnement et la participation des interlocuteurs sociaux dans les institutions professionnelles; aborder les compétences, le rôle et le fonctionnement de la Commission Consultative Nationale de Conventions collectives, la Commission Nationale de la Santé et Sécurité au Travail, et l'Inspection du Travail et la Sécurité Sociale, respectivement.	Programme d'objectifs et nécessités de la Commission Consultative Nationae de Conventions Collectives. Accord pour l'Amélioration de la croissance et l'Emploi (Inspection du Travail) (Gouvernement, CC.OO., UGT, CEOE et CEPYME, mai 2006)	Loi 43/2006, du 29 septembre pour l'amélioration de la croissance et de l'emploi.

BILAN DU DIALOGUE SOCIAL 2004–2007 *(cont.)*

Déclaration pour le Dialogue Social 2004	Accords et principaux processus de consultations	Concrétisation dans des normes
Politique industrielle et de l'Environnement		
Concevoir des politiques industrielles et pour l'environnement qui favorisent des investissements d'un niveau technologique supérieur, en incluant des mesures qui contribuent à éviter des délocalisations ou des restructurations non justifiées. Stimuler la participation des interlocuteurs sociaux dans les politiques horizontales et stimuler l'analyse des secteurs industriels au moyen d'observatoires spécifiques. Aborder le développement des engagements et les conséquences sur l'activité productive et l'emploi du Protocole de Kyoto.	Non traité. Accord cadre de collaboration pour stimuler le développement et la modernisation des secteurs industriels (Observatoires sectoriels) (Gouvernement, CC.OO., UGT, CEOE et CEPYME, avril 2005) Institutionalisation du dialogue social sur les effets produits et l'emploi de l'application du Protocole de Kyoto (Gouvernement, CC.OO., UGT, CEOE et CEPYME, 2004).	Décret Royal 202/2006, du 17 février qui régule la composition et le fonctionnement des tables sectorielles.
Salaire Minimum Interprofessionnel (SMI)		
Aborder le processus de sa future récision pendant les années prochaines, les critères pour la revisión de l'IPREM et les changements dans la régulation substantive du SMI.	Augmentation du montant du SMI (Smig) et rationnalisation de sa régulation (IPREM) (Gouvernement, CC.OO., UGT, CEOE et CEPYME, 2004).	Décret –Loi Royal 3/2004, du 25 juin et Décrets Royaux qui fixent annuellement le SMIG.
Droits à l'information, la consultation et/ou la participation des représentants des travailleurs Analyser conjointement la transposition de la Directive qui accompagne le Statut de la Société Anonyme Espagnole. Analyser conjointement l'actuel traitement normatif des droits colelctifs dans les nouvelles réalités entrepreneuriales et sociétaires et la transosition de la Directive qui établit un cadre général relatif à l'information et la consultation des Travailleurs dans la Communauté Européenne.	Consultations sur le projet de transposition de la Directive 2001/1986, qui complète le Statut de la Société Anonyme Européenne relatif à l'implication des travailleurs. Consultations sur le projet de transposition de la Directive 2002/14, à travers laquelle s'établit un cadre général sur l'information et la consultation des travailleurs dans la Communauté Européenne.	Loi 31/2006, du 18 octobre sur l'implication des travailleurs dans les sociétés anonymes et les coopératives européennes. Loi 38/2007, du 16 novembre par laquelle est modifié le Statut des Travailleurs en matière d'information et de consultation des travailleurs et en matière de protection des travailleurs salariés en cas d'insolvabilité du chef d'entreprise
Prévention de risques professionnels Elaboration et application de politiques actives diriges à éliminer et promouvoir la culture de la prévention dans les entreprises et parmi les travailleurs. Aplication rigoureuse de la normative en vigueur et développement à faire. Participation des agents sociaux au design, à l'exécution et au contrôle des mesures, dans le cadre de leus compétences.	Fondation pour la prévention de risques professionnels Habilitation de fonctionnaires techniques CC.AA. Contrôle du respect des normes de santé au travail Plans de choc dans les Communautés Européennes Modification du Règlement des services de prévention Accord sur la structure et les fonctions de l'INSHT Nouvelle liste de maladies professionnelles Nouveau tarif d'accidents de travail et de maladies professionnelles Stratégie espagnole pour la sécurité et la santé au travail (2007–2012)	Décret Royal 604/2006, du 19 mai qui modifie le Décret Royal 39/1997, du 17 janvier par lequel s'approuve le Règlement des Services de Prévention et le Décret Royal 1627/1997, du 24 octobre par lequel s'établissent les dispositions minimales en santé et sécurité dans les ouvrages du bâtiment. Décret Royal 1299/2006, du 10 septembre sur l'approbation du tableau de maladies prodessionnelles dans le système de la Sécurité Sociale et l'établissement des critères pour leur notification et enregistrement. Loi 51/2007, du 26 décembre, de PGE pour 2008 (Nouveau tarif de AT et EE.PP.).

BILAN DU DIALOGUE SOCIAL 2004–2007 *(cont.)*

Déclaration pour le Dialogue Social 2004	Accords et principaux processus de consultations	Concrétisation dans des normes
Négociation collective		
Actions des interlocuteurs sociaux pour développer la capacité de régulation de la négociation collective et leur couverture professionnelle, avec des appuis publics dans le domaine de la rationnalisation de la structure de la négociation colelctive ou l'enrichissement des contenus de la négociation. Dialogue social bipartite pour encourager la capacité d'adaptation de la négociation colelctive aux besoins des entreprises et secteurs de production et pour améliorer la productivité pour définir des mécanismes d'articulation de la négociation collective dans ses différents domaines, conformément aux principes d'efficacité et de transaprence, et pour affirmer leur rôle central non seulement pour fixer des conditions professionnelles mais aussi pour déterminer des politiques d'emploi. Continuer à encourager les systèmes extrajudiciaires de solution de conflits	Récupération de la faculté pour les conventions d'établir des clauses de retraite obligatoire d'emploi cohérentes (Gouvernement, CC.OO., UGT, CEOE et CEPYME, 2004). Accord sur le nouveau Règlement d'élargissement de conventions collectives (Gouvernement, CC.OO., UGT, CEOE et CEPYME, 2004). III Accord de Solution Extrajudiciaire de Conflits (ASEC III) (CC.OO., UGT, CEOE et CEPYME, décembre 2004). Accord tripartite pour la Solution Extrajudiciaire de Conflits (Gouvernement, CC.OO., UGT, CEOE et CEPYME, mars 2005). Accord Interconfédéral pour la Négociation Collective 2005 (ANC 2005) (CC.OO., UGT, CEOE et CEPYME, mars 2005). Prorogation pour 2006 de l'ANC 2005 (CC.OO., UGT, CEOE et CEPYME, janvier 2006). Accord Interconfédéral pour la Négociation Collective 2007 (ANC 2007) (CC.OO., UGT, CEOE et CEPYME, février 2007). Prorogation pour 2008 del ANC 2007 (CC.OO., UGT, CEOE et CEPYME, décembre 2007).	Loi 14/2005, du 1 juillet sur les clauses des conventions colelctives concernant l'application de l'âge ordinaire de retraite. Décret Royal 718/2005, du 20 juin par lequel s'approuve le procédé d'élargissement de conventions colelctives.
Participation institutionnelle des interlocuteurs sociaux		
Réviser les instruments de la participation institutionnelle des syndicats et des organisations entrepreneuriales dans le cadre de leur identification comme entités d'importance constitutionnelle.	Non traité.	
Sécurité Sociale et protection sociale		
Entreprendre les réformes et les perfectionnements nécessaires du système, dans le cadre de développement du Pacte de Tolède, pour le préparer en pensant aux défis sociodémographiques. Obtenir un système de protection sociale plus juste, solidaire et efficient qui continue à aider à la création d'emploi, de richesse et de bien–être.	Revalorisation de pensions minimales (Gouvernement, CC.OO., UGT, CEOE et CEPYME, 2004) Accord sur l'Action protectrice de l'attention aux situations de dépendance (Gouvernement, CC.OO., UGT, CEOE et CEPYME, décembre 2005). Accord sur des Mesures en matière de Sécurité Sociale (Gouvernement, CC.OO., UGT, CEOE et CEPYME, juillet 2006).	Loi 39/2006, du 14 décembre, de promotion de l'autonomie personnelle et d'attention aux personnes en situation de dépendance. Loi 40/2007, du 4 décembre de mesures en matière de Sécurité Sociale.

BILAN DU DIALOGUE SOCIAL 2004–2007 *(cont.)*

Déclaration pour le Dialogue Social 2004	Accords et principaux processus de consultations	Concrétisation dans des normes
Sécurité Sociale et protection sociale		
Encourager les systèmes de prévision sociale complémentaire, analyser les problèmes qui rendent difficile le développement de ceux dérivés de la négociation collective et incentiver ces instruments importants d'épargne et de prévision.	Elargissement du délai d'adaptation des commissions de contrôle des plans de pensions d'emploi et élargissement du délai d'adaptation d'engagements déterminés associés à la retraite ainsi que sur les conditions de leur future extériorisation.	Décret–Loi Royal 16/2005, du 30 décembre qui modifie le régime transitoire d'adaptation des commissions de contrôle des plans de pensions d'emploi (...). Ordre EHA 3433/2006, du 2 novembre, sur les conditions techniques spéciales aplicables à des contrats d'assurance et des plans de pensions qui instrumentent certains engagements pour des pensions associés à la retraite.
Commission de Suivi et Évaluation Création d'une Commission de Suivi et Evaluation afin d'établir les priorités, le calendrier et la méthode de travail pour aborder les différents thèmes. Ebaluation des mesures adoptées après le dialogue.	Accord pour le développement des bases de fonctionnement pour la concertation et le dialogue social (Commission de Suivi du Dialogue Social, mars 2005). Déclaration sur la responsabilité sociale des entreprises (Commission de Suivi du Dialogue Social, mars 2005)	
Thèmes à caractère horizontal	–Accord sur la responsabilité Sociale des Entreprises (Gouvernement, CC.OO., UGT, CEOE et CEPYME, janvier 2008)	

Source: Elaboration du CES.

EVOLUTION DE L'AUGMENTATION SALARIALE PAR SECTEURS, 2003-2007

	Total	Agriculture	Industrie	Bâtiment	Services
Initiale	3,5	3,7	3,2	4,7	3,3
2003	3,0	3,7	2,9	3,4	2,9
2004	3,2	3,7	3,0	2,9	3,2
2005	3,3	3,9	3,3	3,0	3,3
2006*	3,3	3,9	3,3	3,0	3,3
2007*	3,0	3,4	3,0	3,6	2,9
Révisée					
2003	3,7	3,8	3,5	4,8	3,5
2004	3,6	4,0	3,6	4,4	3,4
2005	4,0	4,2	4,1	4,5	3,9
2006*	3,6	4,1	3,7	3,6	3,5
2007*	4,1	4,3	4,2	5,6	3,8

*Données du mois de mars 2008.

Source: MTAS, *Estadística de Convenios Colectivos. (Statistique sur les Conventions Collectives)*

SALAIRE ACCORDÉ, REMUNÉRATION PAR SALARIÉ ET IPC, 2002-2007

(Taux de variation annuelle)

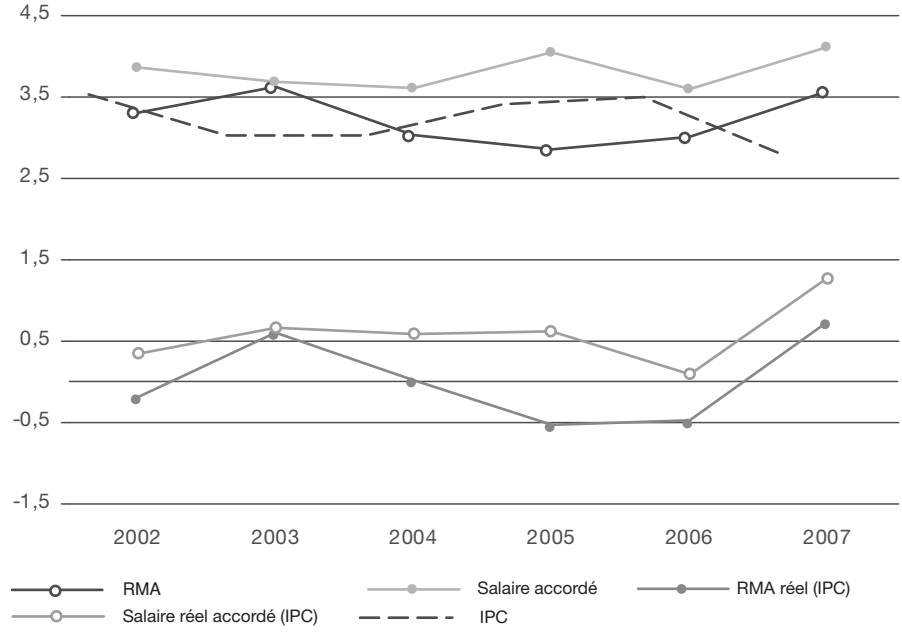

* Données provisoires (conventions enregistrées jusqu'en mars 2008).
Source: MTAS, *Estadística de Convenios Colectivos e INE, Contabilidad Nacional de España e IPC.* (Statistique sur les Conventions Collectives et INE, Comptabilité Nationale de l'Espagne et IPC)

EVOLUTION DE LA JOURNÉE ACCORDÉE PAR SECTEURS, 2001-2007

Secteurs de production	2001	2007 *	Différence 07-01
Total	**1.758,7**	**1.747,4**	**–11,3**
Agriculture	1.776,6	1.755,2	–21,4
Industrie	1.764,3	1.752,2	–12,1
Bâtiment	1.757,5	1.745,0	–12,6
Services	1.753,0	1.744,8	–8,1

*Données du mois de mars 2008.

Source: MTAS, *Estadística de Convenios Colectivos. (Statistique sur les Conventions Collectives).*

GRÉVES, 1998-2007

(Caractéristiques principales)

Années	Grèves	Participants	Journées non travaillées	Centres de travail convoqués		Centres de travail impliqués	
				Nombre	Effectifs	Nombre	Nombre
1998	618	671.878	1.263.536	118.642	1.906.995	56.695	1.493.668
1999	739	1.125.056	1.477.504	91.388	2.463.242	70.333	2.005.513
2000	727	2.061.349	3.577.301	722.129	6.096.555	578.672	5.380.646
2001	729	1.242.458	1.916.987	574.648	5.885.927	293.354	3.288.188
2002	684	4.528.210	4.938.535	2.063.113	17.390.775	1.603.767	15.361.933
2003	674	728.481	789.043	587.485	4.702.704	276.187	2.548.416
2004	707	555.832	4.472.191	74.615	1.607.051	67.435	1.346.916
2005	669	331.334	758.854	42.055	1.454.336	21.975	967.740
2006	779	499.240	927.402	130.298	1.504.155	108.232	1.201.288
2007	626	431.827	1.024.244	39.629	1.229.704	36.830	1.093.130

Source: MTAS, *Boletín de Estadísticas Laborales, marzo de 2008. (Bulletin de Statistiques Professionnelles, mars 2008).*

ACCIDENTS DE TRAVAIL CLASSÉS PAR SECTEUR ET GRAVITE, 2007

(N.º d'accidents avec arrêt de travail pendant la journée de travail et variation annuelle du taux d'incidence en pourcentage)

	Total		Légers		Graves		Mortels		Population Adhérente
	N.º accidents	Variation Taux Incidence	N.º Accidents	Variation Taux Incidence	N.º Accidents	Variation Taux Incidence	N.º Accidents	Variation Taux Incidence	
Agriculture	34.991	3.6	34.316	3.7	595	–5.7	80	28.6	1.109.668
Industrie	239.566	–3.9	237.292	–3.9	2.118	–2.1	156	–24.9	2.451.940
Bâtiment	253.222	–3.3	249.910	–3.3	3.030	–0.4	282	–7.9	1.986.614
Services	406.572	–3.3	403.256	–3.3	2.990	–6.6	326	–22.4	10.509.711
Total	**934.351**	**–3.5**	**924.774**	**–3.5**	**8.733**	**–3.9**	**844**	**–15.7**	**16.057.933**

Source: MTAS, *Estadística de Accidentes de Trabajo. INSHT, Avance de siniestralidad laboral.(Statistique sur les Accidents de travail. INSHT, Avance sur la sinistralité professionnelle).*

CHAPITRE III. QUALITÉ DE VIE ET PROTECTION SOCIALE

1. Qualité de vie et développement social

La situation sociale, en termes de bien-être et qualité de vie, maintient une connexion étroite avec les variables économiques et de marché de travail qui ont été analysées dans les chapitres antérieurs. Les politiques économiques, d'emploi et sociales sont à chaque fois plus relationnées entre elles et doivent s'appuyer mutuellement. Comme tous les pays développés, l'Espagne doit faire face aux défis que lancent la croissance et la diversité de la population, liés au phénomène de l'immigration, du vieillissement et de la longévité, de la baisse de la natalité, des changements dans les structures familiales et des formes de convivance ou encore l'adaptation à la société de l'information et de la connaissance. Dans ce contexte, plus que jamais, est mise à l'épreuve la capacité redistributive des politiques sociales qui sont analysées dans ce chapitre pour concilier des principes tels que l'universalité, l'accessibilité, l'adéquation, la qualité et la durabilité d'un large éventail de prestations et services.

Avant d'aborder les évènements, les tendances et les initiatives développées en 2007 dans la sphère nationale des politiques sociales, il faut considérer la position de l'Espagne dans le contexte international au vu des paramètres utilisés d'habitude dans l'approche de la situation sociale des pays. Il faut savoir que le sens des concepts tels que la qualité de vie et la protection sociale –les deux références clés qui depuis quinze ans s'utilisent dans ce chapitre du Mémoire– les

indicateurs et le cadre de référence géogaphique où ils s'utilisent varient extraordinairement.

Ce paragraphe préliminaire finit par illustrer les changements sociodémographiques des dernières années qui, par leur influence dans tous les domaines de l'activité écnomique, servent à encadrer les tendances et les initiatives les plus récentes dans la trame des politiques sociales et la protection sociale.

Qualité de vie et bien-être dans une perspective comparée

Partant du fait que le seuil minimum en matière de bien-être social est très proche des paramètres qui calculent le «développement humain» selon les termes du Taux de Développement Humain élaboré par les Nations Unies, l'Espagne occuperait une meilleure position (13) que la plupart des Etats membres de l'UE, dépassant des pays qui ont des revenus per capita très supérieurs mais aussi des systèmes de protection sociale de longue tradition et très développés. La position relativement favorable de l'Espagne est due en grande partie à l'espérance de vie élevée à la naissance. Si nous considérons «l'indice d'élévation de genre»[2], une aproche de la situation des pays en termes d'égalité effective entre hommes et femmes, l'Espagne améliorerait encore cette position et se situerait à la douzième place, ce qui après la première année d'application de la Loi Organique 3/2007 de l'égalité effective entre hommes et femmes représente un encouragement à continuer les efforts dans ce sens et évaluer ses résultats dans tous les domaines possibles.

Cependant, pour une aproche plus pointue de la situation sociale de l'Espagne il faut s'en remettre, comme dans différents parragraphes du chapitre, à la comparaison dans le contexte plus proche de l'UE, à travers les indicateurs approuvés pour le suivi de la dimension sociale de la Stratégie de Lisbonne (en particulier en matière d'éducation et d'apprentissage permanent) et pour favoriser la coordination dans l'application des objectifs en matière de protection sociale et inclusion sociale (ce qui affecte les soins sanitaires et les soins de longue durée, les pensions et l'inclusion sociale).

[2] Un autre indicateur synthétique pris en compte dans le rapport du PNUD, construit à partir du pourcentage de femmes parlementaires, pourcentage de femmes sur le total des femmes occupant des postes de direction, ayant des occupations libérales et techniques ainsi que depuis la relation entre les rémunérations de femmes et hommes.

Le chapitre débute sur ce premier parragraphe avec une réflexion sur l'importance acquise par les objectifs de *durabilité sociale*, (incorporés à la Stratégie Espagnole de Développement Durable, en cohérence avec la Stratégie Européenne du même nom) comme une partie intrinsèque du concept de qualité de vie pour les générations actuelles et futures.

Une autre donnée tout aussi importante est le besoin d'évaluation en termes de *qualité* de la satisfaction des besoins sociaux, une fois atteint un niveau très avancé de reconnaissance de droits et de développement de dispositifs de protection. Depuis cette perspective il faut aller plus à fond dans l'analyse du fonctionnement du système d'éducation, sanitaire, des services sociaux, des services de la société de l'information, de la capacité du système de soins à la dépendance pour la couverture des risques associés à la vieillesse et à la perte d'autonomie fonctionnelle, ou de l'interacion de toutes les politiques au moment d'obtenir une société plus inclusive et cohésionnée. En ce sens, l'amélioration des instruments d'évaluation de l'efficacité et de l'efficience des politiques publiques est indispensable. 2007 a vu des progrès importants dans ce domaine avec la mise en marche de l'Agence Etatique de l'Evaluation des Politiques Publiques et la Qualité des Services et la publication de ses premiers rapports.

Un des premiers rapports de l'Observatoire de la Qualité des services Publics corrobore l'importance que les citoyens octroient à une bonne partie des domaines analysés dans ce chapitre du Mémoire, tels que le logement, l'assistance sanitaire ou l'éducation. Cependant, et malgré le progrès enregistré ces dernières années dans les systèmes d'information statistique, l'analyse de ces politiques butte encore sur des carences importantes, en particulier celles relatives au manque de disponibilité et/ou d'homogénéité d'indicateurs relatifs à l'activité et la dépense dans les différents domaines ou bien le retard pris, de plusieurs années parfois, avant de les connaître. Cela constitue un obstacle à l'évaluation du fonctionnement des différents domaines et l'efficacité des politiques, en particulier dans un Mémoire comme celui-ci qui s'occupe de l'année immédiatement antérieure à sa publication, comme le montreront chacun des points de ce chapitre.

Finalement, parmi les tendances qui ont de l'influence sur la situation sociale du pays il faut remarquer l'élan, ces dernières années, des initiatives dans le domaine de la Responsabilité Sociale

des Entreprises qui entre de plein-pied dans des questions étroitement associées à la réalité sociale dont s'occupe ce chapitre (l'environnement, l'égalité des chances entre hommes et femmes, les handycaps, etc.), un domaine qui a beaucoup progressé en 2007 avec la signature de l'Accord sur la responsabilité sociale des entreprises atteint à travers le dialogue social entre le Gouvernement et les interlocuteurs sociaux.

Changement sociodémographique et développement social

Les changements sociodémographiques vécus en Espagne ces dernières années coincident, avec des particularités à signaler, avec les tendances qui dominent en Europe. Le vieillissement de la population est une tendance difficilement changeable et en Espagne les générations du "baby-boom", d'une taille considérable, se trouvent maintenant dans les âges du centre. Cette donnée, combinée avec une espérance de vie plus élevée que la moyenne augure pour un futur assez proche une situation de vieillissement de la population plus aigüe que dans le reste des pays de l'UE. L'augmentation de l'espérance de vie et le vieillissement de la population sont des phénomènes qui doivent s'inclure dans les grands succès de nos sociétés et qui génèrent, en même temps, un ensemble de défis sociaux, économiques, politiques et culturels qui demandent des changements dans de nombreux domaines des politiques publiques, en particulier dans le domaine de la protection sociale, comme ceux qui s'abordent ces dernières années.

Par ailleurs, la croissance imprévisible, rapide et intense de la population vécue ces dernières années fruit de l'immigration, a changé extraordinairement la composition de la société espagnole qui a déjà dans ses effectifs 10 pour 100 d'étrangers. Ceci n'en est pas moins un indicateur de bien-être et développement social, car toutes les sociétés de l'ancienne UE 15 sont devenus réceptrices d'immigration au fur et à mesure qu'elles progressaient économiquement. Ce qui différencie l'Espagne dans ce contexte c'est, fondamentalement, l'intensité du rythme de croissance de l'immigration, le fait d'avoir atteint en quinze ans un niveau similaire en pourcentage de population étrangère à celui qu'enregistrent des pays comme la France ou l'Allemagne qui depuis presque un demi siècle reçoivent des immigrants et dont les politiques migratoies sont passées par des étapes très différentes. L'Espagne se trouve en plein processus intensif d'assimilation du phénomène migratoire et cela se reflète à chaque fois davantage, avec des controverses, sur le marché

du travail, la consommation et l'économie en général qui ont été traités dans les chapitres précédents du Mémoire, mais aussi dans toutes les sphères de la vie publique et les politiques sociales.

Uni à tout cela, après plus d'une décennie pendant laquelle la chute de la natalité semblait être devenue un élément structurel qui visait dangereusement le déclin de la croissance végétative de la population en Espagne, depuis 1999 il y a une légère remontée des naissances. Sans que cela implique une réversion significative des tendances répandues ni une compensation de la tendance à la vieillesse, la concentration des naissances dans certains territoires et l'augmentation inattendue de la population d'enfants qui en découlent est un aspect qui doit être pris en compte dans la plannification, la prévision et la dotation de services publics.

A côté de l'immigration, l'autre grand vecteur du changement sociodémographique qu'il faut absolument prendre en compte est la transformation du rôle des femmes dans la société, parallèle à l'augmentation spectaculaire de leur participation sur le marché du travail traité au chapitre précédent. Il faut prendre en compte que plus du 57 pour 100 des naissances se produit entre des femmes actives. Avoir un travail et former une famille à la fois, sont des aspirations partagées aujourd'hui par hommes et femmes quoique les difficultés culturelles et professionnelles semblent être encore plus fortes pour ces dernières. Cela a fait que la conciliation de la vie professionnelle et familiale des personnes qui travaillent se soient située, avec des résultats plus ou moins importants, au centre des préocupations sociales et figure à l'agenda des pouvoirs publics, comme un point clé pour atteindre l'égalité de chances entre hommes et femmes.

Finalement, dans cette introduction l'on tient compte de certains indicateurs qui peuvent contribuer à la réflexion autour du développement social atteint en Espagne en termes de capital social et de son incorporation à la société de l'information et du savoir qui donnent une idée des progrès et des faiblesses dans ce domaine. Parmi les données sélectionnées il faut souligner une faible participation de la population adulte à des activités d'apprentissage formel mais une tendance forte à l'acquisition libre de connaissances («apprentissage non formel»); l'usage encore insatisfaisant de nouvelles technologies parmi la population adulte (47,6 pour 100 des femmes et 40,7 pour 100 des hommes affirment ne pas savoir

utiliser un ordinateur, quoique 17 pour 100 des femmes et 18 pour 100 des hommes qui l'utilisent se considèrent des usagers avancés) et une importante participation (proche du 40 pour 100) dans des activités sociales.

L'échafaudage de la protection et des politiques sociales accompagne les changements sociodémographiques à travers les réformes auxquelles, nécessairement, doit se soumettre un processus continu d'adaptation: à titre d'exemple citons deux des initiatives les plus importantes de l'année dans ces domaines, la création du Système d'attention à la dépendance ou l'approbation de la Loi intégrale pour l'égalité effective entre femmes et hommes. Cependant il y a des progrès mais aussi des faiblesses dans pratiquement tous les domaines des politiques traitées dans ce chapitre, analysés dans les parragraphes suivants. Le dernier est une aproche de la situation, en termes de cohésion sociale et d'inclusion sociale, ce qui semble pertinent pendant une année comme 2007, déclarée Année européenne de l'égalité des chances.

Education

Améliorer la situation de l'éducation en Espagne est une action incontournable pour stimuler le progrès en instruction, le développement économique et la cohésion sociale, et c'est un des principaux soucis de la société espagnole et en même temps une des tâches qui demande le plus d'efforts pour arriver à un consensus social en la matière.

L'Espagne est un des pays européens qui a le plus d'efforts à faire pour atteindre les objectifs de Lisbonne en matière d'éducation et de formation car elle enregistre une proportion élevée d'écoliers espagnols qui ont des rendements minimums dans les deux branches basiques et en particulier en lecture, un des taux d'abandon scolaire précoce des plus élevés et un des niveaux les plus bas de population jeune qui termine les études post-obligatoires. En outre, le système d'éducation espagnol devrait s'employer à fond pour améliorer ces données mais il doit aussi affronter une réalité dans l'éducation qui demande, aux niveaux non universitaires, une distribution plus équilibrée des élèves d'origine étrangère et une amélioration dans leur rendement scolaire et finalement, une diminution des différences territoriales par rapport aux progrès et rendements des effectifs scolaires.

Aux niveaux non obligatoires, le système d'éducation souffre d'une faible participation des jeunes espagnols en formation professionnelle initiale par rapport à l'UE-27 et d'une réduction des effectifs dans les carrières de sciences expérimentales et les carrières techniques dans un contexte où ce type de connaissances est celui qui aide le plus à la croissance des économies les plus avancées. Pour ce faire, l'Espagne devrait s'efforcer encore pour augmenter la participation de la population dans la formation professionnelle, en augmentant la qualité et la flexibilité de la formation professionnelle initiale et en augmentant son image et son attrait au yeux des employeurs. Il faudrait aussi essayer d'augmenter la présence des élèves universitaires dans les domaines d'études les plus scientifiques et technologiques, en augmentant leur attrait et en améliorant les rendement moyens des écoliers espagnols en sciences et mathématiques pendant l'éducation secondaire. Ajoutons à celà que l'augmentation de la compétence entre les universités, découlant de la chute de la demande, a mis en évidence le besoin qu'a le marché de diplômes universitaires en Espagne d'être plus exigeant en rendement, coordination,qualité, flexibilité et efficience.

Du point de vue législatif, cette année a été la première année d'entrée en vigueur de la LOE, avec la mise en marche de la 1ère et 2ère d'éducation primaire et la 1ère et 3ème année de l'ESO (enseignement secondaire obligatoire) mais il y a eu aussi une régulation des enseignements secondaires car leur mise en place est prévue pour l'année suivante. Aux niveaux universitaires, l'activité normative de l'année 2007 a été particulièrement intense car cette année la Loi Organique des Universités de 2001 a été approuvée et un nouvel aménagement des enseignements universitaires officiels était établi. Un nouveau système d'accréditation pour la sélection du professorat fonctionnaire est venu remplacer le processus de capacitation en vigueur jusqu'alors. De la même manière cette année était aprouvée la création d'un Comité pour la définition du Tableau Espagnol de Qualifications dans l'enseignement supérieur quoique jusqu'à maintenant les délais prévus n'ont pas été respectés et ce comité n'a pas été constitué.

Logement

La possibilité d'accéder, en propriété ou en location, à un logement adéquat est un composant clé de la situation sociale d'un pays, en termes de bien-être d'un pays et de qualité de vie. De fait, cet aspect est, dans l'opinion des citoyens, le premier domaine qui

mériterait une action prioritaire de la part des Administrations Publiques.

La primauté de la propriété comme régime majoritaire de possession du logement en Espagne associe les possibilités d'accès au logement des citoyens à la situation du marché d'achat vente de résidence. En ce sens, pendant 2007, malgré une accentuation de la tendance à la désaccélération des prix du logement, les possibilités d'accès à un logement en propriété se détérioraient et l'endettement des foyers augmentait considérablement. Le prix du logement a modéré sa progression grâce à une pression inférieure de la demande, car le logement a moins d'attrait en tant qu'investissement et les taux d'intérêt empirent l'accès à la propriété. Cette situation a demandé un réajustement de l'offre de nouveaux logements, face aux premiers symptômes d'excès d'offre.

Par ailleurs, la location n'a pas représenté jusqu'à maintenant une alternative viable pour beaucoup de personnes sans possibilités d'acheter un logement à cause de la rareté de l'offre, autant libre qu'à loyer modéré, et d'une cherté relative. Et l'augmentation du nombre de logements à loyer modéré des dernières années n'a pas donné de réponse à la demande qui respecterait les exigences pour leur octroi, demande qui dépasse de loin l'offre existante.

Face à ce contexte de difficultés croissantes d'accès au logement des secteurs économiquement moins solvables de la population et de désaccélération du secteur de l'immobilier et du crédit, cette année différents changements dans les normes ont été mis en place, tels que la réforme de la Loi hypothécaire ou l'introduction dans l'IRPF de l'allégement pour location, ainsi que les nouveaux instruments contenus dans la réforme récente du Plan Etatique pour le Logement, et d'autres politiques publiques pour la promotion de l'offre et la demande de logement en location, en propriété et pour réaménagement.

La qualité du parc résidentiel est un sujet très important depuis la perspective de qualité de vie que l'on a tendance à ne pas prendre assez en compte. Même si l'application du Code Technique de la Construction contribuera sans doute à améliorer la qualité des logements de nouvelle construction, il ne faut pas oublier que le parc de logements anciens et en mauvais état qui existe encore constitue

tout un défi pour les politiques de réaménagement et de récupération de zones urbaines détériorées, très associées à la prévention de processus de ségrégation sociale de l'espace.

A ce sujet il faut rappeller que les problèmes d'accès à un lieu de vie accessible et adéquat répercutent sur le fait qu'une partie de la population habite dans des logements d'une qualité inférieure à celle souhaitable ou qui ne répondent pas à leur besoins ce qui répercute sur la détérioration de leur qualité de vie, surtout dans le cas de groupes de population particulièrement vulnérables, comme les personnes âgées et les personnes handycapées —surtout en termes d'accessibilité—, les foyers unipersonnels à faibles revenus, situation où se trouvent beaucoup de jeunes et de foyers monoparentaux avec des mineurs à charge, très souvent avec des femmes comme chef de foyer. C'est pourquoi il faut signaler l'importance d'une prise en compte, dans les politiques de logements, des spécificités de ces collectifs en termes non seulement d'accès mais aussi de qualité et d'adéquation de leur lieu de vie.

L'accès des immigrants au logement, par rapport à sa qualité et adéquation mérite un traitement à part. En Espagne il ya a déjà le même phénomène que dans d'autres pays européens où l'augmentation de l'immigration coincidante avec des époques de croisance économique conflue avec la cherté des logements dans les grandes villes. La concentration résidentielle des immigrants, coincide dans de nombreux cas avec la ségrégation sociale ou avec des tendances de déclin qui existaient déjà dans des zones où le parc immobilier est plus détérioré ou de qualité inférieure. L'anticipation à ces problèmes et leur gestion le cas échéant sont des défis auxquels doivent faire face les politiques de logement dans tous les domaines de compétence comme les politiques d'intégration sociale des immigrants.

Environnement et durabilité

L'Espagne est un des pays européens qui a le plus de biodiversité, un patrimoine qui est la preuve du besoin de protéger et d'améliorer la situation de l'environnement en Espagne, défavorable si elle est vue depuis la majorité des indicateurs de durabilité pris en compte en Europe, par rapport à certains problèmes qui ont le plus de répercussion sur l'environnemenal, tels que la pollution athmosphérique, la production de résidus, ou la pression excessive sur le littoral, ainsi que l'influence du modèle actuel d'infrastructures et de transport sur la durabilité du territoire espagnol.

Aujourd'hui il y a de nombreuses pressions environnementales et en même temps l'on peut apprécier quelques indices positifs de changement. Ainsi, l'Espagne a augmenté la production d'énergie entre 2005 et 2006, avec des diminutions dans les ressources fossiles et une augmentation en énergies nucléaire et renouvelable, réduisant en même temps la demande, à cause de conditions météorologiques moyennes plus douces que l'année précédente mais aussi grâce à une amélioration de l'efficience énergétique dans certains secteurs de production. En outre, il y a un maintien de la grande richesse de la biodiversité espagnole comme référence européenne et l'on a enregistré ces dernières années une augmentation du nombre d'espaces naturels et de superficie totale protégée.

L'Espagne se trouve parmi les pays qui ont le plus de difficultés à atteindre les limites d'émissions polluantes fixées pour 2010 par la Directive 2001/81/CE, sur les polluants acidifiants et eutrophisants. En outre, l'émission de gaz à effet de serre (GEI) a enregistré jusqu'en 2006 une tendance à la hausse en atteignant cette année 50,6 pour 100 par rapport à 1990 (quoique cette dernière donnée suppose une chute de 2,6 points pour cent par rapport au chiffre enregistré en 2005). Un autre problème environnemental est la production croissante de résidus solides urbains (RSU) qui atteignait en 2005 1,47 kgs. par jour et habitant la plupart encore dirigés vers des dépotoirs contrôlés (47pour 100) alors que l'incinération avec récupération d'énergie ou le ramassage sélectif ne représentent que 7 et 11 pour 100 respectivement.

Par ailleurs, et en consonnance avec la dynamique de croissance expansive des villes européennes, l'augmentation de la superficie artificielle enregistrée en Espagne entre 1987 et 2000 était de 30 pour 100 avec une accentuation de la tendance à partir de l'an 2000. Le problème s'accentue sur la côte qui représente 7 pour 100 du territoire et accueille 44 pour 100 de la population et qui est soumise à une forte pression d'utilisations urbaines et à une occupation particulièrement élevée sur l'arc méditerrannées. Le changement d'utilisation du sol affecte davantage les zones agricoles plus productives, et repousse cette activité vers des terrains d'une qualité inférieure qui demandent plus d'eau et de fertilisants. 46 pour 100 de la superficie occupée de l'Espagne est consacrée au logements, aux services et à des utilisations de loisirs et 37 pour 100 au secteur industriel et comercial. Pour une gestion optimale des villes il faut

considérer le territoire urbain comme un tout avec la coordination de politiques et l'analyse de ses impacts économique, social et environnemental.

La Stratégie espagnole de développement durable (EEDS), visant à garantir la durabilité économique, réduire la dégradation du capital naturel, augmenter la cohésion sociale et contribuer au développement des pays moins favorisés, prétend mettre en marche les mesures précises pour améliorer la durabilité du territoire espagnol depuis les domaines économique, social et environnemental.

Consommation et protection des consommateurs et usagers

Le dynamisme de la consommation des foyers a été un des principaux facteurs explicatifs de la croissance économique des dernières années. Cette importance s'accompagnait d'une série de changements dans les rythmes de consommation des espagnols qui ont fait l'objet d'une attention particulière de la part du CES pendant 2007 qui a approuvé son Rapport 1/2008 sur les nouveaux modèles de consommation où il insistait sur les importants changements dans les habitudes de consommation en Espagne ces dernières années, telles que la diversification des styles de vie et l'individualisation des rythmes de consommation, dans un contexte où la présence des nouvelles technologies de l'information et la communication est à chaque fois plus grande ainsi que l'apparition de nouveaux lieux d'achat et de moyens de paiement, y compris une importance croissante du recours au crédit pour financer les achats de biens de consommation.

Cette dernière tendance, étant donné le contexte économique général, est un des aspects les plus inquiétants de ces nouvelles tendances montrées dans les foyers espagnols. La montée du crédit à la consommation, matérialisée dans l'apparition de nouvelles figures ou instruments de crédit, tels que les crédits rapides ou le regroupement de dettes, ainsi que l'endettement croissant pour l'achat de logement aurait dû être accompagnée d'une série de mesures d'information, de formation et d'éducation financière qui familiariseraient le grand public avec ces sujets et qui auraient peut-être contribué à éviter des situations d'excès d'endettement des foyers.

2007 a été une année où il y a eu une série d'avances normatives parmi lesquels l'on remarque, dans le domaine général de la protection des droits des consommateurs et usagers, l'approbation

du texte refondu de la Loi Générale pour la Défense des Consommateurs et Usagers, et, dans un domaine plus spécifique, l'approbation de la Loi de la commercialisation à distance de services financiers pour les consommateurs ou encore de la Loi qui régule les contrats sur des biens tangibles. Une nouvelle régulation du Système Arbitraire de la Consommation a été approuvée pendant les permiers mois de 2008. Elle constitue la première modification que vit ce système volontaire de résolution extrajudiciaire de conflits entre consommateurs et usagers depuis sa création en 1993.

Parmi les faits les plus importants de l'année concernant la sécurité des consommateurs il faut relever, pour son impact social, le retrait au mois d'août 2007, de jouets de deux fabricants internationaux. Cet évènement souligne, dans une globalisation croissante des marchés, le besoin de renforcer la coordination entre les autorités et les organismes compétents pour superviser la sécurité, la salubrité et la traçabilité des produits.

Santé et système sanitaire

Le système sanitaire espagnol, comme celui du reste du territoire européen, se trouve forcé à donner des réponses aux transformations sociodémographiques découlant du vieillissement, de l'augmentation extraordinaire du volume du potentiel bénéficiaire résultat de l'immigration, du rôle des femmes ainsi que, entre d'autres défis, du besoin de rationnaliser les décisions par rapport aux nouvelles technologies et thérapies. Dans ce contexte, concilier l'ampleur de l'offre avec sa qualité est un enjeu à chaque fois plus fort, surtout si l'on tient compte de la situation de décentralisation que vit la prestation sanitaire.

La plannification est essentielle dans un système aussi complexe, de là que l'amélioration de l'information soit une exigence préalable à la mise en place d'un programme d'amélioration de la qualité, quel qu'il soit. Avec cet objectif, le Plan de Qualité de 2006 a été révisé en 2007. Un budget de 55 millions lui a été assigné pour adapter les resources humaines aux besoins des services. L'on a aussi avancé dans la définition d'un système d'indicateurs communs à tout le SNS qui lorsqu'ils comenceront à être appliqués, faciliteront l'approche de la situation de la santé et des services sanitaires en Espagne, dans le contexte de l'amélioration du Système d'Information en Soins Sanitaires.

En plus des progrès faits dans l'information, il y a eu en 2007, au niveau de l'État, de nouvelles initiatives dans le domaine de la santé publique, en particulier des campagnes pour la promotion de styles de vie sains.

Les patrons de santé de la population espagnole sont les classiques d'une société développée, coincidant avec une des espérances de vie les plus élevées de l'UE, avec une augmentation considérable des maladies chroniques enregistrées, en bonne partie à cause de l'amélioration des moyens de détection précoce qui permettent de déceler des pathologies qui étaient auparavant infradiagnostiquées mais aussi grâce à divers facteurs qui ont de l'influence sur leur augmentation. A titre d'exemple, nous avons ceux dérivés du vieillissement de la population (incidence de maladies dégénératives comme l'arthrose, les démences, les déficiences de l'appareil locomoteur, visuelles ou auditives) ainsi que les conditions de vie (environnementales, alimentation et sédentarisme, rythme de vie, entre autres).

L'amélioration de l'information a contribué à la divulgation des premiers rapports sur la Santé et le Genre, qui contribuent à apporter de la lumière sur les différences en santé et les demandes sanitaires entre hommes et femmes. De même, l'apparition en 2007 de l'*Atlas municipal de la mortalidad por cáncer en España* (l'Atlas municipal de la mortalité par cancer en Espagne) a fait ressortir l'existence de grandes différences territoriales dans l'incidence de cette maladie. Elles semblent être associées à des facteurs environnementaux et de styles de vie mais il serait intéressant d'approfondir dans l'analyse de leur relation avec l'activité des différents services de santé.

Ressources et utilisation du système

Quoique l'information sur les ressource et l'utilisation du système sanitaire ne permette pas encore d'obtenir une image claire de l'ensemble du fonctionnement du Système National de la Santé, divers indicateurs tels que l'augmentation de la pression dans les services d'urgence et les temps d'attente élevés montrent qu'il y a des situations de déphasement entre les besoins d'une population plus nombreuse et la capacité de réponse du système à travers les ressources existentes. La qualité de l'attention sanitaire fait encore l'objet de différentes actions depuis qu'en 2006, le Ministère de la Santé a présenté le Plan de Qualité pour le Système National de la Santé qui compte parmi ses objectifs déclarés, la garantie de l'accès à ses prestations dans des conditions d'égalité sur tout le territoire

national. En 2007, les projets d'action se concrètent sur la stimulation des premiers soins, avec la mise en marche du projet AP21 qui recouvre la période 2007-2012.

A côté du besoin d'amélioration des soins primaires il y a une exigence essentielle pour le fonctionnement du système, inséparable de la qualité des soins: l'accès à la prestation sanitaire de qualité dans un temps raisonnable par rapport à la situation du patient et à la gravité de la maladie. De fait, les problèmes de temps d'attente pour les soins spécialisés soulignent les difficultés d'accès à ce niveau de soins et sont un des aspects de la santé publique le plus mal qualifié par les citoyens. Il y a des problèmes d'homogénéisation et de gestion des temps d'attente entre les communautés autonomes parce que l'on détecte encore des discrépances importantes dans l'interprétation et la présentation des indicateurs des listes d'attente. L'information disponible est manifestement améliorable car l'on ne dispose que d'information homogénéisée, au sujet des listes d'attente pour les interventions chirurgicales. Il est important d'avancer dans la diffusion de l'information sur tout le processus, depuis l'orientation depuis les Soins de santé primaires primaire vers les Soins spécialisés, en passant par le diagnostic jusqu'à la fin de l'intervention chirurgicale.

Sur les listes d'attente chirurgicale[3] en juin 2007, la moyenne du temps d'attente se maintenait à 70 jours, laps de temps similaire à celui de l'année précédente.

En juillet 2007, les premières données sur les listes d'attente par spécialités du Conseil Interterritorial étaient publiées, au niveau national, sans détails par communautés autonomes. Le 30 juin 2007, 38 personnes de chaque 1.000 qui attendaient une consultation chez un spécialiste, avec un temps moyen d'attente de 53 jours et une forte dispersion qui montre des temps bien plus élevés pour certaines spécialités: plus du 30 pour 100 (31,4 pour 100) de consultations à des spécialistes avaient une date assignée à plus de soixante jours d'attente. Les garanties établies par la norme des communautés autonomes pour les temps d'attente ainsi que l'information disponible

[3] Institut d'Information Sanitaire du Système d'Information sur les listes d'attente du Système National de la Santé, 2007.

sur le degré de leur respect sont très innégales dans les communautés autonomes.

Pendant 2007 l'on a associé le problème des listes d'attente au possible besoin de médecins spécialistes dans le Système National de Santé, un aspect qui a été étudié par le Ministère de la Santé et la Consommation, au vu du débat qui naissait autour du besoin de plus de médecins dans des spécialités de base. Selon des estimations de l'Ordre des Médecins, en tenant compte de la mobilité du secteur médical et des flux migratoires dans la profession médicale, en quinze ans le volume de médecins ne couvrirait que la moitié de la demande. Le problème deviendrait plus pointu dans les spécialités les plus associées au processus de vieillissement de la population.

Santé publique

En matière de santé publique il y a eu plusieurs initiatives à signaler en 2007. Les résultats des mesures adoptées les années précédentes était publiés tels que le Plan National contre les Drogues, la Loi de prévention du tabagisme et le Plan de prévention de l'obésité (NAOS). D'autres mesures annoncées, comme la Loi de la Prévention de la consommation d'alcohol n'ont pas progressé.

Cependant, la consommation abusive d'alcohol, surtout par les adolescents, comme la consommation de drogues (surtout le cannabis et la cocaine) sont des problèmes qui exigent d'aller beaucoup plus loin dans les mesures spécifiques visant surtout à diminuer le nombre de consommateurs, d'augmenter la perception de risque associée à la consommation et à retarder l'âge du début de la consommation.

En contrepoint, l'on apprécie une évolution positive de la diminution de la consommation de tabac. Selon les données de l'Enquête Nationale sur la Santé de 2006, entre 1993 et 2006, le pourcentage de fumeurs habituels est descendu de 36,2 pour 100 à 30 pour 100 de la population de 18 ans ou plus, résultat qu'il faut associer à la Loi de prévention de la consommation de tabac entrée en vigueur en janvier 2005 et à d'autres facteurs.

Dépense sanitaire

La somme de la dépense sanitaire et privée a atteint en 2004 8,1 pour 100 du PIB, proportion inférieure à la moyenne des pays de l'OCDE (8,9 pour 100). Cependant, entre 2005 et 2006 il y a eu une augmentation interannuelle du 9,9 pour 100, augmentation qui montre la tendance croissante dans la dépense sanitaire qui a pratiquement

doublé pendant les quatre années de référence ce qui garde une relation étroite avec le processus de vieillissement et la plus grande longévité de la population. A différence de la dépense dans d'autres chapitres, surtout la dépense hospitalière, la dépense pharmaceutique publique en Espagne a été de 4,86 pour 100, atribuable fondamentalement à une augmentation de 5,52 pour 100 des ordonnances car la dépense moyenne par ordonnance s'est réduite de –0,62 pour 100. Cette évolution positive est due aux mesures successives adoptées dans le cadre de la politique d'utilisation rationnelle du médicament, parmi lesquelles il faut souligner la mise en marche du Système de Prix de Référence, modifié au mois de mars 2007, dont la mise en place s'est faite en parrallèle à une augmentation importante de la prescription par principe actif et à une consommation de médicaments génériques qui en peu d'années sont devenus habituelles dans la pratique de la prestation pharmaceutique.

2. Protection sociale

Conformément à l'application de la méthode ouverte de coordination en politiques sociales (MAC), en Europe, pendant 2007 les efforts se sont centrés sur l'analyse de plusieurs aspects concrets considérés prioritaires: les mesures contre la pauvreté des enfants, la réduction des différences sanitaires et les soins de longue durée (ce qui inclut l'attention aux situations de dépendance).

Situation et tendances clés en Espagne, une approche comparée

Comme défis futurs pour l'Espagne, la proposition de Rapport conjoint sur la protection sociale et l'inclusion sociale pour 2008 souligne la bonne situation financière de la Sécurité Sociale, l'amélioration du taux d'emploi des femmes, un des âges effectifs d'entrée sur le marché du travail les plus élevés de l'UE (62,2 alors que la moyenne de l'UE était de 60,7 années), ainsi qu'une des espérances de vie saine les plus longues (66,8 les hommes et 70,2 les femmes). Comme faiblesses, le rapport signale comment malgré l'accélération enregistrée par la croissance économique pendant les dernières années, l'on n'enregistre pas d'améliorations significatives en ce qui concerne le nombre de personnes en risque de pauveté; l'Espagne est encore très au dessous de la moyenne de l'UE en ce qui concerne la dépense sociale comme pourcentage du PIB (20 pour 100 comparé avec le 27,3 pour 100 de l'UE en 2004) et elle a un des

taux d'abandon scolaire les plus élevés de l'UE, spécialement parmi les garçons.

L'effort réalisé par les Etats membres de l'Union Européenne en protection sociale a légèrement augmenté ces dernières années malgré une tendance à l'immobilisme. Dans le cas de l'Espagne, quoique le progrès annuel du taux de dépense destiné à la protection sociale par rapport au PIB a été un peu supérieur à celui de la moyenne européenne en se situant au-dessous, atteignant en 2005, dernière année dont nous disposons d'information, 20,8 pour 100 du PIB, c'est-à-dire sept pour cent au dessous de la moyenne de l'UE-15 et 6,6 points de distance de l'UE-25.

Dans toutes les fonctions de dépense, exception faite de celle correspondante au chômage, l'Espagne se situe au dessous de la moyenne européenne, et le vieillissement représente le plus grand pourcentage du PIB (7,9 pour 100 face au 10,9 pour 100 dans l'UE-25) quoiqu'avec une tendance décroissante depuis l'année 2000. Il faut souligner aussi la différence qu'il y a entre l'Espagne et l'Union européenne en matière de famille, quoiqu'il est prévisible qu'elle diminue dans les prochaines années comme conséquence des mesures prises en Espagne qui tendent à augmenter la protection pour enfant à charge et après la création de nouvelles prestations de la Sécurité Sociale pour faciliter la conciliation de la vie professionnelle et stimuler l'égalité entre hommes et femmes.

Une autre différence entre l'Espagne et la moyenne européenne concerne la distribution différente des ressources destinées à financer la protection sociale en fonction de leur origine. Ainsi, alors que dans l'Union européenne l'apport public et celui correspondant à des cotisations sociales d'employeurs maintiennent des pourcentages très similaires, en Espagne ce sont les cotisations sociales qui maintiennent le poids le plus élevé, ce qui répond à la prépondérance dans la dépense sociale de prestations essentiellement contributives, en particulier les prestations pour vieillissement et chômage.

Développement du Pacte de Tolède

En 2007 de nombreuses modifications d'intensité diverse ont été abordées sur la norme régulatrice de la Sécurité Sociale, dans le cadre du processus consolidé permanent d'adaptation du système de protection sociale aux changements sociaux. La plupart des changements adoptés sont cohérents avec les orientations du Pacte de Tolède atteint en 1995

dans le domaine parlementaire, renouvellé et mis à jour en 2003, comme fil conducteur des principales réformes abordées pendant les dernières décennies. Et comme d'habitude ces dernières années, le gros des réformes abordées a été le résultat du consensus atteint dans le domaine du dialogue social. Il faut souligner l'Accord sur des mesures en matière de Sécurité Sociale entre le Gouvernement, la CEOE, le CEPYME, CCOO et UGT, comme étant à l'origine d'une des principales nouveautés en normes qui a eu lieu en 2007: la Loi 40/2007, du 4 décembre, de mesures en matière de Sécurité Sociale (LMMSS).

Parmi les engagements contemplés dans cet Acord, la LMMSS aborde surtout des aspects qui affectent le régime juridique de l'incapacité temporaire, l'incapacité permanente, la retraite, la retraite partielle, la mort et la survie. De nombreuses dispositions de vocations très diverses, orientées surtout vers l'amélioration de la protection de collectifs déterminés et de situations spécifiques, en donnant forme à un texte normatif complexe sont venues s'incorporer au gros des mesures de la Loi dont l'origine est clairement identifiable au contenu de l'Accord cité.

Différentes mesures de ce texte normatif —en particulier en matière de retraite et incapacité permanente— visent à renforcer la *contributivité* du système, dans une plus grande proportionnalité entre les cotisations réalisées et les prestations obtenues, en évitant en même temps des situations de manque d'équité dans leur identification. En outre, il introduit des améliorations diverses dans l'action protectrice du système, dans une application claire du príncipe de *solidarité et de garantie de suffisance* des pensions qui ont inspiré la douzième recommandation du Pacte de Tolède. De même, il faut remarquer qu'avec cette norme on approfondi dans la ligne déjà entamée de favoriser la *prolongation volontaire de la vie professionnelle* au-delà de l'âge légal de retraite, en cohérence avec la douzième recommandation du Pacte de Tolède. L'effort de *modernisation* du système de la Sécurité Sociale est aussi important: il reflète la LMMSS en abordant les situations créées par de nouvelles réalités familiales associées à de nouvelles réalités sociodémographiques et familiales, comme le montraient les recommandations additionnelles du Pacte de Tolède dans leur mise à jour de 2003[4].

[4] Avis 1/2007 du CES sur l'Avant-projet de Loi des mesures de la Sécurité Sociale.

Cela n'empèche pas de signaler que tous les ojectifs antérieurement cités n'ont pas été renforcés de la même manière par le texte légal finalement approuvé par le Parlement, un texte qui laisse apprécier une prédominance des dispositions orientées vers l'amélioration de l'action protectrice du système et sa modernisation par rapport à celles dirigées à renforcer la contributivité du système. Quant aux mesures dirigées à la retraite et à la prolongation de la vie professionnelle, il y a dans la Loi des dispositions de signe très différent et les exigences pour l'accès à la retraite anticipée se maintiennent dans l'essentiel et elles deviennent plus restrictives dans le cas de la modalité de retraite partielle et améliorent clairement les incentives antérieurs, dans le cas des encouragements à la permanence dans l'emploi au-delà des 65 ans.

En pensant à un suivi et une évaluation des effets de la Loi il faut remarquer qu'elle prévoit l'obligation du MTAS de remettre annuellement aux Cortes un rapport sur l'évaluation et la stratégie du système de pensions.

Principales valeurs du Système de la Sécurité Sociale

Le Système de la Sécurité Sociale montrait en 2007 une situation financière assainnie et l'exécution budgétaire terminait avec un superavit de 1,3 pour 100 du PIB, un dixième au-dessus du résultat de l'année antérieure. Une partie importante de ce bon résultat se devait à l'augmentation des cotisations sociales, à conséquence du dynamisme montré par l'activité économique et l'emploi tout au long de l'année, avec un reflet fidèle sur les chiffres d'e afiliación. Cependant, le rythme de croissance de l'affiliation a diminué par rapport à l'année antérieure, surtout parmi les travailleurs étrangers qui commençaient à sentir en 2007 la perte de stimulation des activités dans le bâtiment et certains services.

Quant aux différents régimes d'affiliation, l'on remarque une augmentation importante dans le Régime Spécial des Travailleurs Indépendants qui répond en grande mesure au changement d'une partie de l'emploi salarié en régime indépendant, centré fondamentalement sur les travailleurs étrangers et l'activité dans le bâtiment. Il faut citer aussi la chute de l'affiliation au régime des Employés Domestiques, représentée majoritairement par des femmes étrangères, en contraste avec une nouvelle augmentation de l'occupation de cette activité en termes d'EPA.

Par secteurs d'activité, l'affiliation a eu un comportement en accord, en termes généraux, avec l'évolution des différents secteurs de l'économie espagnole. Sur l'ensemble de l'année, il y a eu une désaccélération dans les rythmes de création d'emploi autant dans le secteur du bâtiment que dans les services, face à un plus grand dynamisme dans l'industrie et une chute un peu moins accusée dans le secteur agricole.

Malgré la modération du rythme de croissance de l'affiliation étrangère, sa participation à l'emploi total a continué d'augmenter et s'est située en 2007 au 10,3 pour 100, avec 1.981.106 adhérents. Un tiers d'entre eux venaient de l'Union Européenne avec une augmentation importante par rapport à l'année antérieure à conséquence de l'incorporation en 2007 de la Bulgarie et la Roumanie.

Le résultat favorable du Système de la Sécurité Sociale en 2007 a permis une nouvelle augmentation de la dotation du Fonds de Réserve, en application des engagements assumés du Pacte de Tolède (seconde Recommandation) et sa révision approuvée par le Conseil des Députés à la fin de 2003 ainsi qu'en application des accords en matière de protection sociale souscrits avec les agents sociaux. De cette façon, le 31 décembre 2007, le Fond total atteignait 45.716 millions d'euros, 27,4 pour 100 de plus que l'année antérieure, équivalent au 4,35 pour 100 du PIB, ainsi que treize points de cotisation au total du Système et au paiement de plus de huit mois de pensions.

Pensions, vieillissement et inflation

Le chapitre de la dépense qui a absorbé le plus de ressources du Système de la Sécurité Sociale est celui des prestations contributives et, parmi elles, celui des pensions qui en 2007 ont enregistré une augmentation de 1,3 pour 100, jusqu'à atteindre un total de 8,3 millions. 85,7 pour 100 étaient associées à la vieillesse, 58,8 pour 100 à des pensions de retraite et 26,9 pour 100 à des allocations veuvages. Les pensions qui augmentaient le plus en 2007 étaient celles de l'incapacité permanente (3,4 pour 100), suivies de celles de veuvage (1,3 pour 100) et de retraite (1,1 pour 100 en 2007).

Le montant moyen des pensions contributives se situait en 2007 à 673,69 euros mensuels, ce qui suppose une augmentation du 5,0 pour 100 par rapport à l'année antérieure, et il correspond aux hautes un montant de 791,70 euros face aux 611,55 euros des basses. La

différence monétaire entre les pensions hautes et les basses grandit dans le temps et elle s'explique fondamentalement par les changements socioéconomiques de la société espagnole, associés au tissu de production de l'économie, à la structure occupationnelle et aux niveaux de formation des travailleurs qui ont fait que les bases régulatrices des pensions élevées recueillent des variations salariales supérieures aux variations conjointes de l'IPC et des améliorations de pensions qui répercutent sur les basses.

L'évolution du montant des pensions en vigueur répond à l'augmentation de la pension initiale des nouveaux bénéficiaires, à l'augmentation des compléments à des minima et au maintien du pouvoir d'achat des pensions à travers leur revalorisation en fonction de l'évolution de l'IPC. Il faut signaler à ce sujet que la politique réalisée pendant les dernières années d'augmentation de la montée des pensions minimales au-dessus de la revalorisation générale a supposé une augmentation de la dépense en compléments à des minimums dans la mesure où cela a facilité l'augmentation de la proportion des élevées qui demandent une garantie de respect minimum au total. En 2007, 26,8 pour 100 des pensions en vigueur ont perçu des compléments à des minimums, avec une dépense augmentée de 9,0 pour 100.

Les oscillations entre une année et une autre mettent en évidence le fait que la revalorisation des pensions soit l'effet qui conditionne en plus grande mesure la croissance de la dépense en pensions et par conséquent, la dépense totale du Système de la Sécurité Sociale. En ce sens, l'évolution à la hausse de l'inflation depuis le dernier trimestre 2007, dans le contexte d'une forte augmentation du prix des matières premières et des aliments sur les marchés internationaux, suppose un coût important pour l'ensemble du système, et rend nécessaire plus de contrôle de l'évolution de l'IPC.

Le passage à la retraite

Tous les pays de l'Union Européenne sont engagés à poursuivre l'objectif de favoriser la prolongation de la vie professionnelle et le vieillissement actif dans le contexte de la Stratégie européenne de l'emploi, complétée par la méthode Ouverte de Coordination en protection sociale. Le PNR espagnol contemple aussi d'inclure aussi dans ce domaine la simplification des modalités de retraite anticipée et le maintien des programmes d'appui à la permanence dans l'emploi des plus de 60 ans.

Quoiqu'il en soit, il faut partir du fait que la situation comparée de l'Espagne n'est pas défavorable dans ce domaine. L'âge effectif des départ en retraite en Espagne augmente chaque année et se situe aujourd'hui à 63 ans (62,9 H/63M), une des moyennes les plus élevées dans le contexte européen. Cependant, il y a plusieurs facteurs qui montrent un besoin de ne pas perdre de vue l'objectif de retenir et maintenir actifs les travailleurs plus âgés. Sans prétendre être exhaustif, il faut rappeller la scène de fort vieillissement de la population à laquelle fera face l'Espagne à moyen terme, la tendance inquiétante à la hausse des retraites anticipées comparée jusqu'en 2006, ainsi que la circonstance d'une sortie effective du marché du travail qui se produit bien avant le départ en retraite, avec de nombreuses situations préalables de chômage.

En 2007, les retraites anticipées ont rapporté pour la première fois depuis longtemps une légère chute (2,3 pour 100) par rapport à 2006, reflet du volume inférieur de retraites anticipées avec un coefficient réducteur, qui passent de représenter 28 à 26 pour 100 du total, car les autres modalités, en particulier la modalité de retraite partielle, continuait à augmenter.

Par ailleurs, il semble qu'à partir de l'année 2007 l'on enregistre une augmentation des personnes à la retraite de plus de 65 ans, ce qui permet de penser à un acceptation croissante des stimulations à la prolongation de la vie professionnele au delà des 65 ans, quoique, en termes de répercussion sur le total de la population de ces âges, il s'agit d'une option encore minoritaire. De là l'intérêt que revêt la diffusion de bonnes pratiques dans la gestion du facteur âge, retenir les talents et stimuler la permanence volontaire des travailleurs plus âgés dans les entreprises.

Le système de soins à la dépendance

Un des changements les plus importants des dernières décennies dans le Système espagnol de protection sociale vient de la création du Système d'Autonomie et d'Atenttion à la Dépendance à partir de l'approbation de la Loi 39/2006, du 16 décembre, de promotion de l'autonomie personnelle et de soins aux personnes en situation de dépendance. La mise en marche du Système en 2007, selon les prévisions de la Loi, s'est caractérisée par un certain retard, explicable en partie par le fait que l'application effective de la Loi demandait un développement règlementaire qui n'était entrepris qu'à partir du mois d'avril 2007. Parmi les développements règlementaires de la

Loi d'Autonomie personnelle et d'attention aux personnes en situation de dépendance, il faut remarquer le Décret Royal 504/2007, du 20 avril à travers duquel est approuvé le barême d'évaluation de la situation de dépendance qui établit une échelle des possibles situations en fonction de leur gravité ainsi que le catalogue de services et de prestations de la Loi. La classification de situations a été associée au calendrier d'application graduelle de la Loi qui prévoit huit ans pour qu'elle soit pleinement effective et la portée de toutes les situations contemplées par le barême.

L'évaluation de ce qui s'est passé pendant la première année d'application de la Loi est conditionnée par la faible information disponible et par les difficultés de son interprétation. Le 20 janvier 2008 (un an après l'entrée en vigueur de la Loi) 130.000 demandes reconnues du degré III (grande dépendance) étaient présentées. Plus de la moitié des demandes étaient présentées par des femmes (65 pour 100), face à une proportion inférieure d'hommes (35 pour 100). Comme il était prévisible, le pourcentage de demandes augmente proportionnellement avec l'âge et les demandeurs de 66 ans et plus sont ceux qui demandent le plus de services et de prestations du système de dépendance (83 pour 100).

L'on ne sait pas si les demandes présentées correspondent à une nouvelle population ou à une population déjà évaluée ou soignée dans chaque communauté autonome, ainsi que le type de prestations auxquelles ont donné lieu ces évaluations et cela représente certaines des carences les plus importantes par rapport à l'information disponible. Cependant tout porte à penser qu'il s'agira surtout de prestations économiques étant donné le peu de temps qui a passé pour la mise en place de nouveaux services et équipements.

Par ailleurs, les demandes et avertissementss de situations de dépendances qui se sont produits pendant la première année de fonctionnement du Service d'attention aux personnes en situation de dépendance montrent une variabilité élevée par communautés autonomes qui répond moins au volumen de population résidente potentiellement bénéficiaire qu'à l'hétérogénéité de critères d'information données aux usagers sur les nouvelles prestations. Ainsi, en ce qui concerne le nombre de demandes présentées, l'on remarque les 104.959 présentées en Andalousie, 32.258 en Catalogne, alors qu'à Madrid il n'y a eu que 1.794 demandes de faites. Il semble

qu'une fois entamée l'année 2008, le rythme de fonctionnement du SAAD a pris un plein essor car à peine un mois après cette date les demandes ont doublé: le 24 février 2008 les demandes présentées atteignaient déjà 288.540.

Il faut rappeler qu'il y a encore des questions importantes qui demandent un développement normatif lorsque l'on aura atteint le consensus nécessaire au Conseil Territorial, telles que l'harmonisation de critères communs de reconnaissance, de qualité et le système de copaiement, ainsi que les aspects concernant la formation et la qualification des professionnels qui travaillent dans le système. A côté de cela, en pensant au développement nécessaire d'une offre de services adéquate et de qualité, il faut citer l'importance que représente atteindre des critères communs pour la reconnaissance des critères qui devront structurer les accords des administrations compétences et les centres qui fourniront les services. Ajoutons à cela qu'une coordination plus grande entre le système sanitaire et le SAAD permettrait d'améliorer l'efficience globale dans les soins portés aux personnes en situation de dépendance.

Finalement, il faut dire que malgré le potentiel de création d'emploi associé au développement du Système d'attention à la dépendance, l'on ne connaît pas la planification de ressources physiques et humaines pour faire face aux besoins du système. En définitive, une des principales priorités est le développement de l'information sur le fonctionnement du système de soins à la dépendance, ainsi que l'amélioration de l'information aux usagers potentiels et à leurs familles.

Politiques d'appui aux familles

Le progrès vécu en Espagne dans le domaine de la protection des familles, grâce à diverses mesures de caractère isolé n'a pas été suffisant jusqu'à la date où il a atteint les statistiques comparées, pour s'approcher de la moyenne européenne. Quoique la dépense en unités de pouvoir d'achat au chapitre «famille» se soit multipliée par neuf entre l'année 1995 et l'année 2005 et qu'en termes de PIB l'on soit passé du 0,4 pour 100 au 1,1 pour 100, les distances par rapport à la moyenne de l'UE sont encore très importantes: la moyenne de la dépense dans cette fonction (sans compter les aides fiscales) dans l'UE-25 se situait en 2005 à 2231.3305, 2,1 pour 100 du PIB.

Les mesures abordées pendant les deux dernières années devraient contribuer à améliorer un peu cette situation comparée de l'Espagne. Concrètement, en 2007 diverses initiatives ont été prises dans ce domaine et elles ont contribué à l'ouverture du débat sur la place qu'occupent les politiques de famille dans l'ensemble des politiques sociales. La plus controvertie des initiatives était la création de la prestation de paiement unique pour naissance ou adoption, mais ce n'est pas la seule ouverture dans ce domaine. Ainsi, la Loi 40/2007, des mesures en matière de Sécurité Sociale, dans son traitement parlementaire, a incorporé plusieurs préceptes visant à améliorer l'appui à des familles, entre elles les familles nombreuses et les familles ayant des personnes handycapées. Le Gouvernement s'engageait à renforcer les politiques d'appui aux familles durant les prochains exercices budgétaires au moyen de l'amélioration des déductions de l'Impôt su le Revenu des Personnes Physiques, des prestations économiques du niveau contributif de la Sécurité Sociale et des prestations au niveau non contributif. En outre, la limite des revenus pour opter aux prestations non contributives de la Sécurité Sociale pour enfant à charge s'est élargie. Il faudrait ajouter à cela les principales nouveautés en matière de Sécurité Sociale qu'introduit la Loi Organique pour l'égalité effective des femmes et hommes —en particulier la création de l'allocation pour paternité et l'allocation dans des situations spéciales— quoique l'appui aux familles ne figurait pas parmi les objectifs de cette norme.

L'effort réalisé pour stimuler les prestations économiques ne semble pas assez accompagné de la création de services d'appui, surtout en ce qui concerne les soins dispensés aux personnes dépendantes à des âges antérieurs à la scolarisation obligatoire et en horaire scolaire. Il y a en outre une dispersion territoriale de ressources et d'orientations de la politique d'appui aux familles qui mérite d'être analysée.

A ce sujet, il faut rappeller que dans l'Avis 9/2007[5], le CES recommandait l'élaboration d'un Livre Blanc sur la situation des familles en Espagne, en réalisant un diagnostic de la situation actuelle et en évaluant les mesures et les dispositifs existants pour détecter les

[5] Avis 9/2007, sur le Projet de Loi qui établit la déduction pour naissance ou adoption sur l'Impôt sur le Revenu des Personnes physiques et l'allocation de paiement unique de la Sécurité Sociale pour naissance ou adoption.

carences et les issues possibles, le tout depuis une perspective comparée.

Immigration et intégration sociale

L'augmentation significative du nombre de personnes étrangères, 10 pour 100 du total qui était recensées le 1 janvier 2007, confirme la tendance des dernières années et resitue l'Espagne comme un des principaux Etats de l'Union européenne en flux annuel d'immigrants. Les changements sociaux dérivés de ce phénomène obligent à chercher des réponses intégrales au delà d'une gestion nécessaire depuis la perspective du marché du travail qui a centré toute l'attention ces dernières années. Par ailleurs, selon des données de l'Observatoire Permanent de l'Immigration, 36 pour 100 des résidents extracommunautaires en Espagne étaient devenus des résidents permanents à la fin de l'année. Cela accentuait le besoin de création et de mise en place de politiques d'intégration, entendant par là un processus bidirectionnel qui demande la participation des autochtones et des immigrants et qui doit s'étendre à tous les domaines: éducation, logement, santé, emploi. C'est l'approche du Plan Stratégique pour la Citoyenneté et l'Intégration (PECI) approuvé en 2007 et celui des principales initiatives, européennes et espagnoles, abordées dans ce domaine.

Le PECI 2007-2010 essaie d'articuler une réponse intégrale aux différents défis que pose l'intégration des immigrants dans des domaines différents: éducation, emploi, services sociaux, logement, santé, participation. Beaucoup de services publics de base et une grande partie des actions destinées à l'accueil et l'établissement dépendent des communautés autonomes et des corporations locales. C'est pourquoi les gouvernements de diverses communautés autonomes ont approuvé différents Plans orientés vers l'intégration des étrangers. Quant au rôle des corporations locales qui sont les administrations publiques les plus proches des citoyens et qui doivent donner une réponse à beaucoup de besoins des immigrants, dans la plupart des cas elles ont essayé d'incorporer les immigrants aux services généraux de la municipalité et dans certaines mairies il y a eu application de plans d'intégration spécifiques.

Au niveau européen, il y a eu en 2007 des progrès dans la politique commune d'immigration et d'asile et les politiques d'intégration y occupaient une place importante. En ce sens, la Communication de la Commission versant sur *Une politique commune en immigration*,

situe les politiques d'intégration et de non discrimination au centre des politiques d'immigration. Quant aux politiques d'asile, avec le Livre vert sur *Le futur système européen commun d'asile*, débutait un processus de réflexion pour qu'un Système Européen Commun d'Asile (SECA) soit une réalité en 2010.

Il faut rappeler que l'incorporation à notre agencement juridique de la Directive concernant le Statut des nationaux de pays tiers résidents de longue durée n'est pas encore faite et que le délai pour sa transposition terminait le 23 janvier 2006 et que son application étendra la liberté de circulation des travailleurs aux résidents nationaux de pays tiers en situation de résidence permanente.

Les mesures pour la prévention et la lutte contre la discrimination constituent un des outils fondamentaux pour l'élimination des obstacles que doivent surmonter les immigrants pour accéder à des droits, des biens et des services. Les données de l'Eurobaromètre ad hoc réalisé fin 2006 signalent une croissance de cette discrimination dans la perception des européens. Pour couper-court à cette situation, le Conseil des Ministres de Justice et de l'Intérieur du mois d'avril 2007 adoptait la Décision-cadre relative à la lutte contre le racisme et la xénophobie. Partant de cette Décision, l'incitation publique à la violence ou à la haine contre des groupes à cause de leur origine raciale, ethnique ou religieuse, ainsi que la négation ou la banalisation des crimes contre l'Humanité ou les génocides reconnus par des tribunaux internationaux seront considérés comme des délits.

En Espagne, une des nouveautés de 2007 est la création du Conseil pour la promotion de l'égalité de traitement qui a parmi ses compétences celles d'assister les victimes de discrimination et de promouvoir des mesures qui contribuent à éliminer cette discrimination. Signalons aussi en 2007, les Sentences qui déclaraient l'inconstitutionnalité de plusieurs articles de la Loi 8/2002, sur l'immigration, qui interdisaient l'exercice de certains droits fondamentaux aux étrangers en situation irrégulière, en particulier les droits à l'association, de réunion, à la grève, à l'adhésion syndicale, à l'assistance juridique gratuite et à l'éducation non obligatoire.

Diverses dispositions entraient en vigueur. Le Royal Décret 240/2007, du 16 février, régule le régime d'entrée, de séjour et de résidence des citoyens communautaires et de certains membres de

leurs familles et modifie les conditions exigées pour exercer le droit au regroupement familial dans certains cas et inclut dans son domaine d'application, pour la première fois, les couples de concubins de citoyens communautaires. Par ailleurs, la LO 3/2007, sur l'Egalité, modifie la Loi d'Asile et élargit son octroi aux cas de persécution pour motifs de genre.

En février 2008, la Table pour le Dialogue Social en matière d'Immigration a approuvé un document qui recueille les aspects les plus marquants du dialogue social des dernières années. Il y est considéré qu'une politique d'immigration intégrale et multilatérale doit s'appuyer sur trois axes: la prévention et la luttte contre l'immigration irrégulière, la gestion efficace des flux migratoires et l'intégration des immigrants.

Cohésion sociale et inclusion sociale

En Espagne, selon L'Enquête sur les Conditions de Vie en 2006 il y avait eu une augmentation du 4,8 pour 100 des revenus moyens par personne par rapport à l'année précédente, passant de 7.925 à 8.403 euros. En parrallèle, le seuil considéré de pauvreté relative, l'indicateur qui permet de mesurer les innégalités de revenus dans la population d'un pays augmentait: ce seuil se situait en Espagne à 6.860 euros annuels.

L'amélioration de la situation économique et des revenus moyens des dernières années n'a pas répercuté cependant sur une réduction significative des innégalités sociales, car en 2006[6], 19,9 pour 100 de la population en Espagne se trouvait au-dessous du seuil de risque de pauvreté après des transferts sociaux, une proportion similaire à celle enregistrée avec des légères oscillations ces dix dernières années. En outre, dans une comparaison au niveau de l'Europe, en Espagne le moindre effet paliatif du risque de pauvreté des transferts sociaux attire l'attention car la différence entre le risque de pauvreté avant et après les transférences est assez inférieur à celui de la majorité des pays de l'ancienne UE-15.

[6] Indicateur Standard appliqué par l'Union Européenne et la OCDE pour mesurer la pauvreté, considérant la population à laquelle appartiennent les individus. Ce seuil est fixé au 60 pour 100 de la moyenne des revenus par unité de consommation des personnes

Le risque de pauvreté est plus élevé pour les femmes (21,2 pour 100) que pour les hommes. Le taux de pauvreté le plus élevé est celui des personnes âgées, 30,6 pour 100 de la population totale de cet intervalle d'âge.

La population infantile est un collectif spécialement vulnérable au risque de la pauvreté, ce qui a motivé une attention spéciale à ce problème dans les orientations européennes en matière de politiques d'inclusion sociale dans le cadre de la méthode ouverte de coordination. 23,8 pour 100 des moins de 16 ans en Espagne sont en risque de pauvreté relative. La pauvreté des enfants semble avoir une relation étroite avec «l'intensité professionnelle» du foyer où ils vivent. En cohérence avec les objectifs de la Stratégie de Lisbonne, la stimulation de l'emploi et de sa qualité en général et de la participation professionnelle des femmes en particulier, sont des outils clés pour l'élimination de la pauvreté infantile et les politiques de conciliation de la vie de famille et professionnelle ont un rôle important à jouer dans ce contexte.

Il faut rappeller que la capacité des politiques spécifiquement dirigées à l'abordage des problèmesd de pauvreté ou d'exclusion sociale — tels que le Plan National d'Inclusion Sociale ou les Programmes d'élimination de la pauvreté — est en soi limitée. Le potentiel redistributif de l'ensemble des politiques sociales d'emploi et fiscales abordées dans ce chapitre est beaucoup plus grand — surtout les pensions, la santé et l'éducation — pour prévenir et afronter ces risques d'une façon plus effective, en contribuant à maintenir et augmenter la cohésion sociale, comme le montre l'abordage intégral et transversal des dernières stratégies communautaires et nationales d'inclusion sociale.

Exception faite de la Sécurité Sociale, la majorité des compétences sur les politiques sociales — y compris certaines aussi étroitement asociées à la situation des personnes les plus défavorisées que les revenus minimums des communautés autonomes — se trouve tout à fait décentralisée. Une bonne preuve de l'importance acquise par ces questions ces dernières années et de l'intérêt qu'il y a à approfondir dans leur développement et leur application, est le grand espace que leur consacrent, comme il a été dit au Chapitre II, les réformes des Statuts d'Autonomie abordées pendant l'année 2007. Les nouvelles situations de besoin qui surgissent à conséquence des changements

sociaux et économiques constitueront un véritable défi à la cohésion sociale dans un pays comme l'Espagne qui, malgré les progrès économiques des dernières années et l'amélioration considérable de l'action protectrice du système de protection sociale, n'a pas réussi à limiter les risques de vulnérabilité et d'exclusion sociale qui affectent certains collectifs.

OPINION DES CITOYENS SUR LES DOMAINES QUI MÉRITERAIENT UNE ACTION PRIORITAIRE DE LA PART DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

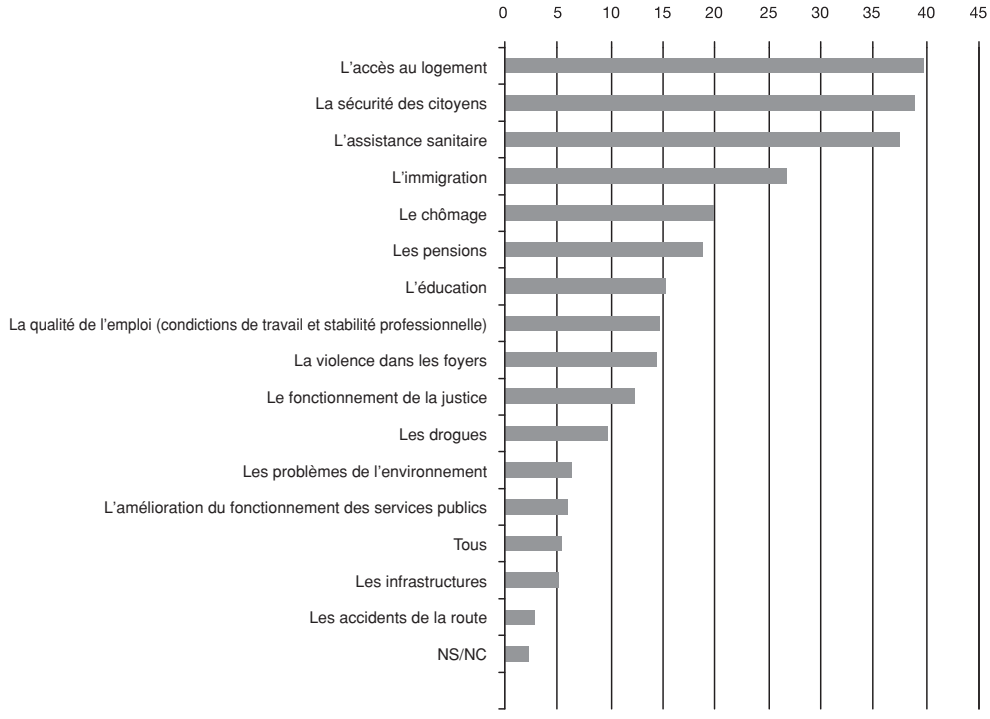

Source: MAP, Agence pour l'Evaluation et la Qualité, *Perception Citoyenne du Fonctionnement des Services Publics (2006). Une évaluation de l'Enquête conjointe du CIS et de l'Agence pour l'Evaluation et la Qualité*. Etude de l'Observatoire de la qualité des services publics. Papiers 5/2007.

STRUCTURE DE LA POPULATION EN ESPAGNE, 1991-2007

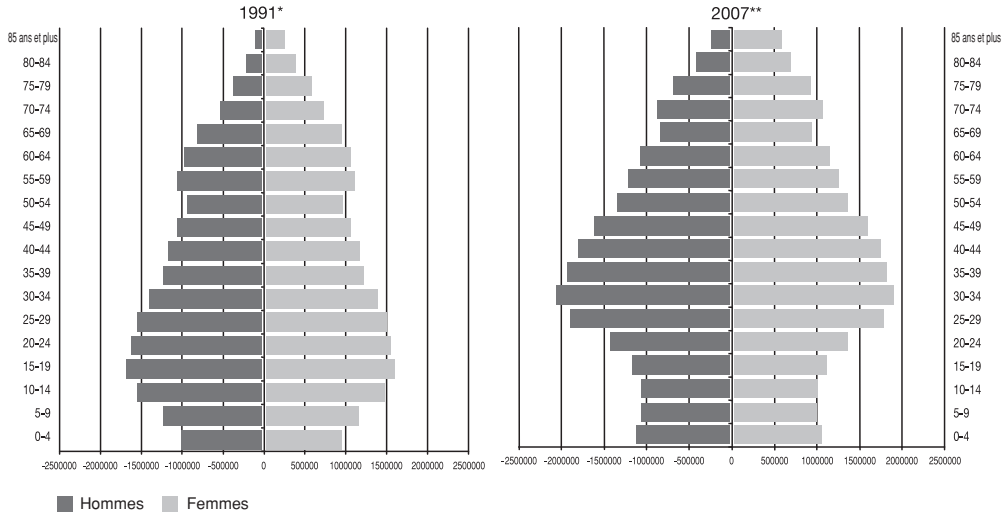

*: Population totale 1991: 38.617.997.
**: Population totale 2007: 45.116.894.
Source: INE, Exploitation du recensement d'habitants.

EVOLUTION DE LA POPULATION ÉTRANGÈRE (AXE DE GAUCHE) ET SA PARTICIPATION SUR LA POPULATION TOTALE (AXE DE DROITE), 1998-2007

(En personnes et pourcentage)

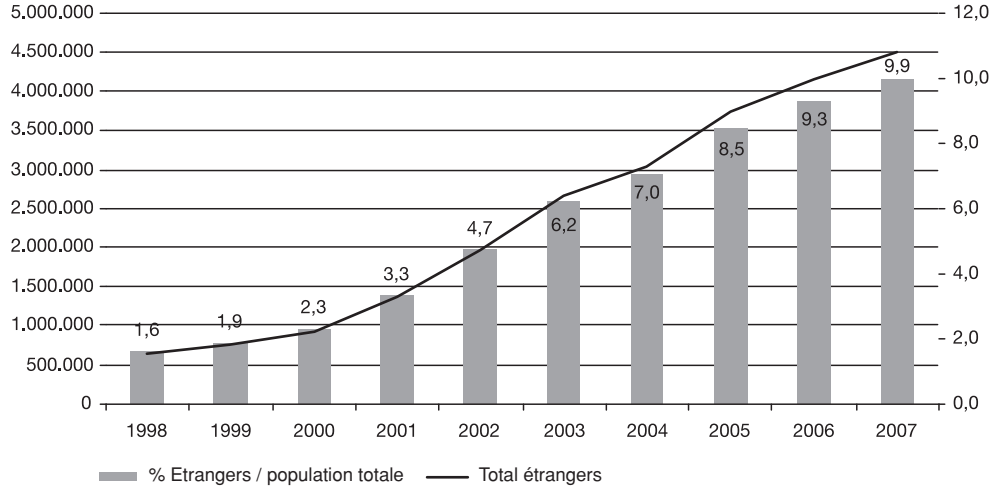

Source: INE, *Padrón Municipal de habitants , 1 de enero.* (Recensement municipal d'habitants, 1 janvier.)

EVOLUTION DE L'UE-25 PAR RAPPORT AUX POINTS DE RÉFÉRENCE 2010[7] EN EDUCATION ET FORMATION

Indicateurs sur l'éducation dans l'Union Européenne	% de la population de 25 à 64 ans participant en éducation et en formation		% de la population de 20 à 24 ans qui a terminé au moins le niveau d'éducation secondaire 2ème étape (1)		% de jeunes qui abandonnent la scolarité précocemment(2)		Diplômés en Science et Technologie (3)		Jeunes qui ne possèdent pas le minimum requis en lecture (PISA 2000, 2003, 2006) (4)		
	2001	2006	2001	2006	2001	2006	2001	2005	2000	2003	2006
UE-25	7,59(s)	11,0	76,3	77,3	17,3(s)	15,2	10,4(s)	12,6	–	–	–
Europe du Sud et Méditerranée											
Chypre	3,4	7,1	79,0	80,7	18,5	18,1	3,4	4,2	–	–	–
Espagne	***4,4***	***10,4***(*)	***65,9***	***61,3***	***29,1***	***30,8***(*)	***9,9***	***12,5***	***16,3***	***21,1***	***25,7***
France	2,7	7,6	81,6	82,8	13,3	12,6	19,6	–	15,2	17,5	21,7
Grèce	1,2	1,9	79,3	84,0	18,2	13,3	0,0	8,0	24,4	25,3	27,7
Italie	4,5	6,1	68,8	72,9	25,3	21,9	5,7	10,1	18,9	23,9	26,4
Malte	4,6	5,5	40,9	48,1	54,2	41,2	3,4	–	–	–	–
Portugal	3,3	4,2**	42,8	48,4	42,6	38,6	6,3	11,0	26,3	21,9	24,9
Europe du Nord											
Danemark	18,4	29,2	69,8	76,0	11,6	8,5	11,7	13,8	17,9	16,5	16,0
Finlande	17,2	23,1	87,8(*)	84,8	8,9 (*)	9,3	16,0	–	7,0	5,7	4,8
Suède	17,5*	32,0 (e)	85,2	87,8	7,7	11,7(*)	11,6	15,9	12,6	13,3	15,3
Europe du Centre-Ouest											
Allemagne	5,2	7,5	74,7	71,0	14,9	13,8	8,2	9,0	22,6	22,3	
Autriche	8,2	13,1	84,7	85,9	10,2	9,0	7,2	8,7	14,6	20,7	21,5
Belgique	6,4	7,5**	80,9	80,3	12,5	13,0	9,7	11,2	19,0	17,9	19,4
Irlande	–	7,3	82,4	86,1(*)	–	12,3(**)	24,2	23,1	11,0	11,0	12,1
Luxembourg	5,3	8,2	77,5	71,1	16,8	13,3	1,8	–	35,1	22,7	22,9
Pays Bas	15,9	15,6	71,7	74,6	15,5	13,6	5,8	7,9	–	11,5	15,1
Royaume Uni	20,9	26,6**	76,4	77,1	18,4	14,0	18,5	18,1	12,9	–	19,0
Europe de l'Est											
Slovénie	7,3	15,0	87,0	90,6	–	4,3	8,9	9,3	–	–	16,5
Estonie	5,4	6,5	83,6	80,9	14,2	14,0	7,0	8,9	–	–	13,6
Hongrie	2,7	3,8	83,6	83,3	13,8	12,3	4,5	5,1	22,7	20,5	20,6
Lettonie	–	6,9**	76,8	81,8	–	11,9	7,4	9,4	30,6	18,0	21,2
Lituanie	3,5	4,9**	77,9	85,2	16,7	9,2	13,5	17,5	–	–	25,7
Pologne	4,3	4,7	87,8	90,0	–	5,5	6,6	9,4	23,2	16,8	16,2
République Tchèque	–	5,6	91,1	90,3	–	6,4	5,5	7,4	17,5	19,3	24,8
République Slovaque	–	4,1	94,5	91,5	–	5,8	5,3	9,2	–	–	27,8

* Rupture de série. ** Données provisoires. (e) Données estimées
(1) Selon la correspondance CNED-2000- ISCED-97, ce niveau inclut la seconde étape d'éducation secondaire (générale- BAC- et Degré moyen d'enseignements professionnels et de régime spécial) et enseignements pour la formation et l'insertion professionnelle qui demandent un diplôme d'études secondaires de première étape pour leur réalisation. (2) Pourcentage de jeunes entre 18 et 24 ans qui n'ont pas terminé l'Education secondaire 2ème étape et qui ne suivent aucun type d'étude-formation. (3) Diplômés pour 1.000 habitants parmi la population de 20 à 29 ans.
(4) Niveau de rendement 1 ou inférieur.
Sources: Eurostat, *Indicadores Estructurales* y OCDE, Knowledge and Skills for life, First results from PISA 2000; Learning for tomorrow´s World First results from PISA 2003; Science Competencies for Tomorrow's World PISA 2006

[7] Les 5 points de référence en éducation et formation pour 2010 sont : 1 La moyenne européenne d'abandon scolaire précoce des jeunes d'âge compris entre 18 et 24 ans ne doit pas dépasser le 10 pour 100. 2 Réduire d'au moins 20 pour 100 par rapport à l'année 2000 le pourcentage de jeunes de 15 ans qui ne possèdent pas le minimum exigé en compréhension lectrice, 3 Le 85 pour 100 des européens de plus de 22 ans doit avoir terminé les études secondaires supérieures. 4. Le pourcentage d'étudiants de carrières scientifiques et technologiques doit augmenter jusqu'à, au moins le 15 pour 100 en 2010 et réduire le déséquilibre entre hommes et femmes dans ces spécialités. 5 Augmenter à 12,5 pour 100 la moyenne de participation des adultes en formation continue.

EVOLUTION DU PRIX MOYEN DU MÈTRE CARRÉ DU LOGEMENT ET DE L'IPC EN ESPAGNE, 1996-2007

(Taux de variation interannuelle)

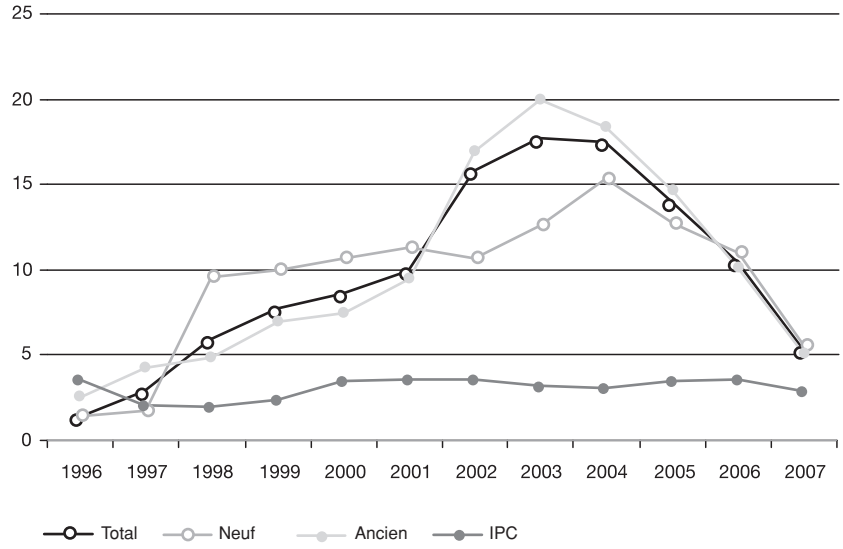

Source: Ministère du Logement.

EVOLUTION DE L'ACCÈS AU LOGEMENT EN ESPAGNE, 1996-2007

	Indicateurs d'Accessibilité				
Années	**Occupés (CNE 95) Variation interannuelle**	**Taux de chômage juvénile, 20-29 ans (2)**	**Prix du logement/RBD par foyer (3)**	**Effort théorique annuel sans déductions (4)**	**Effort théorique annuel avec déductions (5)**
1996	403	32,4	3,5	36,7	27,7
1997	510	29,3	3,5	30,4	23
1998	642	26,8	3,6	28,3	21,6
1999	762	21,9	3,8	27,8	20
2000	760	19,6	3,9	31,8	22,7
2001	444	17,2	4,2	30,5	21,6
2002	391	17,3	4,8	31,7	22,3
2003	627	16,7	5,5	31,8	22,5
2004	659	15,7	6,2	35,0	24,6
2005	801	13,4	6,7	36,4	25,5
2006	608	12,0	7,0	42,6	29,9
2007	505	11,4	7,0	46,2	37,0

(1) Fin de la période
(2) Moyenne de la période
(3) Prix du logement/ Revenu brut par foyer: Prix moyen d'un logement libre de 93,75 m2 construits (basé sur les données du Ministère du Logement) divisé par le revenu brut estimé du foyer moyen (voir Bulletin économique du BE, mai 2005, pages. 65- 71).
(4) (5) Effort théorique annuel avec et sans déductions: Montant brut des cotas à payer par le foyer moyen (nettes de déductions fiscales) pendant la première année après l'achat d'un logement type financé avec un prêt standard pour le 80 pour 100 de la valeur de l'appartement, en pourcentage du revenu annuel disponible du foyer
Source: Banco de España, *Síntesis de Indicadores económicos: Indicadores del Mercado de la vivienda.*
(Synthèse d'Indicateurs économiques: Indicateurs du Marché du logement.)

EVOLUTION DU POURCENTAGE DE LOGEMENTS À LOYER MODÉRÉ DE CONSTRUCTION COMMENCÉE DU TOTAL DE LOGEMENTS CONSTRUITS EN ESPAGNE, 1995-2007

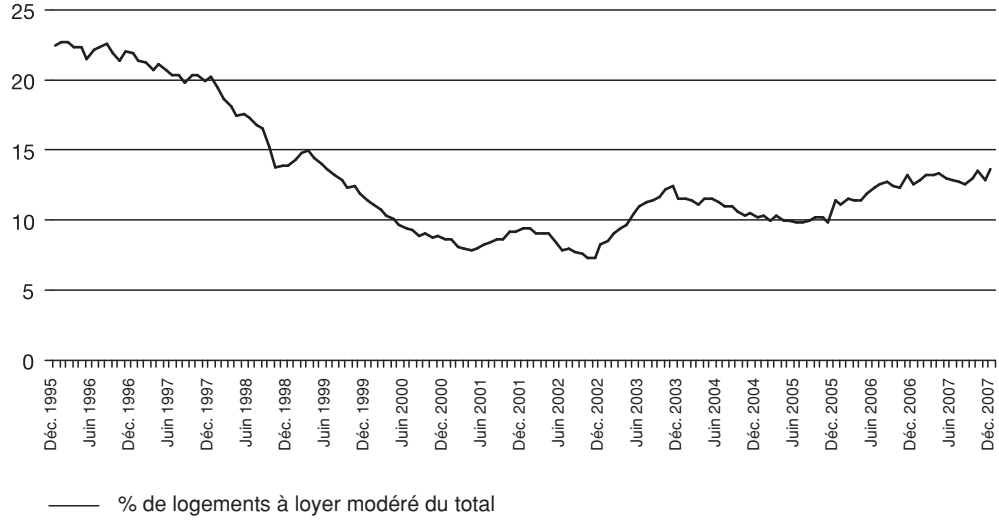

Source: Banco de España, *Síntesis de Indicadores. (Synthèse d'indicateurs).*

GESTION DE RÉSIDUS URBAINS, 2000-2005 (Milliers Tm)

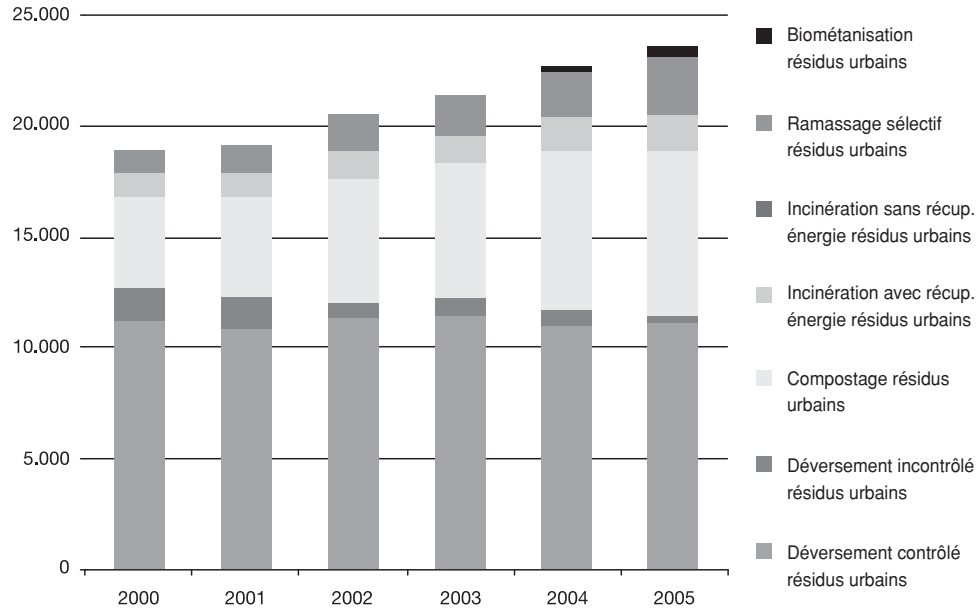

Source: Ministère de l'Environnement, *Datos estadísticos de coyuntura ambiental 2000-2005.(Données statistiques de conjoncture environnementale 2000-2005).*

PRÉCIPITATIONS ET RÉSERVES HYDRAULIQUES, 2000-2006

(En l/m^2 et pourcentages respectivement)

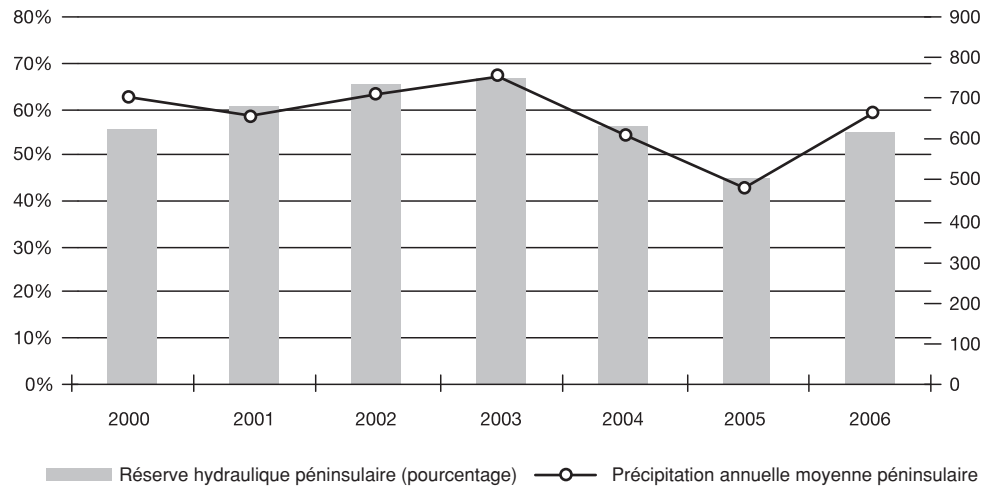

Source: Ministère de l'Environnement, *Síntesis de Coyuntura Ambiental 2000-2006. (Synthèse de conjoncture environnementale 2000-2006).*

ENERGIE EN ESPAGNE 2007

Participation en consommation énergie primaire 2007

(Distribution en pourcentage)

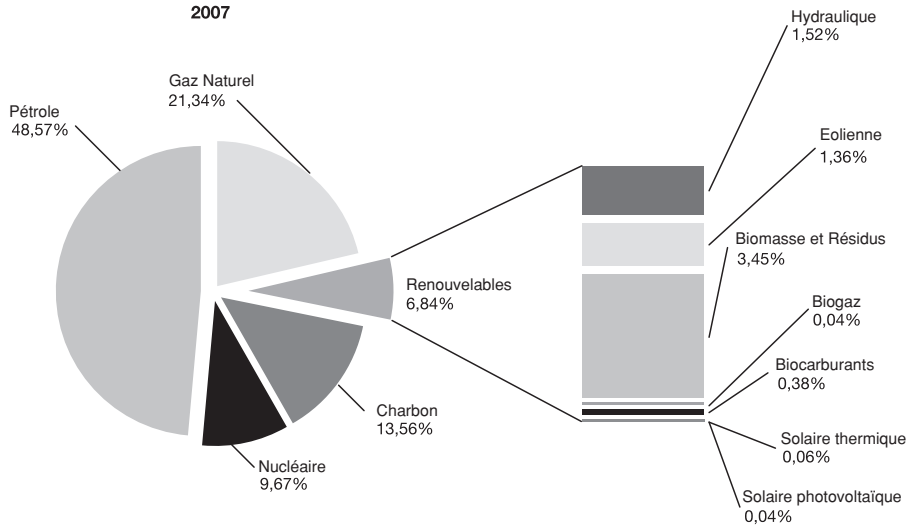

Evolution de la participation á la consommation 1997-2007

(Ktep)

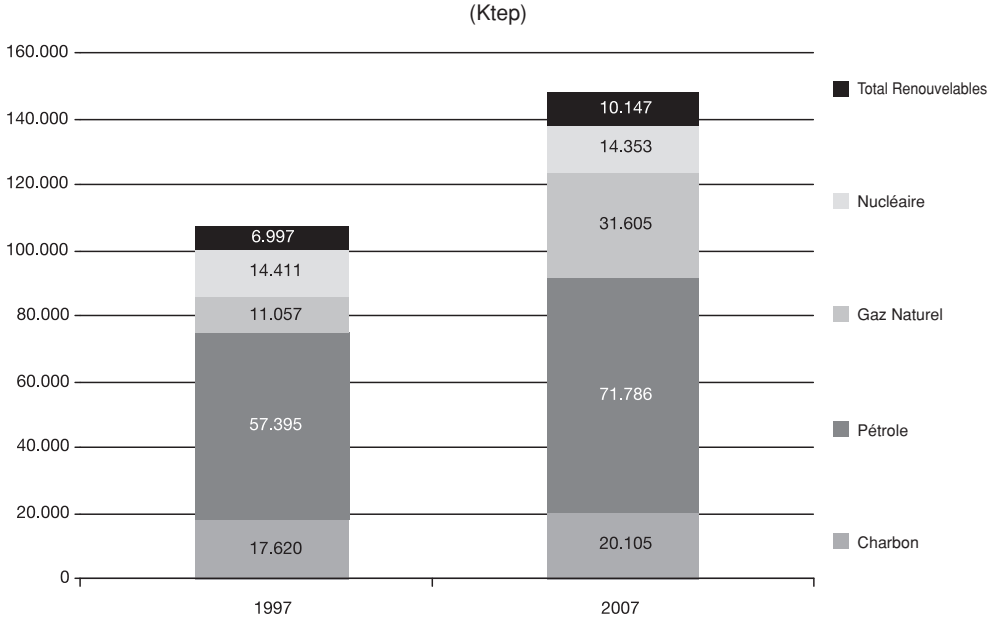

Source: Commission Nationale de l'Energie, *Información estadística sobre ventas de energía en Régimen Especial (marzo 2008).(Information statistique sur les ventes d'énergie sous Régime spécial)* (mars 2008).

EMMISSION ET ASSIGNATIONS DE DROITS D'ÉMISSION PAR SECTEURS, 2006

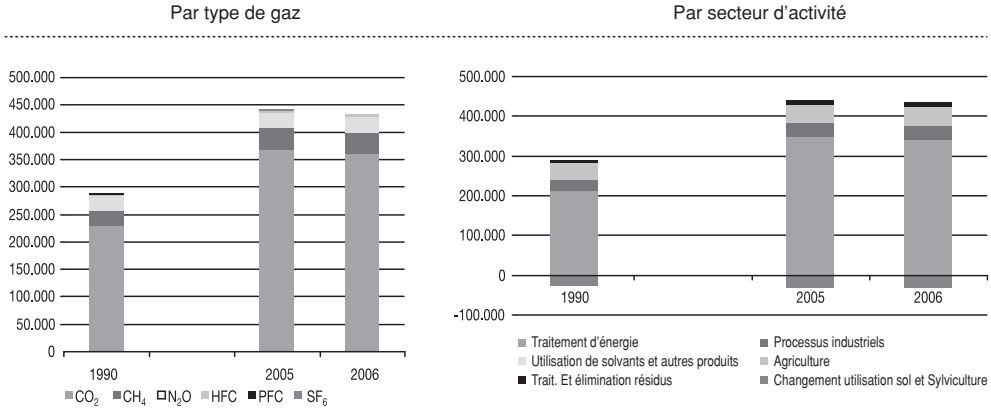

Source: *Ministère de l'environnement, Inventaire des émissions de gaz à effet serre de l'Espagne, 1990-2006. Communication à la Commission européenne (mars 2008).*

CHANGEMENT OBSERVÉ DANS L'OCCUPATION DE LA SUPERFICIE DANS L'UE-23, 1990-2000

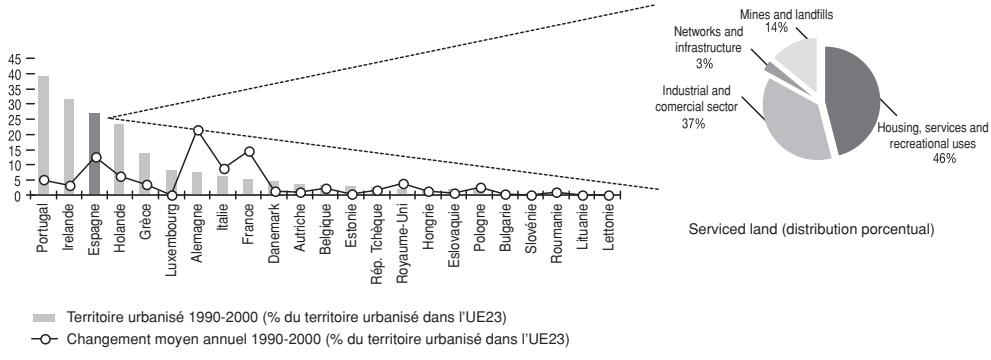

Source: Agence Européenne de l'Environnement, Projet CORINE Land Cover –inventaire de l'occupation du sol en Europe- (National Statistics from Land Cover Accounts, 2005).

STRUCTURE DE LA CONSOMMATION SELON LES DIFFÉRENTS TYPES DE FOYER, 2006

	Total	Personne seule moins de 65 ans	Personne seule 65 ans ou plus	Couple sans enfant	Couple avec 1 enfants	Couple avec 2 enfants	Couple avec 3 enfants ou plus	Adulte avec enfants	Autre type de foyer
Dépense totale (milliers d'euros)	466.058.239,0	26.043.245,4	17.012.094,7	89.547.314,6	110.367.594,2	107.481.269,5	29.055.007,6	30.884.611,5	55.667.101,6
Dépense moyenne par foyer (euros)	29.393,9	19.660,5	12.328,5	26.149,4	33.166,5	38.734,2	41.934,6	25.029,0	32.798,2
Dépense mpyenne par personne (euros)	10.632,2	19.660,5	12.328,5	13.074,7	11.055,5	9.683,6	8.017,8	10.256,6	8.480,7
Alimentation	14,0	9,2	16,2	13,7	14,1	14,1	15,2	15,0	14,8
Boissons, tabac	1,8	1,6	0,6	1,6	1,9	1,8	2,2	1,7	2,1
Vêtements	6,7	5,9	4,5	6,0	7,2	7,3	6,9	6,0	6,7
Logement	26,4	31,9	50,4	29,1	24,3	22,6	21,1	29,4	24,8
Mobilier	5,8	6,8	7,2	6,1	5,7	5,4	5,2	6,0	5,6
Santé	2,9	2,5	3,5	2,9	2,8	2,9	2,5	3,3	2,8
Transports	14,3	13,9	2,3	13,7	15,3	15,6	16,3	11,8	15,2
Communications	2,9	3,3	2,6	2,6	2,9	2,9	3,1	3,3	3,2
Loisirs, culture	6,8	6,7	3,0	6,6	7,0	7,7	7,4	5,9	6,1
Enseignement	0,9	0,6	..	0,3	0,8	1,7	1,8	1,0	0,8
Hôtels, restaurants	9,6	9,8	2,9	9,4	9,8	10,5	10,9	8,0	9,9
Divers	8,0	7,9	6,9	7,9	8,3	7,7	7,5	8,7	8,1

Source: INE, *Encuesta de Presupuestos Familiares. (Enquête sur les budgets des familles).*

ENDETTEMENT DES FOYERS SUR LEURS REVENUS BRUTS DISPONIBLES 1999-2006

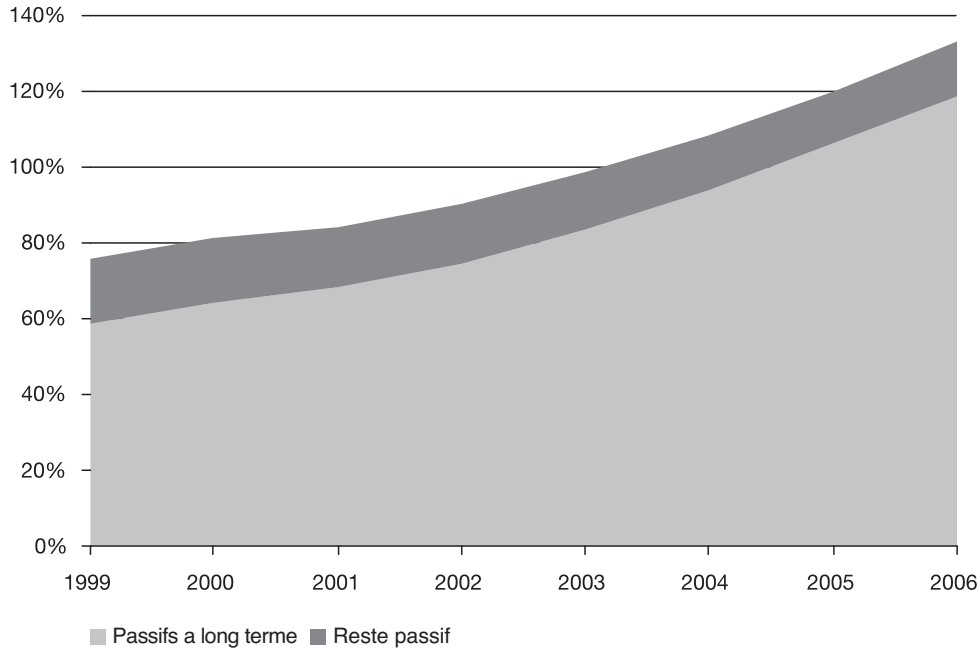

Source: Banco de España.

INDICATEURS CLÉS DU SNS

	Total	Hommes	Femmes	
Etat de santé				
Espérance de vie à la naissance	80,23	76,96	83,48	
Espérance de vie à 65 ans	19,29	17,19	21,12	
Espérance de vie en bonne santé à la naissance	55,10	56,30	53,90	
Espérance de vie en bonne santé à 65 ans	7,00	7,40	6,60	
Espérance de vie libre de handycap à la naissance	70,69	69,03	72,39	
Espérance de vie libre de handycap à 65 ans	12,00	11,00	12,00	
Pourcentage de personnes avec valoration négative de leur état de santé	28,69	24,32	32,91	
Pourcentage de personnes de plus de 65 ans avec valoration négative de leur état de santé	61,94	55,11	66,99	
Taux de mortalité ajusté par âge (AE), pour 100.000 habitants	568,46	751,47	419,52	
Taux de mortalité (AE), par maladie ischémique du coeur, pour 100.000 habitants	56,31	81,71	35,70	
Taux de mortalité (AE), par maladie cérébrovasculaire, pour 100.000 habitants	45,69	51,40	40,60	
Taux de mortalité (AE), par cancer, pour 100.000 habitants	159,73	232,72	103,28	
Ressources sanitaires	**Total**	**% SNS**	**Femmes**	
Professionnels licenciés en médecines de l'ordre des médecins pour 1.000 habitants	4,61		42,86	
Personnel médical qui travaille dans les soins spécialisés pour 1.000 habitants	1,60	91,40	36,60	
Personnel médical qui travaille en soins primaires pour 1.000 habitants	0,72			
Personnel d'infirmerie (diplômé) qui travaille en soins spécialisés pour 1.000 habitants	2,76	88,91		
Personnel d'infirmerie (diplômé) qui travaille en attention primaire pour 1.000 habitants	,60			
Lits d'hôpital en fonctionnement pour 1.000 habitants	3,36	70,87		
Places dans des hôpitaux de jour pour 1.000 habitants	0,20	74,12		
Blocs opératoires fonctionnant pour 100.000 habitants	8,49	67,63		
Accessibilité				
Patients en attente d'interventions chirurgicales non urgentes pour 1.000 habitants	9,38			
Patientes en attente de consultations spécialisées pour 1.000 habitants	35,4			
Gynécologie	4,9			
Ophtamologie	8,1			
Temps d'attente pour consultations spécialisées (moyenne en jours)	54,4			
Utilisation des soins sanitaires	**Total**	**Hommes**	**Femmes**	**% SNS**
Fréquentation (enregistrée) de consultations externes spécialisées pour 1.000 habit/an	1.651			87,98
Fréquentation (enregistrée) de revenus hospitaliers pour 1.000 habitants /an	117,5			74,67
Fréquentation (déclarée) de revenus hospitaliers pour 1.000 habitants /an	120	110	120	
Fréquentation (déclarée) des services d'urgence pour 1.000 habitants /an	460	440	490	
Taux d'interventions chirurgicales pour 1.000 habitants /an	97,3			68,91
Moyenne de séjour (jours)	7,7	8,2	6,8	
Dépense sanitaire	**Total**			
Dépense moyenne par habitant (euros)	1.619,45			
Dépense sanitaire oublique par habitant (euros)	1.158,88			
Dépense sanitaire publique territorialisée par habitant couvert (euros)	1.131,30			
Pourcentage de la dépense des services primaires de santé	14,39			
Pourcentage de la dépense des services spécialisés	56,91			
Pourcentage de la dépense en pharmacie	23,36			
Pourcentage de la dépense en rémunération du personnel	41,68			
Pourcentage de la dépense en consommations intermédiaires	19,75			
Pourcentage de la dépense consacrée à des accords sanitaires	10,57			
Pourcentage de la dépense sanitaire destinée à la formation d'internes	1,22			

Source: *Indicateurs Clé du SNS*. Ministère de la Santé et la Consommation, 2007.

DÉPENSE PUBLIQUE EN SANTÉ, 2002-2006

	Milliers d'euros courants / Pourcentage sur le total					Variation annuelle				
	2002	2003	2004*	2005*	2006(*)	03/02	04/03	05/04	06/05	TAM
Services hospitaliers et spécialisés	20.372.698 52,8	22.765.031 53,0	24.752.004 53,4	27.391.475 54,1	30.142.742 54,2	11,7	8,7	10,7	10,0	10,3
Services primaires de santé	5.906.098 15,3	6.675.103 15,5	7.180.925 15,5	7.699.277 15,2	8.581.793 15,4	13,0	7,6	7,2	11,5	9,8
Services collectifs de santé publique	571.961 1,5	492.739 1,1	573.527 1,2	625.003 1,2	707.423 1,3	–13,9	16,4	9,0	13,2	5,5
Services collectifs de santé	1.166.265 3,0	1.257.929 2,9	1.229.285 2,7	1.383.010 2,7	1.580.109 2,8	7,9	–2,3	12,5	14,3	7,9
Pharmacie	8.422.724 21,8	9.440.110 22,0	10.091.139 21,8	10.715.538 21,2	11.305.072 20,3	12,1	6,9	6,2	5,5	7,6
Déplacement, prothèse et ap. thérapeutiques	624.064 1,6	688.141 1,6	778.179 1,7	793.367 1,6	851.562 1,5	10,3	13,1	2,0	7,3	8,1
Depense de capital	1.499.235 3,9	1.637.838 3,8	1.744.237 3,8	1.982.880 3,9	2.412.437 4,3	9,2	6,5	13,7	21,7	12,6
Total consolidé	**38.563.045**	**42.956.889**	**46.349.298**	**50.590.549**	**55.581.138**	**11,4**	**7,9**	**9,2**	**9,9**	**9,6**

Source: Ministère de la Santé et de la Consommation (Données provisoires de 2006).

AFFILIATION À LA SÉCURITÉ SOCIALE, 1997-2007*

(En milliers de personnes et en pourcentage)

Evolution de l'affiliation

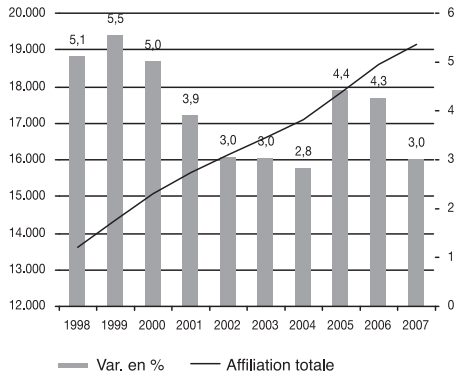

Variation annuelle de l'affiliation étrangère et espagnole, en %

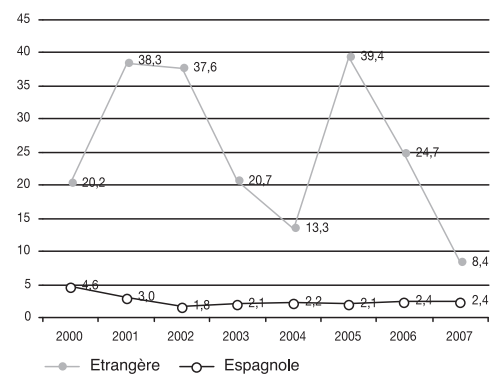

* Données associés à des moyennes annuelles
Source: MTAS, *Boletín de Estadísticas Laborales*. (Bulletin de statistiques professionnelles).

PENSIONS CONTRIBUTIVES ET MONTANT MOYEN SELON LA CLASSE

(En pourcentage et euros mensuels)

Pensions contributives		2006	2007	Variations, en %		
				Moyenne annuelle 00/05	2005-2006	2006-2007
Total	Milliers pensions	8.165,34	8.273,94	1,0	2,3	1,3
	Montant moyen en euros	*641,86*	*673,69*	*5,4*	*5,3*	*5,0*
Incapacité permanente	Milliers pensions	859,78	888,78	1,0	3,2	3,4
	Montant moyen en euros	*731,55*	*760,71*	*5,5*	*4,5*	*4,0*
Retraite	Milliers pensions	4.809,30	4.863,26	0,8	2,8	1,1
	Montant moyen en euros	*722,71*	*760,00*	*5,1*	*5,3*	*5,2*
Veuvage	Milliers pensions	2.196,93	2.225,50	1,5	1,4	1,3
	Montant moyen en euros	*476,70*	*498,30*	*6,5*	*4,7*	*4,5*
Orphelins	Milliers pensions	260,20	258,12	0,3	–1,0	–0,8
	Montant moyen en euros	*285,87*	*300,92*	*6,1*	*6,7*	*5,3*
Aides à la famille	*Milliers pensions*	39,12	38,28	–2,0	–2,4	–2,1
	Montant moyen en euros	*374,57*	*398,24*	*7,3*	*7,1*	*6,3*

Nota: Données en moyenne annuelle.
Source: MTAS, *Boletín de Estadísticas Laborales. (Bulletin de statistiques professionnelles).*

DÉPENSE EN PROTECTION SOCIALE PAR FONCTIONS EN ESPAGNE ET DANS L'UNION EUROPÉENNE, 2005 (Dépense en pourcentage du PIB)

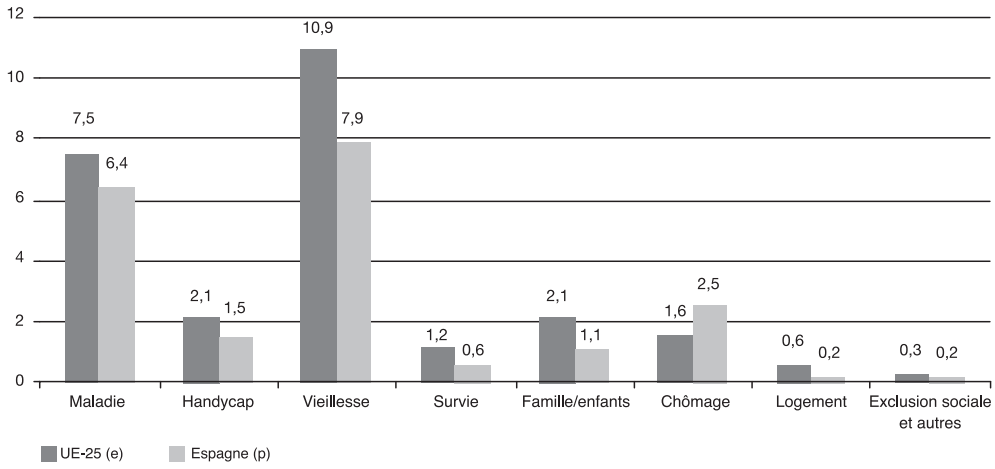

e): estimée.
(p): provisoire.
Source: Eurostat, *European social statistics: Social protection. Expenditure and receipts*.

AFFILIATION À LA SÉCURITÉ SOCIALE, 1997-2007*

(En milliers de personnes et en pourcentage)

Evolution de l'affiliation

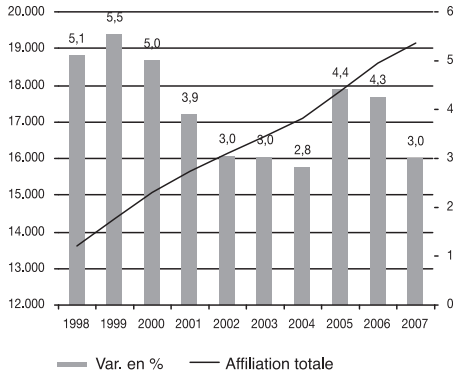

Variation annuelle de l'affiliation étrangère et espagnole, en %

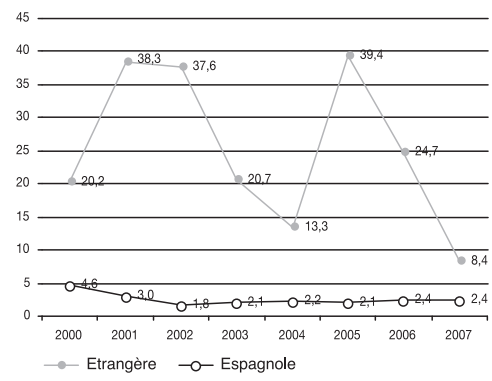

* Données relatives à des moyennes annuelles
Source: MTAS, *Boletín de Estadísticas Laborales.(Bulletin de statistiques professionnelles)*

SITUATION DU FOND DE RÉSERVE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

(Millions d'euros)

Fond de Réserve de la Sécurité sociale	Millions d'euros
Dotation par année	
2000	601,01
2001	1.803,05
2002	3.575,00
2003	5.493,86
2004	6.700,00
2005	7.000,00
2006	7.500,00
2007	8.300,00
Total dotations	40.972,92
Excédents de Mutuelles d'Accidents de Maladies	177,18
Rendements nets générés au 31 décembre 2007	4.565,89
Total Fond (31/12/2007)	**45.715,99**

Source: MTAS, Secrétariat d'Etat de la Sécurité Sociale, *Informe del Fondo de Reserva a 31 de diciembre de 2007*. (Rapport sur le fond de réserve du 30 décembre 2007).

DISTRIBUTION PAR CONCEPTS DU MONTANT DES PENSIONS EN VIGUEUR

(Millions d'euros et pourcentage)

Classes	2006			2007		
	Mill. Euros	Structure %	Var. 05/06 %	Mill. Euros	Structure %	Var. 06/07 %
Total						
P. Initial	3.282,87	61,7	7,7	3.554,32	62,6	8,3
Revalorisations	1.698,09	31,9	6,0	1.757,20	30,9	3,5
Compl. minimum	340,11	6,4	11,7	370,83	6,5	9,0
Total	5.321,07	100,0	7,4	5.682,35	100,0	6,8
Retraite						
P. Initial	2.284,69	64,8	7,6	2.483,34	65,8	8,7
Revalorisations	1.043,14	29,6	6,1	1.077,52	28,5	3,3
Compl. minimum	198,65	5,6	12,8	215,78	5,7	8,6
Total	3.526,48	100,0	7,4	3.776,64	100,0	7,1
Veuvage						
P. Initial	452,85	42,8	6,8	484,03	43,2	6,9
Revalorisations	479,79	45,3	5,9	500,06	44,6	4,2
Compl. minimum	126,18	11,9	9,4	137,46	12,3	8,9
Total	**1.058,82**	**100,0**	**6,7**	**1.121,55**	**100,0**	**5,9**

Nota: Feuille de paye du mois de décembre.
Source: MTAS. Secrétariat d'Etat de la Sécurité Sociale. Rapport économico-financier.
Presupuestos de la Seguridad Social 2008. (Budget de la Sécurité Sociale)

NOMBRE DE DÉPARTS EN RETRAITE, TOTAL SYSTÈME

Classes	2003		2004		2005		2006		2007	
âge	N..°	%	N..°	%	N..°	%	N..°	%	N..°	%
Retraite anticipée	**76.292**	**43,83**	**86.265**	**49,58**	**89.667**	**42,00**	**98.350**	**46,47**	**96.040**	**44,83**
– Avec coefficient réducteur	57.228	32,87	58.740	33,76	57.609	26,98	59.655	28,18	55.643	25,97
≤60	30.504	17,52	28.767	16,54	27.727	12,99	25.588	12,09	21.922	10,23
61	6.419	3,69	7.850	4,51	8.145	3,81	9.217	4,35	8.620	4,02
62	7.226	4,15	7.098	4,08	8.058	3,77	8.964	4,24	8.544	3,99
63	8.171	4,69	7.273	4,18	7.190	3,37	8.789	4,15	8.469	3,95
64	4.908	2,82	7.752	4,46	6.489	3,04	7.097	3,35	8.088	3,78
– Sans coefficient réducteur	3.398	1,95	4.491	2,58	4.943	2,32	4.834	2,28	4.851	2,26
– Spéciale à 64 ans	4.799	2,76	7.294	4,19	6.187	2,90	6.052	2,86	6.564	3,06
– Partielle	10.867	6,24	15.740	9,05	20.928	9,80	27.809	13,14	28.982	13,53
Retraite ≥ 65 ans	**97.788**	**56,17**	**87.710**	**50,42**	**123.839**	**58,00**	**113.311**	**53,53**	**118.183**	**55,17**
Total retraites non SOVI	**174.080**	**100,00**	**173.975**	**100,00**	**213.506**	**100,00**	**211.661**	**100,00**	**214.223**	**100,00**
Retraite SOVI	**16.494**	**–**	**13.129**		**51.764**		**23.468**		**17.561**	
Total retraite	**190.574**	**–**	**187.104**		**262.270**		**235.129**		**231.78**	

Source: INSS.

VALORATIONS ET AVIS SITUATION DE DÉPENDANCE

Territoire	Demandes		Valorations Programmées		Valorations Réalisées		Avis		Degré III		Degré II Niveau 2	
	N.°	%	N.°	%	N.°	%	N.°	%	N.°	%	N.°	%
Andalousie	104.959	36,38	89.252	85,07	75.704	72,13	62.424	59,47	48.752	78,1	5.991	9,6
Aragón	13.322	4,62	11.994	90,03	10.426	78,26	8.838	66,34	7.900	89,39	348	3,94
Asturies	14.596	5,06	15.490	106,12	5.157	35,33	3.737	25,6	3.737	100	0	0
Îles Baléares	8.733	3,03	2.176	24,92	417	4,77	417	4,77	417	100	0	0
Canaries	10.140	3,51	9.005	88,81	6.599	65,08	2.697	26,6	2.178	80,76	176	6,53
Cantabrie (1) (3)	6.319	2,19	974	15,41	974	15,41	974	15,41	974	100	0	0
Castille et León (1) (2)	2.720	0,94	2.720	100	2.720	100	2.720	100	2.720	100	0	0
Castille La manche	17.907	6,21	16.371	91,42	13.768	76,89	8.756	48,9	7.348	83,92	447	5,11
Catalogne	32.358	11,18	24.749	76,72	24.749	76,72	24.749	76,72	22.547	91,1	2.129	8,6
Communauté Valencienne	10.163	3,52	9.681	95,26	7.035	69,22	6.999	68,87	6.996	99,96	2	0,03
Extrémadoure	7.172	2,49	6.729	93,82	5.767	80,41	5.292	73,79	3.262	61,64	525	9,92
Galice	30.088	10,43	6.510	21,64	6.510	21,64	6.510	21,64	5.139	78,94	433	6,65
Madrid	1.794	0,62	1.794	100	1.794	100	1.572	87,63	1.155	87,63	417	26,53
Murcie (2)	4.040	1,4	4.040	100	4.040	100	4.040	100	4.040	100	0	0
Navarre (1) (2)	12.600	4,37	10.042	79,7	10.042	79,7	9.581	76,04	3.970	41,44	1.446	15,09
Pays basque (1) (2)	6.754	2,34	6.754	100	6.754	100	6.754	100	6.754	100	0	0
La Rioja	3.660	1,27	1.766	48,25	1.178	32,19	2.141	58,5	1.616	75,48	174	8,13
DT IMNSERSO Ceuta	579	0,2	539	93,09	426	73,58	446	77,03	268	60,09	55	12,33
DT IMNSERSO Melilla	736	0,26	762	103,53	577	78,4	621	84,38	257	41,38	90	14,49
TOTAL	**288.540**	**100**	**221.388**	**76,73**	**184.637**	**63,99**	**159.268**	**55,2**	**130.030**	**81,64**	**12.233**	**7,68**

(1) Organe gestionnaire qui n'utilise pas l'application informatique de gestion du Système d'Information du SAAD.
(2) Information facilitée par les Organes gestionnaires à la DG Imserso au moyen de CD pour le paiement niveau minimum.
(3) Cantabrie: demandes enregistrées dans l'application informatique SISAAD, reste de l'information facilitée au moyen de CD.
Source: IMSERSO, Service des Statistiques de la Sous-direction Générale Adjointe d'Evaluation, Qualité et Valoration. Situation du 24 février 2008

QUELQUES INDICATEURS D'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS

Années	(1) Population provenant de l'étranger		(2) Nationalisations	(3) Mariages Mixtes		(4) Naissances De Père Ou Mère Étranger/Ère		(5) Élève Étranger (Éducation Non Universitaire)		(6) Regroupements
	Résidents autorisés (le 31 décembre 2007)	Etrangers recensés (le 1 janvier 2007)		Chiffres absolus	% du total mariages	Chiffres absolus	% du total naissances	Chiffres absolus	Etrangers sur 1,000 élèves	
1997	609.813	–	10.310	9.115	4,6	19.126	5,2	63.044	8,3	–
1998	719.647	637.085	13.177	10.411	5,0	20.706	5,7	72.335	9,9	–
1999	801.329	748.954	16.384	11.259	5,4	24.486	6,4	80.587	11,0	–
2000	895.720	923.879	11.999	11.794	5,4	31.319	7,9	107.303	14,9	–
2001	1.109.060	1.370.657	16.743	14.094	6,8	40.985	10,1	141.916	19,9	–
2002	1.324.001	1.977.946	21.810	18.460	8,7	52.740	12,6	207.112	29,5	14.063
2003	1.647.011	2.664.168	26.556	26.082	12,3	63.591	14,4	309.058	44,2	33.814
2004	1.977.291	3.034.326	38.335	30.930	14,3	73.457	16,2	402.116	56,9	71.532
2005	2.738.932	3.730.610	42.829	29.604	14,2	82.296	17,6	459.291	64,8	74.919
2006	3.021.808	4.144.166	62.335	25.008	12,3	93.152	19,3	529.461	74,0	97.759
2007	3.979.014	4.519.554	–	–	–	–	–	608.040	83,7	128.161

Sources:
(1) Etrangers avec permis de résidence le 31 décembre: MTAS, Secrétariat d'Etat pour l'Immigration et l'Emigration, *Informes Estadísticos*. Etrangers recensés: INE, *Padrón Municipal.(Recensement municipal).*
(2) MTAS, Secrétariat d'Etat pour l'Immigration et l'Emigration, *Anuarios Estadísticos.*(Annuaires statsitiques)
(3) (4) INE, *Movimiento Natural de la Población.*(Mouvement naturel de la population)
(5) Elèves étrangers: MEC, *Estadísticas de las Enseñanzas no universitarias.*(Statistiques sur l'Éducation non universitaire)
(6) MTAS, Secrétariat d'Etat pour l'Immigration et l'Emigration, *Avance de datos, 2007.* (Avance de données)

TAUX DE PAUVRETE RELATIVE PAR COMMUNAUTES AUTONOMES (SEUIL NATIONAL)

(revenus par unité de consommation)

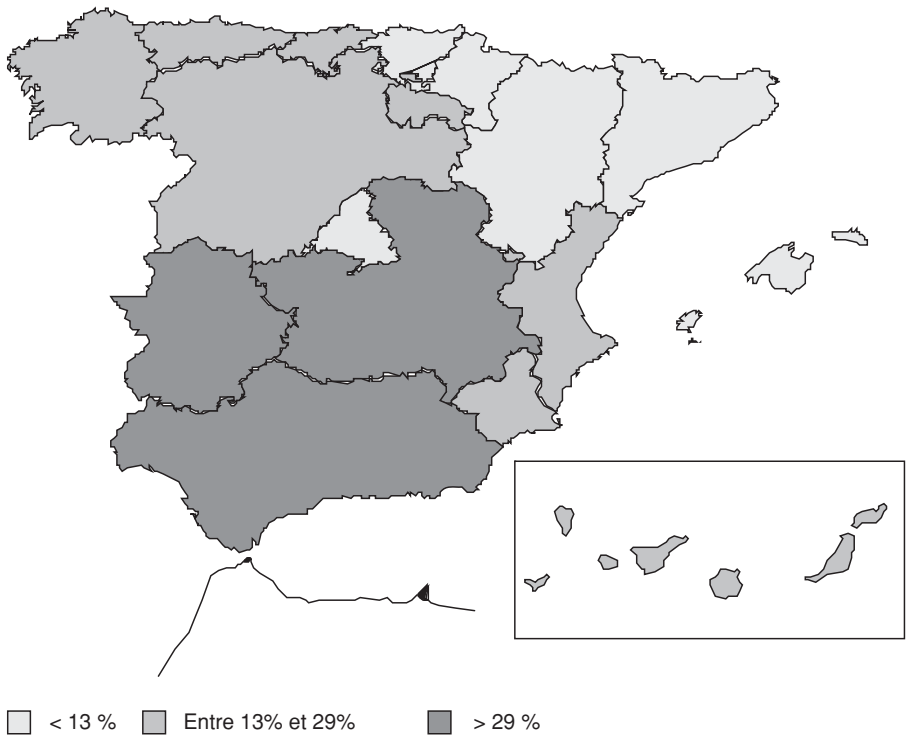

Source : INE, *Encuesta de Condiciones de Vida*, 2006. (Enquête sur les conditions de vie).